

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

**Les problèmes
de
main-d'œuvre
dans la
Communauté
en 1966**

AVRIL 1966

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Commission

Les problèmes
de main-d'œuvre
dans la Communauté en 1966

Bruxelles, avril 1966

Sommaire

	Page
<i>INTRODUCTION</i>	7
<i>PREMIÈRE PARTIE</i>	
<i>L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTÉ EN 1965</i>	9
A. <i>Tendances générales</i>	9
B. <i>Tendances d'évolution par branches d'activité et professions</i>	25
Agriculture	25
Construction	27
Métaux	31
Chimie	35
Textile et vêtements	37
Alimentation	40
Services	43
Transports	48
Manceuvres	49
C. <i>Tendances d'évolution par régions</i>	50
<i>DEUXIÈME PARTIE</i>	
<i>LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI EN 1966</i>	63
A. <i>Pays à pénuries étendues</i>	64
Allemagne	64
Pays-Bas	67
Luxembourg	70
B. <i>Pays à pénuries localisées</i>	71
Belgique	71
France	74
C. <i>Pays à excédents localisés</i>	77
Italie	77
<i>TROISIÈME PARTIE</i>	
<i>PROBLÈMES ET MESURES</i>	81
A. <i>Dispositions d'ordre interne</i>	82
B. <i>Mouvements internationaux de main-d'œuvre</i>	98
C. <i>Collaboration communautaire</i>	101
	5

	Page
<i>Graphique n° 1 — Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié</i>	
Belgique	106
Allemagne	107
France	108
Italie	109
Pays-Bas	110
 <i>Graphique n° 2 — Evolution de la population totale et de la population active</i>	 111
 <i>Graphique n° 3 — Evolution de l'emploi total et par secteurs</i>	 114
 <i>Graphique n° 3bis — Situation de l'emploi salarié par secteurs</i>	 115
 <i>Graphique n° 4 — Evolution du marché de l'emploi</i>	
Belgique	116
Allemagne	119
France	122
Italie	125
Luxembourg	128
Pays-Bas	131
 <i>Graphique n° 5 — Evolution de l'introduction des travailleurs étrangers</i>	 134
 <i>Tableaux des déficits et excédents de main-d'œuvre par professions et régions (estimations approximatives pour 1966)</i>	
Belgique	136
Italie	140
Luxembourg	142

Introduction

Le présent rapport, le septième de la série, a été établi par la Commission de la Communauté économique européenne en suivant la méthode mise au point lors des précédents travaux. Elle a pour but d'assurer une collaboration étroite des experts des ministères du travail des Etats membres avec le comité d'experts en conjoncture de la Commission et, en outre, avec les experts des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs.

Le rapport tient compte des informations et des avis recueillis au cours de ces consultations. Il analyse l'évolution du marché de l'emploi au cours de l'année écoulée, par branches d'activité, professions et régions, en soulignant les tendances générales de cette évolution et les facteurs qui la déterminent. En outre, il esquisse les perspectives d'emploi pour les prochains mois et fournit des estimations prévisionnelles, pour 1966, des besoins et des disponibilités en main-d'œuvre; enfin, il suggère, en fonction de ces perspectives et, compte tenu des mesures déjà prises ou envisagées par les Etats membres, certains moyens d'assurer un meilleur équilibre général de l'emploi des travailleurs dans la Communauté et, par là, de favoriser une expansion économique régulière en même temps qu'un progrès social continu.

L'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté en 1965

A. TENDANCES GÉNÉRALES

1. L'examen de l'évolution prévisible de l'activité économique, effectué il y a un an, avait permis d'indiquer que les tensions sur le marché de l'emploi de la plupart des Etats membres persisteraient, mais de manière un peu moins prononcée que pendant la majeure partie de 1964. C'est seulement en Allemagne qu'il n'y avait pas lieu de prévoir des tendances d'atténuation. En Italie, le recul de l'emploi observé en 1964 semblait devoir venir à son terme sous l'influence d'une certaine reprise de l'activité.

En outre, l'expansion conjoncturelle dans la Communauté devait alors, selon toute probabilité, se poursuivre au même rythme ralenti qui avait déjà marqué son évolution dans le courant du deuxième semestre de 1964.

Ces prévisions sont très généralement confirmées par les constatations les plus récentes. Dans l'ensemble de la Communauté, l'expansion s'est poursuivie en 1965, mais à un taux moins élevé que l'année précédente. Le produit brut, en termes réels, qui, en 1964, avait progressé de 5,5 % par rapport à 1963, n'a augmenté que de 4 % environ en 1965 (prévu : 3,5 %) par rapport à l'année précédente. De même, d'une année à l'autre, le taux de croissance de la production industrielle, entendu selon la définition de l'Office statistique des Communautés européennes, n'aurait pas dépassé 4 % en 1965, alors qu'il s'était élevé à 6,5 % l'année précédente.

En ce qui concerne l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté, les données disponibles font apparaître que, si au total le volume des offres d'emploi non satisfaites a marqué une tendance croissante, celui des demandes d'emploi non satisfaites et celui des chômeurs ont également progressé de façon toutefois nettement plus sensible au début de 1965 qu'à la fin. L'augmentation du nombre total des offres d'emploi est surtout imputable à l'Allemagne et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas. Dans ces deux pays, en effet, et surtout dans le premier, de fortes pénuries de travailleurs persistent ainsi qu'il avait été prévu. Le nombre des personnes sans emploi est tombé en Allemagne à un niveau extrêmement bas et aux Pays-Bas, bien que l'on constate une légère augmentation des chômeurs, l'écart entre les besoins et les ressources en main-d'œuvre reste toujours très important. Au Luxembourg, le plein emploi continue d'être assuré.

Par contre, en Italie principalement, les disponibilités de main-d'œuvre ont marqué un accroissement qui traduit les effets de la diminution du rythme d'expansion. En France, on enregistre également une augmentation des demandes d'emploi et du chômage. En Belgique aussi, le fléchissement de l'expansion a entraîné une légère tendance à la détente.

D'après les données partielles actuellement disponibles, la population active dans la Communauté n'aurait augmenté que faiblement en 1965. De même, le nombre des

salariés occupés n'aura sans doute dépassé que de très peu son niveau de l'année précédente. Il se pourrait aussi que le niveau général de l'activité (mesuré d'après le nombre total d'heures de travail des effectifs salariés) soit quelque peu inférieur en 1965 à celui de l'année précédente. En effet, le ralentissement de l'activité générale exerce habituellement ses effets d'abord dans le sens d'une diminution des horaires de travail, ensuite dans celui d'une réduction des effectifs.

Ces différentes constatations ne doivent pas faire perdre de vue que des déséquilibres importants subsistent dans la plupart des Etats membres entre les besoins et les ressources en main-d'œuvre tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Ce fait souligne l'importance des problèmes d'emploi au regard du maintien d'une expansion équilibrée, et renforce l'intérêt des actions en cours ou envisagées en vue d'une qualification appropriée et d'une utilisation optimale des travailleurs disponibles.

2. Pour compléter ces remarques générales, quelques indications sur les situations particulières observées dans les Etats membres sont fournies ci-après.

En *Belgique*, ainsi qu'il avait été prévu il y a un an, le rythme d'accroissement a été moins rapide en 1965 que l'année précédente, provoquant une diminution assez sensible des besoins de main-d'œuvre, d'autant plus que l'amélioration et la modernisation de l'appareil productif se sont poursuivies. Les tendances au ralentissement, qui s'étaient manifestées au cours du deuxième semestre de 1964, se sont accentuées durant le premier semestre de 1965. Par contre, à l'automne, l'évolution a pris un caractère plus soutenu.

La production industrielle, entendue au sens de la valeur ajoutée à prix constants, se serait accrue de 2,5 % environ en 1965, contre 6 % en 1964. Le produit national brut n'aurait augmenté que de 3 % environ, contre 5,2 % en 1964.

Ce fléchissement du rythme d'expansion a entraîné une certaine détente sur le marché de l'emploi, qui s'est traduite par un accroissement limité du nombre des demandes d'emploi non satisfaites et de celui des chômeurs, et par une tendance décroissante, surtout en début d'année, du nombre d'offres d'emploi non satisfaites.

Cependant, au total, l'emploi s'est maintenu à un niveau élevé. Tandis que la population active (main-d'œuvre civile) aurait augmenté d'environ 15 000 unités, passant de 3 726 000 à 3 741 000, l'emploi salarié se serait accru d'environ 30 000 personnes, soit du double, s'élevant de 2 820 000 à 2 850 000 travailleurs salariés.

D'après les données les plus récentes, il semble que le fléchissement observé dans le mouvement de croissance soit désormais enrayé.

En *Allemagne*, l'essor conjoncturel qui s'était amorcé vers la fin de 1963 s'est atténué au cours du deuxième semestre de 1965. Un certain ralentissement de l'accroissement général de la demande, d'une part, et les possibilités plus étroites d'une extension de l'offre intérieure, d'autre part, ont contribué à freiner nettement le mouvement ascendant. Conformément à la prévision faite il y a un an, le produit national brut, en termes réels, a augmenté en 1965 de 4,4 % environ, après un accroissement d'environ 6,5 % l'année précédente.

L'élément moteur de l'évolution conjoncturelle en 1965 a été notamment la demande intérieure, bien que les commandes provenant de l'étranger aient continué à se

maintenir à un niveau conjoncturel élevé. Des impulsions émanaient surtout de la consommation publique dont l'expansion s'est avérée beaucoup plus vigoureuse qu'en 1964. De leur côté, les dépenses de consommation privée se sont également accélérées, surtout en raison de l'évolution rapide des revenus. La croissance de la demande globale d'investissement devrait avoir été nettement inférieure en 1965 au rythme observé en 1964.

L'offre de biens et de services n'a pu suivre pleinement le mouvement vif de la demande, en dépit d'un accroissement extraordinaire des importations. Sur ce plan, a notamment joué le fait que les capacités internes ont été — contrairement à l'année précédente — déjà largement utilisées et que les pénuries de main-d'œuvre ont freiné, encore plus fortement qu'en 1964, une extension ultérieure de la production. C'est ainsi que la production industrielle (qui est particulièrement caractéristique pour l'évolution conjoncturelle) n'a progressé que de 6 % environ, au lieu d'environ 9 % en 1964.

Il en est de même en ce qui concerne la « productivité globale du travail » — mesurée d'après la production par personne occupée — qui a augmenté de façon nettement moins rapide (environ 3,7 %) par rapport à 1964 (6,2 %). L'année précédente, le résultat avait été influencé favorablement, en particulier par le degré d'utilisation plus élevé des capacités, facteur qui s'est atténué de plus en plus en raison de la persistance de la haute conjoncture. C'est ainsi que la productivité n'a pu être améliorée de façon déterminante que par des facteurs agissant à long terme (utilisation accrue des capitaux, amélioration des méthodes de production, modification structurelle de l'économie).

La tendance à un déséquilibre global de l'économie s'est poursuivie; par rapport à 1964, elle s'est nettement renforcée. Le centre des tensions se situe moins sur les marchés de biens que sur celui de l'emploi. On peut constater généralement que les exigences de l'économie, en Allemagne, n'auraient pu être satisfaites dans la mesure où elles l'ont été pendant les deux années d'essor conjoncturel en 1964 et 1965, s'il n'y avait pas eu ces disponibilités en main-d'œuvre étrangère.

En raison de la situation de l'emploi, le mouvement des salaires a été relativement vigoureux en 1965. La hausse des gains effectifs devrait avoir atteint environ 9 % en 1965, tandis que les salaires conventionnels auraient accusé une augmentation de 6,7 %. Ainsi, l'écart relatif entre les rémunérations effectives et conventionnelles a, de nouveau, un peu diminué, comme c'est régulièrement le cas au cours de la deuxième phase d'une haute conjoncture. Par contre, l'évolution des salaires effectifs et les progrès de la productivité ont continué de diverger à un degré plus marqué que l'année précédente.

En 1965, les nouveaux accords concernant la réduction du travail hebdomadaire ont joué un rôle relativement mineur.

Il ressort de données statistiques récentes que l'écart entre les durées du travail effective et conventionnelle a, entre-temps, nettement augmenté.

Les effectifs étrangers occupés en Allemagne s'élevaient, à la fin du mois de septembre, à 1 216 804 personnes, dont 283 464 femmes. En conséquence, la proportion de ces travailleurs étrangers par rapport au total des effectifs salariés occupés s'est élevée à près de 5,5 %.

Dans son ensemble, la situation de l'emploi a continué d'être influencée en 1965 par la persistance de la croissance économique, bien que des tendances saisonnières à un affaiblissement se soient lentement amorcées à partir du mois d'octobre. Les réserves de main-d'œuvre internes ont été notoirement insuffisantes par rapport à la demande qui a continué à être très forte dans presque toutes les branches industrielles. Il n'a pas non plus été possible de couvrir pleinement les besoins par la poursuite de l'introduction de travailleurs étrangers. Le total des offres d'emploi, qui avait atteint son point culminant annuel (730 000) à la fin du mois de juillet, s'élevait encore à la fin du mois de septembre à près de 700 000.

Ces différents éléments confirment les perspectives d'évolution formulées dans le rapport précédent, qui écartaient l'hypothèse d'une atténuation des fortes tensions constatées sur le marché de l'emploi en Allemagne.

En France, l'activité économique en 1965 a marqué, en termes annuels, une nouvelle progression, mais à un taux nettement inférieur à celui de l'année précédente. Les indications contenues dans le rapport pour 1965 avaient laissé prévoir que le rythme de croissance conjoncturelle pourrait — au moins dans les premiers mois — rester très lent et ne manifester une certaine accélération que plus tard dans l'année. Effectivement, à partir d'avril, l'expansion de la production industrielle (indice INSEE désaisonnalisé, sans le bâtiment) a marqué une reprise qui s'est poursuivie à un rythme annuel de l'ordre de 7 %. Cette reprise s'est manifestée principalement dans les industries de consommation, notamment dans l'industrie automobile et dans l'industrie textile ainsi que dans certaines industries de base (industrie chimique, industrie du verre). Par contre, dans les industries de biens d'investissement, la production ne s'est pas encore notablement améliorée.

Il avait été prévu que, grâce à la reprise, le taux d'accroissement de l'indice de la production industrielle pourrait être, d'une année à l'autre, un peu inférieur à 2,5 % en 1965, alors qu'il a atteint 6,6 % en 1964. En fait, ce taux n'a atteint que 1,1 % en 1965.

En dépit d'une production agricole dépassant encore le niveau exceptionnel obtenu l'année précédente et compte tenu d'une moindre augmentation à prix constants de la production dans le secteur des services, le produit national brut n'aurait progressé en volume que d'environ 3 % en 1965, contre 5,5 % en 1964.

Il ne semble pas que la reprise d'activité ait déjà été accompagnée d'un accroissement notable des effectifs occupés. Ces derniers, d'après l'enquête du ministère du travail, étaient, au 1^{er} janvier 1966, un peu inférieurs à leur niveau de l'année précédente. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir du deuxième trimestre que le volume de l'activité a augmenté grâce surtout à l'accroissement de la durée moyenne du travail. Après un net fléchissement au début de l'année, la durée hebdomadaire du travail a progressé depuis le printemps pour atteindre, à la fin de 1965, le niveau moyen de 1964. Cette évolution a été diversifiée selon les branches d'activité. Dans certaines d'entre elles, la durée du travail ne s'est pas modifiée (transports, activités commerciales et libérales), tandis qu'elle a diminué dans certaines autres (notamment : énergie, textile, habillement, travail des étoffes, cuirs et peaux). La situation des salariés occupés moins de quarante heures par semaine s'est nettement améliorée à partir du printemps jusqu'à l'automne : au 1^{er} octobre 1965, il n'y avait plus que 92 000 chômeurs partiels, contre 218 000 au 1^{er} avril 1965 (d'après l'enquête

trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, effectuée par le ministère des affaires sociales (¹)).

Par contre, la comparaison d'une année à l'autre fait ressortir que le nombre des chômeurs secourus et celui des demandes d'emploi non satisfaites ont augmenté assez sensiblement en 1965. En moyenne annuelle, le premier a dépassé 31 000 unités contre 24 397 l'année précédente et le second a atteint 142 000 contre 114 000 en 1964. En outre, le nombre total des offres d'emploi non satisfaites ayant eu tendance à fléchir, il s'ensuit que le rapport offres/demandes s'est détérioré comparativement à l'année précédente. Cette évolution a été notamment marquée par des licenciements collectifs consécutifs à des concentrations, fusions et décentralisations d'entreprises.

Cependant, il faut noter que le niveau global du chômage reste relativement peu élevé. Les possibilités de compensation sont limitées et des pénuries de main-d'œuvre subsistent ainsi qu'en témoigne le recours à la main-d'œuvre étrangère permanente (environ 152 000 travailleurs en 1965), du même ordre de grandeur que l'année précédente (environ 153 000).

Compte tenu des divers éléments qui précèdent, on peut estimer que la croissance globale de l'économie française en 1965 résulte essentiellement des progrès de la productivité, celle-ci étant définie comme l'accroissement du produit national brut en volume par heure ouvrée. Le fait que le nombre total d'heures travaillées n'ait pas subi de modification notable souligne l'importance des efforts d'amélioration de la productivité, parallèlement à ceux qui contribuent à l'utilisation optimale des disponibilités de main-d'œuvre.

Cette évolution montre que les investissements de rationalisation et les investissements sociaux en vue d'un emploi approprié des travailleurs sont appelés encore à jouer un rôle déterminant dans l'accentuation du mouvement de reprise d'activité.

En *Italie*, la reprise de l'activité économique s'est affirmée progressivement au cours de l'année 1965, ainsi qu'il avait été prévu il y a un an. La production industrielle (sans la construction) pourrait même avoir progressé un peu plus que prévu, soit de 4,2 % par rapport à 1964. Le produit national brut, en termes réels, aurait augmenté de 3 % environ de 1964 à 1965; ce taux est voisin de celui de l'année précédente, bien que l'évolution conjoncturelle en 1965 ait été sensiblement différente de celle observée en 1964.

Sans doute, cette amélioration du rythme d'expansion n'a-t-elle pas encore permis d'enregistrer, au cours de l'année 1965, des effets positifs appréciables sur les effectifs occupés. Mais elle paraît avoir entraîné le retour à une tendance croissante de la durée moyenne du travail par personne occupée et, par conséquent, une amélioration du niveau général de l'activité. En dépit de la reprise, les effectifs occupés ont marqué, de 1964 à 1965, une tendance plus nettement décroissante qu'un an auparavant. Ce fait s'explique par les difficultés rencontrées par certaines industries qui emploient une main-d'œuvre nombreuse, notamment les industries de la construction et les industries textiles. Ainsi, d'après les sondages trimestriels effectués par l'ISTAT, les effectifs de la construction ont diminué de

(¹) Chômage partiel indemnisé aux mêmes dates : 1-4-1965 : 100 345 travailleurs; 1-10-1965 : 35 372 travailleurs.

135 000 personnes de 1964 à 1965, alors qu'ils avaient au contraire augmenté de près de 70 000 de 1963 à 1964. Des employeurs ont préféré accroître, en 1965, la durée du travail par personne occupée, qui a été cependant encore inférieure, en général, à celle qui existait en 1964, avant de procéder à l'embauchage de personnel supplémentaire ou même de pourvoir au remplacement normal des partants. Par ailleurs, ils se sont efforcés de recourir plus largement aux capacités techniques de production en grande partie inutilisées.

Ces circonstances ont entraîné, de 1964 à 1965, un accroissement du nombre total des demandes d'emploi non satisfaites et des chômeurs, alors que, parallèlement, les offres d'emploi non satisfaites marquaient une tendance à la diminution, contrairement aux prévisions plus optimistes qui avaient été faites il y a un an.

Il est probable que le décalage particulièrement important, constaté en Italie, entre la reprise de la production et son incidence sur les effectifs occupés est dû au fait que le ralentissement antérieur de la conjoncture économique avait entraîné surtout une réduction des horaires de travail par personne occupée. Par un mécanisme inverse, avant d'accroître les effectifs, on augmente surtout actuellement les horaires de travail.

Au *Luxembourg*, le plein emploi de la main-d'œuvre nationale a continué d'être assuré en 1965, ainsi que le prévoyait le rapport précédent. La production industrielle pourrait avoir progressé de 1 % (prévu : 1 à 2 %) et le produit national brut à prix constants d'environ 1,5 % (prévu : 1 %), contre 6,5 %, par rapport à l'année précédente.

Seules les pénuries de main-d'œuvre ont constitué un problème important qui a trouvé une solution partielle dans la continuation du recours à la main-d'œuvre étrangère. Cependant, ce palliatif s'est avéré insuffisant du fait de la grande instabilité de cette main-d'œuvre. Le plein emploi de la main-d'œuvre existant en fait au grand-duché de Luxembourg, seules les fluctuations saisonnières d'activité entraînent temporairement une inoccupation, ce qui a été le cas pour quelques centaines d'ouvriers du bâtiment qui se sont trouvés provisoirement sans emploi pendant la mauvaise saison.

Aux *Pays-Bas*, l'évolution économique a été caractérisée en 1965 par des traits fondamentaux analogues à ceux qui avaient été observés l'année précédente. Une croissance appréciable s'est à nouveau réalisée, à un taux cependant inférieur à celui de 1964, et aucune atténuation notable des tensions sur le marché de l'emploi ne s'est produite. La vive expansion de la demande globale et la poursuite de la hausse des coûts ont alimenté des tendances inflationnistes. Une augmentation des cotisations à payer par les travailleurs, qui a été notamment décidée à partir du 1^{er} janvier 1965, sur les pensions de vieillesse, des veuves et des orphelins a entraîné une nouvelle hausse des salaires et des coûts. Les coûts salariaux par personne occupée pourraient avoir augmenté de 12 % de 1964 à 1965, contre 16 % environ l'année précédente. Les salaires, dans le secteur privé, auraient progressé de 11 % environ contre 15 % l'année précédente.

Dans les services publics, le relèvement des salaires et des traitements a été, comme les années précédentes, plus élevé (15 % environ) que dans le secteur privé. Ce relèvement a exercé une incidence marquée sur l'accroissement de la consommation

publique (environ 13 % en valeur). Il faut noter, par ailleurs, la réduction de l'impôt sur le revenu et les salaires à compter du 1^{er} juillet 1965.

Sous l'influence de l'évolution des salaires ainsi que des revenus non salariaux qui ont également augmenté nettement en 1964, d'une part, de l'application de la loi déjà mentionnée sur les pensions, d'autre part, les revenus disponibles se sont élevés de 12 % environ de 1964 à 1965, contre 16 % environ l'année précédente, et les dépenses de consommation des ménages se sont à nouveau accrues sensiblement. Par ailleurs, l'augmentation annoncée d'un certain nombre d'impôts indirects a provoqué également, vers la fin de l'année 1965, une vague d'achats extraordinaires.

Pour faire face à l'accroissement de la demande, l'offre provenant de la production intérieure a nettement progressé. Au total, la production industrielle a augmenté de 6 % de 1964 à 1965, contre 8,6 % de 1963 à 1964. Le produit national brut a augmenté en volume de 5 % environ, contre 8,2 % l'année précédente.

Sur le marché de l'emploi, la pénurie de main-d'œuvre qui s'est affirmée surtout depuis 1960 a persisté en 1965. Par rapport à l'année précédente, les différences sont tellement minimes — en dépit d'une légère augmentation de la réserve de main-d'œuvre enregistrée et d'un léger fléchissement du volume des offres d'emploi non satisfaites — que l'on ne peut encore considérer qu'il s'agit d'une véritable détente du marché de l'emploi. Le rapport offres d'emplois/chômeurs (de l'ordre de 4 à 1) indique nettement l'importance des besoins de main-d'œuvre.

Traits caractéristiques de l'évolution

3. L'évolution conjoncturelle de la main-d'œuvre en 1965 est caractérisée par les traits suivants :

- a) tendance générale légèrement croissante des disponibilités de main-d'œuvre,
- b) tendance générale légèrement décroissante des offres d'emploi non satisfaites,
- c) baisse sensible, en comparaison annuelle, du nombre de placements au printemps et redressement à l'automne.

a) TENDANCE GÉNÉRALE LÉGÈREMENT CROISSANTE DES DISPONIBILITÉS DE MAIN-D'ŒUVRE

1) Aux mois de référence, ainsi qu'il ressort du tableau n° 1, et de façon beaucoup plus nette en avril qu'en octobre, le nombre total des demandes d'emploi insatisfaites a augmenté dans tous les pays à la seule exception de l'Allemagne et des Pays-Bas. Cette constatation traduit une détente assez générale au début de l'année mais toutefois peu accentuée, ce mouvement s'étant atténué en fin d'année.

Pour l'ensemble de la Communauté, le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites s'élevait, à la fin du mois d'avril 1965, à 1 750 900 unités contre 1 593 944 unités à la fin d'avril 1964, soit une augmentation de 156 956 demandes ou de 9,8 % par rapport à l'année précédente. A la fin d'octobre, ces chiffres étaient respectivement de 1 675 819 et de 1 640 081, soit une augmentation de 35 738 demandes d'une année à l'autre ou de 2,2 %. La comparaison de ces chiffres montre qu'à l'automne s'opère un ralentissement très net de la croissance globale des disponibilités de main-d'œuvre.

TABLEAU n° 1

Demandes d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1963 - 1964 - 1965)
Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique (1)	Alle- magne	France	Italie (2)	Luxem- bourg	Pays-Bas (3)
<i>Fin avril</i>						
1963	72 080	267 136	100 723(4)	1 179 830	36	36 230
1964	62 132	261 440	96 767(4)	1 140 345	20	33 240
1965	67 627	230 935	131 135(4)	1 282 316	0	38 887
<i>Différence</i> 1964-1963						
- en unités	- 9 948	- 5 696	- 3 956	- 39 485	-	- 2 990
- en %	- 13,8	- 2,1	- 3,9	- 3,3	-	- 8,3
<i>Différence</i> 1965-1964						
- en unités	+ 5 495	- 30 505	+ 34 368	+ 141 971	-	+ 5 647
- en %	+ 8,8	- 11,7	+ 35,5	+ 12,4	-	+ 17,0
<i>Fin octobre</i>						
1963	64 493	225 012	90 563(4)	1 125 992	44	33 819
1964	60 995	223 514	105 853(4)	1 214 913	5	34 801
1965	72 290	192 806	138 701(4)	1 228 343	25	33 654
<i>Différence</i> 1964-1963						
- en unités	- 3 538	- 1 498	+ 15 290	+ 88 921	-	+ 982
- en %	- 5,5	- 0,7	+ 16,9	+ 7,9	-	+ 2,9
<i>Différence</i> 1965-1964						
- en unités	+ 11 335	- 30 708	+ 32 848	+ 13 430	-	- 1 147
- en %	+ 18,6	- 13,7	+ 31	+ 1,1	-	- 3,3

Remarque - Voir page 23 : réserves concernant les données statistiques.

(1) Pour la Belgique, sont considérés comme demandeurs d'emploi, les chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite et les inscrits volontairement, y compris les chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

(2) Pour l'Italie, total des cinq classes de demandeurs d'emploi.

(3) Pour les Pays-Bas, total des « aanbiedingen van werkzoekenden ».

(4) Non compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés qui sont au nombre de : 56 303 en avril 1963; 17 545 en avril 1964; 10 685 en avril 1965; 26 680 en octobre 1963; 13 470 en octobre 1964; 8 594 en octobre 1965. A noter que le nombre a beaucoup diminué depuis 1963.

Il convient d'observer que l'évolution en Allemagne a joué en sens contraire de la tendance générale, une nouvelle diminution des demandes dans ce pays étant venue compenser partiellement l'augmentation globale pour la Communauté. En effet, on a enregistré en Allemagne une diminution de 30 505 demandes d'emploi non satisfaites à la fin d'avril, soit de 11,7 % par rapport à l'année précédente, et une diminution légèrement supérieure (30 708 unités) à la fin d'octobre par rapport à la même date en 1964.

En Italie, les effets de l'évolution conjoncturelle s'étaient déjà manifestés dans les données d'octobre 1964 relatives aux demandes d'emploi non satisfaites. A cette époque, est apparue une tendance différente de celle des années précédentes. En

fait, les demandes d'emploi qui avaient diminué jusqu'en avril 1964 par rapport à l'année précédente ont accusé, en octobre 1964, un mouvement nettement croissant : leur total est passé, en effet, de 1 125 992 unités en octobre 1963 à 1 214 913 en octobre 1964, soit une augmentation de 88 921 unités ou de 7,9 %.

Cette tendance croissante s'est poursuivie en 1965, constituant l'un des éléments caractéristiques de l'évolution. Les données relevées par le ministère du travail en avril 1965 font ressortir une augmentation du nombre total des demandeurs d'emploi (les cinq classes) de 141 971 unités par rapport à l'année précédente à la même époque, soit de 12,4 %. Ce nombre s'est élevé, en effet, de 1 140 345 unités à 1 282 316 unités, ce qui souligne l'existence de disponibilités nettement accrues sur le marché de l'emploi.

Cependant, les effets négatifs enregistrés au cours de cette évolution, étant donné l'ampleur qu'ils auraient pu prendre, n'ont pas eu un développement très accentué.

C'est au mois d'avril 1965 que s'est situé le moment du plus grand déséquilibre. Les données d'octobre de cette même année montrent que l'augmentation des demandes d'emploi non satisfaites n'a été que de 13 430 unités, soit de 1,1 % par rapport à l'année précédente, le total de ces demandes passant de 1 214 913 unités à 1 228 343 unités. Ces données font apparaître que le déséquilibre du marché de l'emploi n'a eu que des effets limités dans le temps, un redressement sensible s'opérant en fin d'année.

En France le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites demeure encore relativement limité par rapport à l'ensemble des effectifs occupés. En moyenne annuelle, ce nombre pour 1965 s'élève à 142 000 unités contre 114 000 en 1964, soit une augmentation de 28 000 unités ou de 24,6 %.

Dans les autres pays, les variations sont d'amplitude modérée. Au Luxembourg, le nombre des demandes d'emploi est pour ainsi dire nul. En Belgique, pour la première fois depuis 1959, on note une augmentation des demandes plus forte en octobre (+ 11 335 unités soit + 18,6 %) qu'en avril (+ 5 495 unités soit + 8,8 %).

Aux Pays-Bas, l'évolution a été divergente en cours d'année : augmentation de 5 647 unités (+ 17 %) à la fin d'avril et diminution de 1 147 unités (— 3,3 %) à la fin d'octobre, le nombre des demandes se situant toujours à un niveau très bas.

2) On retrouve dans le tableau n° 2 concernant le nombre des chômeurs des indications de tendance analogues à celles que fournit le tableau n° 1. Au total, pour la Communauté, le nombre des chômeurs a augmenté d'une année à l'autre de 147 835 personnes à la fin d'avril 1965, soit de 11,7 %, et de 24 355 personnes, soit de 1,9 % seulement, à la fin d'octobre 1965. Ces chiffres montrent également le redressement opéré au cours du deuxième semestre 1965.

Mis à part le Luxembourg, l'Allemagne fait exception par rapport aux autres Etats membres. En effet, elle a enregistré une diminution du nombre total des chômeurs, qui était déjà cependant très faible, de 19 772 unités à la fin d'avril (— 13,5 %) et de 19 231 unités (— 17,3 %) à la fin d'octobre 1965 par rapport aux mêmes dates de 1964. En octobre 1965, le nombre des chômeurs atteignait dans ce pays seulement 92 231 unités.

TABLEAU n° 2

Chômeurs dans la Communauté (1963-1964-1965)

Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique ⁽¹⁾	Alle- magne	France ⁽²⁾	Italie ⁽³⁾	Luxem- bourg ⁽⁴⁾	Pays-Bas ⁽⁵⁾
<i>Fin avril</i>						
1963	59 530	143 659	22 842	1 048 817	—	25 813
1964	50 427	146 634	26 470	1 021 424	—	23 187
1965	54 230	126 862	32 415	1 174 547	—	27 923
<i>Différence</i> 1964-1963						
- en unités	- 9 103	+ 2 975	+ 3 628	- 27 393	—	- 2 626
- en %	- 15,3	+ 2,1	+ 15,9	- 2,6	—	- 10,2
<i>Différence</i> 1965-1964						
- en unités	+ 3 803	- 19 772	+ 5 945	+ 153 123	—	+ 4 736
- en %	+ 7,5	- 13,5	+ 22,5	+ 15,0	—	+ 20,4
<i>Fin octobre</i>						
1963	50 392	114 335	21 623	1 005 875	—	24 607
1964	46 828	111 462	22 062	1 101 470	—	25 710
1965	52 661	92 231	30 299	1 127 631	—	28 992
<i>Différence</i> 1964-1963						
- en unités	- 3 564	- 2 873	+ 439	+ 95 595	—	+ 1 103
- en %	- 7,1	- 2,5	+ 2,0	+ 9,5	—	+ 4,5
<i>Différence</i> 1965-1964						
- en unités	+ 5 833	- 19 231	+ 8 237	+ 26 161	—	+ 3 282
- en %	+ 12,5	- 17,3	+ 37,3	+ 2,4	—	+ 12,8

Remarque — Voir page 23 : réserves concernant les données statistiques.

(¹) Pour la Belgique, les chiffres comprennent les chômeurs complets (à aptitude normale et à aptitude réduite), à l'exclusion de ceux qui sont occupés provisoirement par les pouvoirs publics et des inscrits volontairement.

(²) Chômeurs secourus par l'intermédiaire des fonds d'aide aux travailleurs sans emploi. Nombre de ces fonds : environ 600 en 1964 et 800 en 1965. Le nombre des bénéficiaires de l'assurance chômage gérée par les caisses ASSEDIC (associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) est sensiblement plus élevé; fin avril 1965 : 47 077; fin octobre 1965 : 42 902; en moyenne pour 1965 : 42 858.

(³) Total des deux premières classes de demandeurs d'emploi inscrits dans les bureaux de placement (ministère du travail et de la prévoyance sociale). La moyenne des quatre enquêtes trimestrielles par sondage sur la population active effectuées par l'ISTAT (Institut central de la statistique) donne un total de chômeurs proprement dits beaucoup moins élevé (en milliers); 1962 : 611; 1963 : 504; 1964 : 549.

(⁴) Chiffre négligeable.

(⁵) A l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

Les niveaux les plus élevés du chômage constatés en Allemagne en 1963, 1964 et 1965 montrent que les intempéries hivernales influencent de moins en moins la situation de l'emploi;

— février 1963	:	416 889 (1,9 %);
— janvier 1964	:	337 497 (1,5 %);
— février 1965	:	291 236 (1,3 %).

TABLEAU n° 3

Evolution du chômage par rapport à la main-d'œuvre civile

Pays	1962			1963			1964			1965		
	Main-d'œuvre civile	Chômeurs		Main-d'œuvre civile	Chômeurs		Main-d'œuvre civile	Chômeurs		Main-d'œuvre civile	Chômeurs	
	en milliers		en %	en milliers		en %	en milliers		en %	en milliers		en %
Belgique	3 568	77	2,2	3 590	65	1,8	3 622	56	1,5	3 642	61	1,7
Allemagne	26 937	154	0,6	26 640	186	0,7	26 692	169	0,6	26 844	145	0,5
France ⁽¹⁾	18 945	230	1,2	19 298	261	1,3	19 586	216	1,1	19 688	269	1,4
Italie ⁽²⁾	19 818	611	3,1	19 979	504	2,5	19 938	549	2,8	19 732	721	3,7
Luxembourg	135,5	0	—	135,8	0	—	137,8	0	—	138,5	0	—
Pays-Bas	4 380	33	0,8	4 436	34	0,8	4 500 ⁽³⁾	31	0,7	—	—	—

Remarque - Voir page 26 : réserves concernant les données statistiques.

⁽¹⁾ Pour la France, sont indiqués les chiffres relatifs aux chômeurs évalués d'après l'enquête périodique sur l'emploi; Source : INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

⁽²⁾ Pour l'Italie, les chiffres relatifs au chômage comprennent les chômeurs ayant déjà eu une occupation et les personnes recherchant un premier emploi; Source : ISTAT (Institut central de la statistique).

⁽³⁾ Pour les Pays-Bas, estimations CEE (annexes statistiques — la libre circulation de la main-d'œuvre et les marchés du travail dans la CEE - 1966).

Le niveau le plus bas du chômage, au cours de ces trois années, a été observé à la fin des mois suivants;

— août 1963	:	104 243;
— septembre 1964	:	100 266;
— septembre 1965	:	84 974.

Ces trois derniers nombres correspondent à un taux de chômage de 0,5 % et 0,4 % (calculé en moyenne annuelle par rapport au total des travailleurs), tout en indiquant un recul progressif du chômage qui est la conséquence du plein emploi continu en Allemagne.

Dans les autres Etats membres, on constate au contraire, tant en avril qu'en octobre, mais plus nettement au cours de ce premier mois, un accroissement du nombre total des chômeurs, plus accusé toutefois en Italie (au mois d'avril) et en France (au mois d'octobre). Dans ce dernier pays, la moyenne annuelle du nombre des chômeurs secourus s'élève en 1965 à 31 428 unités contre 24 397 en 1964, soit une augmentation de 7 031 unités ou de 28,8 %.

Aux Pays-Bas, l'atténuation des tensions qui s'était poursuivie au cours du second semestre 1964 concernait principalement le marché de l'emploi dans la construction. Lors des derniers mois de 1965, on a observé une nouvelle augmentation du nombre des chômeurs parmi les travailleurs de cette industrie, qui n'a pas été provoquée dans son ensemble par les intempéries. Mais cette évolution ne s'est pas traduite dans les chiffres corrigés des variations saisonnières concernant la réserve de main-d'œuvre enregistrée en raison de l'incidence de facteurs compensateurs dans d'autres branches d'activité.

3) Ainsi qu'il ressort du tableau n° 3, l'évolution du chômage par rapport à la main-d'œuvre civile, au cours de ces dernières années, est très généralement décroissante. Mis à part le Luxembourg, où le chômage est nul, le taux le plus bas a été observé en Allemagne (0,7 % en 1963, 0,6 % en 1964, 0,5 en 1965). Les Pays-Bas, depuis plusieurs années, ont un taux voisin de ce minimum (0,7 %). C'est en Italie que le taux demeure le plus élevé (2,5 % en 1963, 2,8 % en 1964, 3,7 % en 1965).

b) TENDANCE GÉNÉRALE LÉGÈREMENT DÉCROISSANTE DES OFFRES D'EMPLOI NON SATISFAITES

Le tableau n° 4 fait apparaître que dans les Etats membres, à la seule exception de l'Allemagne, le nombre total des offres d'emploi non satisfaites a marqué, en comparaison d'une année à l'autre, tant en avril qu'en octobre 1965, un léger fléchissement. Cependant, l'augmentation sensible enregistrée en Allemagne a largement compensé la diminution totale dans les cinq autres pays. En effet, le nombre total d'offres d'emploi non satisfaites dans la Communauté s'est élevé à la fin d'avril 1965 à 827 961 unités, dépassant le record atteint l'année précédente, à la même époque, de 17 443 unités, soit de 2,2 %. A la fin d'octobre, le niveau global était très voisin de celui d'avril (827 798 unités) soit une augmentation de 18 535 unités ou de 2,3 % par rapport à la fin d'octobre 1964.

Ce résultat global a été déterminé par l'accroissement intervenu en Allemagne, soit respectivement en avril et en octobre 1965 : + 46 683 unités (+ 7,7 %) et + 32 197 unités (+ 5,1 %). En valeur absolue, le niveau des vacances d'emploi en Allemagne demeure très élevé (environ 660 000 unités). Aux mois de référence, le rapport approximatif offres/demandes est de un chômeur pour six offres d'emploi non satisfaites. Ces chiffres montrent que les besoins en main-d'œuvre ont continué à rester très élevés en 1965. La pointe annuelle des offres d'emploi reçues mensuellement a été atteinte en mars 1965 avec environ 323 000 unités, dépassant de 6 000 le niveau observé en février 1964 mais restant inférieure de 29 000 au maximum atteint à la fin du mois de mars 1963. A noter que le niveau global le plus élevé pour l'année 1965 des offres d'emploi non satisfaites a été atteint en juillet (729 249 unités).

Aux Pays-Bas, le rapport offres/chômeurs, ainsi qu'il a été indiqué, est de l'ordre de un chômeur pour quatre offres d'emploi non satisfaites. C'est dans ces deux derniers pays que les tensions sur le marché du travail sont les plus accusées (mis à part le Luxembourg, où le nombre d'offres est relativement le plus élevé puisque le chômage y est inexistant). Il s'ensuit que le recours à la main-d'œuvre étrangère demeure le moyen indispensable pour atténuer les déficits de travailleurs.

De même, en France, les besoins de main-d'œuvre sont demeurés relativement élevés en dépit de la diminution du volume des offres d'emploi non satisfaites, ainsi qu'en témoigne la continuation du recours à la main-d'œuvre étrangère.

En Italie, l'évolution des offres d'emploi non satisfaites traduit, comme celle des demandes, des variations conjoncturelles. Leur mouvement décroissant a accusé très nettement les effets de la baisse de l'activité productive. Il ressort du tableau n° 4 que les offres d'emploi qui avaient déjà nettement diminué en 1964, contrairement à la tendance antérieure, ont à nouveau subi une contraction particulièrement sensible tant en avril qu'en octobre 1965. On a enregistré en avril 883 offres d'emploi non satisfaites, contre 3 184 l'année précédente, soit une diminution de 2 301 unités ou de 72,3 %, alors qu'en 1964 la diminution de 2 144 unités ne représentait que 39,9 %. Ces chiffres soulignent que le déséquilibre entre offres et demandes s'est accentué très nettement au début du deuxième trimestre 1965. Par contre, les données d'octobre 1965 font apparaître un ralentissement de ce mouvement décroissant puisque le nombre des offres d'emploi non satisfaites est descendu, d'octobre 1964 à octobre 1965, de 1 536 à 390 unités, soit une diminution de 1 146 unités ou de 74,6 %, contre une diminution de 6 196 unités ou de 80,1 % l'année précédente.

Aux Pays-Bas, les bureaux de main-d'œuvre ont enregistré en 1965, en moyenne annuelle, 86 900 offres d'emploi pour les hommes soit une légère diminution de 1 400 offres par rapport à 1964. De même, les offres non satisfaites pour l'emploi féminin n'ont guère subi de modification : en moyenne annuelle, 42 300 en 1965 contre 42 600 en 1964. Ces chiffres attestent la persistance des besoins de personnel.

Etant donné que les offres d'emploi non satisfaites ne reflètent pas complètement les besoins réels de personnel, les bureaux de main-d'œuvre néerlandais établissent chaque année une estimation des pénuries existantes. D'après cette estimation, le déficit réel de main-d'œuvre est passé de 144 000 travailleurs en 1962 à 114 000 en 1963, 125 000 en 1964 et à 110 000 en 1965 (dont 72 000 hommes et 38 000 femmes).

TABLEAU n° 4

Offres d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1963-1964-1965)
Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique	Alle- magne	France	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas
<i>Fin avril</i>						
1963	20 271	563 986	51 672	5 298	1 168	115 003
1964	15 633	614 349	51 627	3 184	895	124 830
1965	9 744	661 042	31 051	883	753	124 488
<i>Différence</i>						
1964-1963						
- en unités	- 4 638	+ 50 363	- 45	- 2 114	- 273	+ 9 827
- en %	- 22,9	+ 8,9	- 0,1	- 39,9	- 23,4	+ 8,5
1965-1964						
- en unités	- 5 889	+ 46 693	- 20 576	- 2 301	- 142	- 342
- en %	- 37,7	+ 7,7	- 39,9	- 72,3	- 15,9	- 0,3
<i>Fin octobre</i>						
1963	18 053	581 007	53 559	7 696	776	124 120
1964	10 777	627 280	36 672	1 536	579	132 419
1965	8 577	659 477	30 261	390	711	128 382
<i>Différence</i>						
1964-1963						
- en unités	- 7 276	+ 46 273	- 16 887	- 6 160	- 197	+ 8 299
- en %	- 40,3	+ 8,0	- 31,5	- 80,1	- 25,4	+ 6,7
1965-1964						
- en unités	- 2 200	+ 32 197	- 6 411	- 1 146	+ 132	- 4 037
- en %	- 20,4	+ 5,1	- 17,5	- 74,6	+ 22,8	- 3,0

Remarque - Voir page 23 : réserves concernant les données statistiques.

c) *BAISSE SENSIBLE, EN COMPARAISON ANNUELLE, DU NOMBRE DE PLACEMENTS AU PRINTEMPS ET REDRESSEMENT À L'AUTOMNE*

Il résulte du tableau n° 5 que, pour l'ensemble de la Communauté, le nombre total de placements a diminué, en avril 1965, de plus de 110 000 unités (— 12,8 %) par rapport au même mois de l'année précédente. L'Italie et l'Allemagne interviennent pour une grosse part dans cette diminution, soit respectivement pour 65 714 unités et 42 201 unités. Seule, la Belgique a enregistré, au cours de ce mois de référence, une augmentation du nombre de placements (+ 1 370 unités ou + 11 %).

Par contre, en octobre 1965, le nombre total de placements dans la Communauté a marqué une légère augmentation (+ 4 000 unités ou + 0,5 %) par rapport au mois d'octobre 1964. C'est l'Italie qui a contribué à ce redressement (+ 23 202 unités) alors qu'en Allemagne le nombre de placements a continué à baisser (— 17 444 unités), les autres pays n'ayant enregistré que des variations limitées.

Le tableau n° 5 reflète la divergence qui existe entre l'évolution au printemps et celle d'automne qui voit s'opérer une amélioration sensible du marché de l'emploi. Ce renversement de tendance est très net en ce qui concerne l'Italie où les variations conjoncturelles du nombre de placements semblent confirmer, entre autres critères, par un mouvement de nouveau nettement ascendant au quatrième trimestre, la reprise de l'activité économique.

TABLEAU n° 5

Placements effectués dans la Communauté (1963-1964-1965)

Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique	Alle- magne	France (1)	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas
<i>Fin avril</i>						
1963	14 598	276 534	36 417	528 424	3 287	15 862
1964	12 496	287 835	37 260	508 307	3 217	16 960
1965	13 866	245 634	33 580	442 593	3 066	16 301
<i>Différence 1964-1963</i>						
- en unités	- 2 102	+ 11 301	+ 843	- 20 117	- 70	+ 1 098
- en %	- 14,4	+ 4,1	+ 2,3	- 3,8	- 2,1	+ 6,9
<i>Différence 1965-1964</i>						
- en unités	+ 1 370	- 42 201	- 3 680	- 65 714	- 151	- 659
- en %	+ 11,0	- 14,7	- 9,9	- 12,9	- 4,7	- 3,9
<i>Fin octobre</i>						
1963	15 667	247 845	52 421	531 113	1 990	19 532
1964	12 957	255 658	46 899	438 972	2 185	18 201
1965	12 647	238 214	44 920	462 174	1 771	18 896
<i>Différence 1964-1963</i>						
- en unités	- 2 710	+ 7 813	- 5 522	- 92 141	+ 195	- 1 331
- en %	- 17,3	+ 3,2	- 10,5	- 17,3	+ 9,8	- 6,8
<i>Différence 1965-1964</i>						
- en unités	- 310	- 17 444	- 1 979	+ 23 202	- 414	+ 695
- en %	- 2,4	- 6,8	- 4,2	+ 5,3	- 18,9	+ 3,8

Remarque - Voir ci-dessous : réserves concernant les données statistiques.

(1) Ces chiffres ne comprennent pas les rapatriés d'Algérie, dont le nombre s'élève à 4 006 en avril 1963; 1 586 en octobre 1963; 964 en avril 1964; 514 en octobre 1964; 279 en avril 1965; 211 en octobre 1965.

Réserves concernant les données statistiques

Les rapports précédents avaient exposé les principales réserves qu'appellent les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessus et les notions auxquelles ils correspondent. Ces réserves étant toujours valables, il convient de les reprendre brièvement ci-après.

Les offres d'emploi non satisfaites ne représentent qu'un élément indicatif des besoins réels en main-d'œuvre, car les services de l'emploi chargés de les enregistrer ne reçoivent pas une exacte et complète notification des vacances d'emploi. Certains employeurs, en effet, omettent de signifier à ces services tout ou partie de leurs emplois vacants, alors que d'autres ont tendance à en exagérer le nombre dans l'espoir que leurs besoins seront satisfaits plus vite et plus complètement. Leur attitude évolue, d'ailleurs, en fonction de la situation, soit de grandes pénuries, soit d'excédents notables dans certaines professions et régions.

Par contre, l'évaluation des ressources en main-d'œuvre est établie avec une approximation beaucoup plus satisfaisante que celle des besoins. Cependant, les notions de « demande d'emploi » et de « chômeur » qui sont relativement précises dans un même pays, diffèrent parfois sensiblement l'une de l'autre. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'indiquer à la fois l'évolution des demandes d'emploi et celle des chômeurs. Pour apprécier les disponibilités réelles en main-d'œuvre, on préfère, dans certains pays, par exemple en Allemagne, se référer uniquement à la notion de « chômeur », alors que dans d'autres pays, par exemple en France, on retient la notion de « demandeur d'emploi » de préférence à celle de « chômeur secouru ». Cette dernière notion implique des conditions réglementaires d'octroi des allocations, selon une procédure déterminée. En Italie, les demandes d'emploi concernent les personnes inscrites dans les bureaux de placement et qui sont réparties en cinq classes selon la subdivision habituelle. Le nombre total ne peut toutefois être considéré comme traduisant la situation pure et simple du chômage, car il comprend des personnes difficiles à placer et des travailleurs qui, en attendant d'être occupés, effectuent des travaux de caractère occasionnel et marginal et se trouvent ainsi dans une situation de sous-emploi; en outre, il comprend les personnes qui s'inscrivent sur les listes à seule fin d'obtenir des aides de diverses natures.

De façon générale, l'évolution du chômage et des offres d'emploi ne permet pas de se faire une idée exacte de l'évolution du marché de l'emploi dans les différentes branches d'activité; une même profession peut d'ailleurs être exercée dans différentes branches. Celles-ci sont délimitées et subdivisées dans les six Etats selon des classifications professionnelles différentes.

D'un pays à l'autre, le contenu des notions ci-dessus varie en vertu de la législation, ce qui pose le problème de la représentativité et de la comparabilité de ces données statistiques. Leur analyse et l'examen de leur rapprochement éventuel sont en cours. Participent notamment à ces travaux un groupe de travail du comité technique institué par le règlement n° 15 sur la libre circulation des travailleurs et l'Office statistique des Communautés européennes, qui examineront l'ensemble des aspects de ce problème. Il convient de noter que l'harmonisation de certaines définitions statistiques, par exemple celle de « chômeur secouru », suppose une modification de la législation ou de la réglementation en vigueur concernant les systèmes d'assurance chômage ou d'assistance chômage.

Sous ces réserves, chacun des critères utilisés doit être considéré, parmi d'autres éléments, comme ayant une valeur indicative, utile pour déterminer dans chaque pays et, dans une mesure sans doute moins précise, pour l'ensemble de la Communauté des variations de nature conjoncturelle — au moins en ordre de grandeur — dans le but de dégager les tendances générales d'évolution des phénomènes étudiés.

B. TENDANCES D'EVOLUTION PAR BRANCHES D'ACTIVITE ET PROFESSIONS (1)

AGRICULTURE

En *Belgique* (2), du fait de la poursuite des efforts en vue de la mécanisation et de la modernisation des exploitations agricoles, celles-ci demandent de moins en moins de travailleurs agricoles. En conséquence, le volume des offres d'emploi diminue constamment et l'émigration de travailleurs de l'agriculture vers les autres branches d'activité, notamment vers la construction, se poursuit. Les tensions dans le domaine des activités agricoles sont plutôt rares à l'exception des périodes de récolte de fruits lorsqu'on fait appel à la main-d'œuvre occasionnelle (étudiants, travailleurs handicapés et personnes âgées).

Les chiffres suivants font ressortir l'évolution de 1964 à 1965 :

TABLEAU n° 6

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 587	1 916	+ 329	+ 20,6
— octobre	1 010	1 342	+ 332	+ 33
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	859	508	— 351	— 40,9
— octobre	66	53	— 13	— 19,7

En *Allemagne*, le nombre des aides familiaux et des travailleurs salariés occupés dans l'agriculture a continué à s'amenuiser en 1965. Le passage de travailleurs agricoles vers d'autres secteurs d'activité se poursuit à une cadence déterminée et presque invariable. Ce phénomène est directement lié à la rationalisation de l'agriculture, notamment à la mécanisation du travail agricole.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que la diminution de la main-d'œuvre familiale a principalement concerné, en 1965 comme auparavant, la catégorie d'entreprises ayant une surface de moins de 10 hectares. Le nombre de travailleurs par entreprise et par hectare a d'ailleurs reculé dans toutes les catégories d'entreprises.

Les grandes différences qui existent dans la répartition de la main-d'œuvre entre les diverses catégories d'exploitation ne se sont pas non plus réduites en 1965. Pour toutes les exploitations de 2 hectares et plus, la moyenne générale des travailleurs occupés à temps complet est de 14,5 par 100 hectares.

La tendance d'évolution de la situation de la main-d'œuvre des exploitations agricoles ne s'est guère modifiée en 1965 par rapport à 1964. Du fait de l'exode persistant, la

(1) Sauf indication contraire, les chiffres indiqués dans ce chapitre, relatifs aux demandes et aux offres d'emploi non satisfaites, sont établis à la fin des mois considérés (en général : fin avril et fin octobre).

(2) Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi dont il est fait état comprennent les chômeurs (à aptitude normale et à aptitude réduite), ainsi que les demandeurs inscrits volontairement. A partir de mai 1964, la classification professionnelle a été modifiée.

nécessité de mécaniser le travail agricole et de rationaliser les exploitations, en partie liée à des reconversions de production, s'est encore renforcée. Ceci est notamment valable pour les exploitations agricoles moyennes. Les pénuries chroniques en main-d'œuvre de ces entreprises nécessitent, comme par le passé, une utilisation particulièrement élevée de la main-d'œuvre familiale.

En France, la poursuite de la migration de travailleurs agricoles vers les autres secteurs d'activité a constitué de nouveau, en 1965, le trait le plus saillant de l'évolution générale de l'emploi. Cette modification structurelle est d'ailleurs appelée à se poursuivre. Selon les estimations du V^e Plan, la baisse en moyenne annuelle des effectifs du secteur agricole atteindrait environ 117 000 personnes.

Les variations conjoncturelles des demandes et des offres d'emploi non satisfaites en 1965, par rapport aux mêmes dates de l'année précédente, sont d'une amplitude beaucoup plus faible qu'en 1964.

TABLEAU n° 7

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites ⁽¹⁾ :				
— avril	4 544	4 545	+ 1	0
— octobre	3 327	3 284	- 43	- 1,3
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	2 685	2 855	+ 170	+ 6,3
— octobre	1 197	843	- 354	- 29,6

(¹) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.
Agriculture (à l'exclusion de la pêche maritime et du forestage).

L'évolution très favorable de la production agricole en 1965 a largement contribué à éviter une détérioration de la situation de la main-d'œuvre dans ce secteur d'activité qui aurait très bien pu se produire en raison du ralentissement observé dans les autres secteurs où se reclassent habituellement les excédents de travailleurs agricoles. En dépit des conditions atmosphériques souvent difficiles, la production agricole a dépassé le niveau exceptionnel qu'elle avait atteint l'année précédente. En particulier, les récoltes de céréales et les vendanges ainsi que la production animale ont été plus importantes qu'en 1964.

En Italie, l'évolution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites a suivi une courbe décroissante. A la fin d'avril 1965, on a enregistré une diminution, par rapport à l'année précédente, de 12 974 unités, soit de 6,6 %, ce nombre étant passé de 195 383 en avril 1964 à 182 409 en avril 1965. A la fin d'octobre, la diminution, par rapport à l'année précédente, a été moins sensible : 205 685 unités en 1964, 197 906 en 1965, soit une diminution de 7 779 demandes ou de 3,8 %.

Au Luxembourg, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été nul ou négligeable. Celui des offres d'emploi non satisfaites (travailleurs qualifiés et non qualifiés) a été, selon la moyenne mensuelle des dix premiers mois de l'année, de 56 unités en 1965 contre 61 en 1964 et 52 unités en 1963.

La situation de l'emploi dans l'agriculture reste équilibrée. Si, au début du printemps surtout, de nouveaux besoins de main-d'œuvre se font sentir, il ne s'agit pas de besoins additionnels mais de postes de travail signalés comme vacants par suite de départs d'ouvriers agricoles non nationaux vers l'étranger ou vers d'autres secteurs de l'économie.

Le recensement annuel des effectifs salariés de l'agriculture a donné le résultat suivant : 996 unités (865 hommes et 131 femmes) en 1965 contre 983 unités en 1964 et 1 160 unités en 1963.

Aux *Pays-Bas*, dans le secteur agricole, la contraction structurelle de l'emploi s'est poursuivie durant l'année 1965. Selon les estimations des bureaux de placement, cette diminution a été d'environ 1,5 %. Le nombre des hommes occupés dans le secteur agricole est actuellement tombé à 361 500.

Le chômage des travailleurs de l'agriculture et les offres d'emploi destinées à cette main-d'œuvre sont fortement influencés en avril et en octobre par les conditions météorologiques. Ce fait s'est vérifié en particulier au cours de l'année considérée : en raison du froid qui a régné pendant les premiers mois, beaucoup d'activités ont commencé tard, de sorte que les disponibilités de main-d'œuvre agricole enregistrées en avril étaient plus considérables que l'année précédente.

Le mauvais temps de l'été, suivi d'une belle arrière-saison, a provoqué un décalage des activités agricoles; ces circonstances expliquent qu'en octobre la réserve de main-d'œuvre agricole enregistrée a été moins considérable pour cette période de l'année : elle s'élevait à 763 personnes, contre 841 en octobre 1964 et 2 758 en avril 1965.

CONSTRUCTION

En *Belgique*, l'accroissement important du nombre des demandes d'emploi non satisfaites et la diminution de celui des offres d'emploi non satisfaites soulignent le fléchissement des activités dans la construction, accompagné d'une détente sur le marché de l'emploi dans cette branche d'activité, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

TABLEAU n° 8

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2 262	3 510	+ 1 248	+ 55,2
— octobre	1 866	3 575	+ 1 709	+ 91,6
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 756	1 072	— 684	— 39,0
— octobre	1 171	896	— 275	— 23,5

Il faut noter que la demande de personnel hautement qualifié a persisté. La pénurie de travailleurs moins qualifiés a été comblée par le recours à des travailleurs étrangers.

En *Allemagne*, l'activité dans la construction a été influencée en 1965 par une certaine atténuation de la demande et par des conditions atmosphériques défavorables. Les pertes de production occasionnées par la longue période d'intempérie hivernale et par les mois d'été pluvieux ont été compensées en partie par la période de beau temps en septembre et en octobre. Cependant, le début précoce et inattendu de l'hiver s'est traduit, dans presque toute l'Allemagne, par de nouveaux arrêts de travail dans la branche considérée.

Les effectifs dans cette branche ont varié comme suit :

TABLEAU n° 9

Année	Mars		Septembre	
	Total (1)	Travailleurs (2)	Total (1)	Travailleurs (2)
1963	1 541 555	1 361 489	1 678 351	1 488 412
1964	1 600 829	1 409 783	1 702 001	1 504 346
1965	1 587 574	1 396 209	1 687 158	1 483 689

(1) Propriétaires actifs (y compris les artisans non salariés), employés de bureau et techniciens, y compris les apprentis de ces professions, travailleurs qualifiés, manœuvres et apprentis ouvriers.

(2) Travailleurs qualifiés, manœuvres et apprentis.

Les offres d'emploi non satisfaites pour les travailleurs des professions de la construction (sans les manœuvres) ont évolué en 1963, 1964 et 1965 comme suit :

TABLEAU n° 10

Année	Fin mars	Fin octobre
1963	77 600	75 300
1964	75 700	62 900
1965	64 100	64 900

Le chômage dans ces mêmes professions montre, si l'on compare les trois années 1963, 1964 et 1965, une tendance générale nettement décroissante :

TABLEAU n° 11

Année	Fin février	Fin mars	Fin octobre
1963	76 200	24 200	2 600
1964	46 800	27 800	3 200
1965	49 600	27 900	2 700

Le nombre de travailleurs étrangers occupés dans la construction s'est à nouveau accru en 1965; il dépasse le niveau atteint au cours des deux années précédentes;

- fin septembre 1963 : 196 900;
- fin septembre 1964 : 191 700;
- fin septembre 1965 : 214 900.

En France, l'évolution du marché de l'emploi dans la construction fait apparaître une augmentation sensible des demandes d'emploi non satisfaites et, parallèlement, une nette diminution des offres d'emploi non satisfaites, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

TABLEAU n° 12

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites (*) :				
— avril	5 602	8 609	+ 3 007	+ 53,7
— octobre	4 870	7 862	+ 2 992	+ 61,4
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	8 313	4 930	— 3 383	— 40,7
— octobre	5 945	4 509	— 1 436	— 24,2

(*) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

Pendant, la production des industries de bâtiment n'a pas cessé de s'accroître, encore que la progression d'une année à l'autre ait été un peu plus faible en 1965 qu'en 1964. Cet accroissement est dû surtout au progrès de la productivité. Mais des pénuries de main-d'œuvre, surtout qualifiée, notamment pour le gros-œuvre, ont continué à se faire sentir en 1965 dans le bâtiment et les travaux publics. Ces pénuries ont à nouveau motivé l'introduction de main-d'œuvre étrangère.

En Italie, une très forte expansion du volume des demandes d'emploi non satisfaites a caractérisé l'évolution, en 1965, dans la construction. Déjà, au cours de l'année précédente, s'était manifesté, en octobre, un accroissement sensible des demandes d'emploi. Leur niveau s'est encore élevé pour atteindre, en avril 1965, une augmentation de 90 217 unités, soit de 49,4 % par rapport à avril 1964. Le nombre des demandes d'emploi est ainsi passé, entre ces deux dates, de 182 675 à 272 892. Une progression, quoique moins sensible, s'est également manifestée en octobre 1965, le nombre des demandes ayant atteint 226 285 unités contre 185 865 en octobre 1964, soit une augmentation de 40 418 unités ou de 21,7 %.

Au Luxembourg, une forte activité dans la construction a continué de se manifester au cours de l'année 1965 par suite, en partie, de l'exécution de certains projets de travaux de plus grande envergure.

Quant aux pénuries de main-d'œuvre, elles ont été moins prononcées qu'en 1963 et 1964; on peut même dire qu'au milieu de l'année l'équilibre était pratiquement atteint, sauf en ce qui concerne les ouvriers de qualification confirmée. Plusieurs centaines d'ouvriers, licenciés progressivement lors de la fin des travaux de construction d'une nouvelle entreprise, ont pu être absorbés par d'autres entreprises du bâtiment.

Ce n'est qu'au début de l'automne que des pénuries de main-d'œuvre se sont de nouveau fait sentir, en raison de la mise en chantier d'un certain nombre de travaux d'utilité publique.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites (travailleurs qualifiés et non qualifiés) était de 103 à la fin d'avril 1965 (contre 123 en 1964 et 455 en 1963), et de 161 à la fin d'octobre 1965 (contre 92 en 1964 et 272 en 1963); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites était nul ou négligeable, sauf au cours de la période des intempéries hivernales.

A noter que la moyenne mensuelle des nouveaux effectifs de travailleurs étrangers du bâtiment, embauchés en 1965 (dix premiers mois), s'établit à 367 unités (travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés).

Aux *Pays-Bas*, la situation générale du marché du travail a été fortement influencée par l'activité dans la construction. En effet, outre une modification de l'offre et de la demande de personnel qualifié du bâtiment, une expansion ou une contraction de l'activité dans la construction exerce toujours une incidence sur l'offre et la demande de travailleurs d'autres catégories professionnelles, comme les ouvriers de la métallurgie et les travailleurs des transports, dans la mesure où ils participent à l'activité de la construction. Aussi, l'augmentation des réserves de main-d'œuvre, constatée en 1965 par rapport à 1964, a-t-elle été fortement influencée, selon toute vraisemblance, par la tendance qui s'est manifestée dans la construction. Durant l'hiver 1964/65, on avait constaté une augmentation assez importante du chômage parmi les ouvriers qualifiés du bâtiment, augmentation qui n'était due que très partiellement aux facteurs saisonniers; les mois suivants, s'était manifestée une légère reprise. Par contre, à partir du milieu de l'été 1965, la réserve d'ouvriers qualifiés du bâtiment a recommencé de croître, sans qu'on puisse expliquer entièrement ce phénomène par le mouvement saisonnier.

Par suite de cette évolution, les demandes d'emploi dans cette branche d'activité avaient atteint, à la fin de l'année, un niveau deux fois plus élevé que l'année précédente. On ne doit pas en conclure que l'activité de la construction dans son ensemble manifeste une certaine stagnation; au contraire, le niveau de l'emploi masculin y accuse une augmentation satisfaisante, à savoir plus de 2 %, qui dépasse l'augmentation totale de la population active masculine (augmentation inférieure à 2 %).

D'autre part, le nombre de logements achevés montre que l'activité dans la construction a été très intense; en effet, on n'a jamais atteint un nombre aussi élevé de logements achevés dans le cours d'une même année.

Si, malgré ces éléments favorables, s'est produite une augmentation de la réserve de travail enregistrée dans cette branche, la situation s'explique probablement par le ralentissement de l'activité dans la construction d'habitations à bon marché et de

logements non subventionnés. Ce ralentissement est dû notamment à l'insuffisance des crédits d'investissements et aux taux d'intérêts élevés.

Dans la construction de logements réglementés, on a constaté une importante augmentation du nombre de personnes occupées durant l'année. Au total, l'amélioration de la situation actuelle sur le marché de l'emploi dans la construction, par rapport à l'année précédente, est manifeste. Pour apprécier exactement la reprise d'activité dans cette branche, il faut tenir compte du fait qu'on s'efforce systématiquement d'y réduire la tension qui règne sur le marché de l'emploi et qui est préjudiciable à la productivité.

MÉTAUX

En Belgique, la métallurgie a connu, dans son ensemble, en 1965, une période plus prospère, notamment en ce qui concerne les métaux non ferreux où règne une pénurie constante des travailleurs non qualifiés. Les activités suivantes ont marqué également un progrès important : tôlerie, montage d'autos, construction électrique. Dans les autres activités, la situation est moins favorable, bien qu'elle diffère selon les régions et même par entreprise; par exemple, il y a, d'une part, une pénurie de travailleurs qualifiés dans les fonderies à Gand et à Turnhout et, d'autre part, on a signalé des licenciements à Huy et dans la région de Namur. En outre, les chiffres ci-dessous montrent que le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté, notamment à la fin du mois d'octobre 1965, et que le nombre d'offres d'emploi non satisfaites est en diminution constante. En résumé, on peut dire que l'année 1965 a généralement été favorable au développement de l'activité dans cette branche, à l'exception de quelques régressions locales.

TABLEAU n° 13

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	4 114	4 757	+ 643	+ 15,6
— octobre	4 020	6 209	+ 2 189	+ 54,5
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	2 622	1 487	— 1 135	— 43,3
— octobre	1 968	1 200	— 768	— 39,0

En Allemagne, l'emploi global dans l'industrie métallurgique a continué à évoluer favorablement en 1965, ainsi qu'en témoigne l'accroissement des effectifs. Ce n'est que dans la production de l'acier que les demandes ont fléchi du fait d'une demande atténuée et d'importations d'acier notamment en provenance d'autres pays de la CECA, entraînant une stagnation de l'emploi. D'après les rapports de l'Office fédéral de statistique sur l'activité dans l'industrie, l'emploi a varié comme suit dans la branche considérée :

TABLEAU n° 14

Effectifs occupés

Année	Mars			Septembre		
	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers
1963 ⁽¹⁾	3 932 400	870 300	3 045 100	3 923 300	887 100	3 019 100
1964	4 122 600	941 800	3 162 600	4 217 300	973 800	3 226 700
1965	4 291 600	991 700	3 283 100	4 344 000	1 023 700	3 303 400

(¹) Sans Berlin-Ouest.

L'emploi étranger dans les différentes branches de la transformation des métaux a continué à augmenter, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous :

TABLEAU n° 15

Branche d'activité	30-9-1963	30-9-1964	30-9-1965
Appareillage électrique	47 800	61 600	82 800
Construction de machines et d'appareils d'équipement	45 500	59 400	79 200
Automobiles	46 200	58 900	69 600
Production d'articles en fer, acier et autres métaux	40 400	52 500	71 200
Production de fer et d'acier, y compris les laminiers et les tréfileries	14 500	24 700	32 800
Fonderies de fer et d'acier	14 300	19 100	22 600
Production des métaux	9 100	13 400	17 700
Charpentes métalliques	9 200	10 800	14 200
Mécanique de précision et optique	7 600	9 500	12 700
Construction navale	2 600	3 600	4 700
Chaudronnerie	2 900	3 500	4 500
Forge et serrurerie	2 000	2 300	2 800
Construction de wagons	1 500	1 600	1 500

Au total, l'emploi étranger dans la production et la transformation des métaux a évolué comme suit;

- fin septembre 1963 : 245 200;
- fin septembre 1964 : 322 700;
- fin septembre 1965 : 418 200.

En France, l'évolution de l'emploi dans les industries des métaux a été diversifiée selon les professions. Dans l'ensemble, on constate, tant dans la production que dans l'utilisation des métaux, une augmentation sensible des demandes et une nette diminution des offres d'emploi non satisfaites, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après :

TABLEAU n° 16

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Production des métaux				
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :				
— avril	258	364	+ 106	+ 41,1
— octobre	225	352	+ 127	+ 56,4
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	445	177	— 268	— 60,2
— octobre	394	176	— 218	— 55,3
Utilisation des métaux				
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :				
— avril	6 600	10 089	+ 3 489	+ 52,9
— octobre	8 143	11 910	+ 3 767	+ 46,3
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	8 458	5 305	— 3 153	— 37,3
— octobre	6 070	4 771	— 1 299	— 21,4

(1) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

Dans certains groupes professionnels (construction aéronautique, fabrication de machines et de matériel agricoles, construction de matériel ferroviaire), l'activité s'est maintenue à un niveau satisfaisant ainsi qu'en témoigne le maintien d'horaires relativement élevés et même certains accroissements d'effectifs. Par contre, la construction de machines-outils et la construction navale ont été affectées par des réductions d'horaires de travail, par la suspension du recrutement ou même par des licenciements individuels et collectifs.

D'après les données disponibles les plus récentes, une évolution favorable s'est dessinée en fin d'année dans certaines branches de la transformation des métaux, notamment le laminage, l'étréage, la fabrication de tubes soudés, dans la construction automobile et dans les établissements sous-traitants ainsi que dans la construction électrique. Contrairement à ce qui est observé habituellement à pareille époque, le nombre des immatriculations d'automobiles s'est accru en fin d'année et la construction d'automobiles particulières et commerciales a repris au début de l'année son mouvement d'expansion.

Dans les industries électriques, on observe une évolution analogue (augmentation des demandes d'emploi et diminution des offres d'emploi non satisfaites),

TABLEAU n° 17

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites (*) :				
— avril	1 320	1 978	+ 658	+ 49,8
— octobre	1 670	2 232	+ 562	+ 33,7
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 158	655	— 503	— 43,4
— octobre	872	762	— 110	— 12,6

(*) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En dépit de cette évolution défavorable du marché de l'emploi, la construction de matériel électrique léger (notamment : machines à laver, petits appareils électroménagers et radio-télévision) paraît s'améliorer nettement en fin d'année.

En *Italie*, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans les industries des métaux a marqué une tendance croissante assez forte en avril et nettement affaiblie en octobre 1965. L'augmentation a été de 15 393 unités en avril par rapport à l'année précédente ou de 20,1 %, le nombre des demandes étant passé de 76 688 en avril 1964 à 92 081 en avril 1965. Par contre, en octobre 1965, le nombre des demandes (96 174) n'avait augmenté que de 1 040 unités ou de 1,1 % par rapport à octobre 1964 (95 134 unités).

Au *Luxembourg*, dans la transformation des métaux, la situation reste inchangée par rapport à l'année précédente. Grâce à l'apport de main-d'œuvre étrangère, il a été possible de faire face aux besoins les plus prononcés. Toutefois, la situation reste franchement déficitaire, notamment en ce qui concerne les travailleurs de qualification confirmée.

Quant à l'industrie sidérurgique, un certain ralentissement du rythme d'expansion a permis de satisfaire aux besoins de main-d'œuvre dans des délais raisonnables.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites dans les métaux était de 62 à fin avril 1965 (contre 113 en 1964 et 107 en 1963), et de 72 à fin octobre 1965 (contre 68 en 1964 et 83 en 1963); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites était nul ou négligeable.

Aux *Pays-Bas*, selon les estimations des bureaux de placement, les effectifs de la main-d'œuvre masculine dans la métallurgie ont atteint approximativement 588 500 unités en 1965. Ce chiffre représente, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 2,8 %.

Tant en avril qu'en octobre, la réserve de travail enregistrée dépassait de 200 unités environ celle de l'année précédente; cette différence est minime et n'autorise pas à conclure à une réduction de la tension du marché de l'emploi dans la métallurgie. Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a même été, en avril comme en octobre, supérieur à celui de l'année précédente. Le rapport entre les demandes et

les offres d'emploi, dont le nombre était respectivement en octobre de 1 250 et de 40 400, permet d'apprécier l'importance de cette tension.

CHIMIE

En *Belgique*, les industries chimiques n'ont pas été touchées par la régression signalée pour les autres branches; elles ont même connu une nouvelle expansion. De nouveaux projets importants ont été exécutés en 1965. Les demandes d'emploi non satisfaites ont diminué constamment à l'exception toutefois de la fabrication des allumettes où l'on a rencontré quelques difficultés qui ont provoqué plusieurs interruptions du travail et quelques licenciements.

Le tableau n° 18 montre une amélioration appréciable de la situation dans l'industrie chimique, étant donné que le nombre des demandeurs d'emploi est passé de 245 unités à fin avril 1964 à 97 unités à fin octobre 1965.

TABLEAU n° 18

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	245	193	— 52	— 21,2
— octobre	134	97	— 37	— 27,6
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	66	37	— 29	— 43,9
— octobre	52	32	— 20	— 38,5

En *Allemagne*, les facteurs déterminants de l'évolution dans l'industrie chimique ont été, en 1965, les extensions de production et, en même temps, l'application de mesures de rationalisation. Toutefois, ainsi que le montrent les indications fournies par l'Office fédéral de statistique, l'emploi a augmenté de façon constante.

TABLEAU n° 19

Effectifs occupés

Année	Mars			Septembre		
	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers
1963 (1)	522 800	172 400	348 600	528 000	176 600	349 700
1964	542 500	184 000	356 700	555 800	190 200	363 800
1965	563 600	192 800	369 100	571 900	198 600	371 600

(1) Sans Berlin-Ouest.

Par contre, le nombre des travailleurs étrangers occupés dans cette industrie marque une nette progression;

— fin septembre 1963 : 21 200;

— fin septembre 1964 : 26 800;

— fin septembre 1965 : 33 600.

En France, dans l'industrie chimique comme dans d'autres branches d'activité, les demandes d'emploi non satisfaites ont eu tendance en 1965 à augmenter tandis que les offres d'emploi non satisfaites ont au contraire diminué. Cette évolution confirme, dans les activités relevant de l'industrie chimique, la détérioration du marché de l'emploi au cours de l'année écoulée ainsi qu'il ressort des données suivantes :

TABLEAU n° 20

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites ⁽¹⁾ :				
— avril	996	1 117	+ 121	+ 12,1
— octobre	864	1 156	+ 292	+ 33,8
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	942	410	— 532	— 56,5
— octobre	496	631	+ 135	+ 27,2

⁽¹⁾ Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

Cependant, l'examen de l'évolution de la production en fin d'année montre que l'activité se poursuit favorablement dans certaines fabrications, notamment pour la chimie de base, pour les articles en verre creux, les emballages en plastique, les produits pharmaceutiques, les fabrications destinées à l'industrie automobile.

En Italie, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans les industries chimiques a augmenté en 1965. Au mois d'avril, on a enregistré un accroissement de 595 unités ou de 8,5 % par rapport à l'année précédente, le nombre des demandes étant passé de 7 032 à 7 626 unités. A l'automne, on observe une croissance plus limitée (+ 114 unités ou + 1,4 %), le nombre des demandes s'étant élevé de 8 045 à 8 159 unités.

Au Luxembourg, en raison de la mise en activité de deux entreprises nouvelles de l'industrie chimique, une certaine pénurie en ouvriers et ouvrières à la production a commencé à se manifester au cours de l'année 1965.

Aussi, faudra-t-il s'attendre à des besoins additionnels de main-d'œuvre qui pourraient porter sur une cinquantaine d'ouvriers d'usine et sur 200 à 300 ouvrières à la production.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était nul à la fin avril 1965 (contre 20 en 1964) et de 5 à la fin octobre 1965 (contre 5 en 1964); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été nul ou négligeable.

Aux Pays-Bas, l'industrie chimique est l'une de celles où l'on a constaté, en 1965, une expansion très marquée de l'emploi; les effectifs de la main-d'œuvre masculine, évalués par les bureaux de placement à 77 000 pour 1965, sont supérieurs de 5 % à ceux de l'année précédente. La réserve de travail enregistrée dans cette industrie n'était que de 50 unités, tant en avril qu'en octobre. Le nombre des offres d'emploi masculins non satisfaites s'est élevé à 1 300 unités environ pour l'un et l'autre mois. Les différences avec les chiffres correspondants de 1964 sont minimes.

TEXTILE ET VÊTEMENT

En Belgique, dans les industries textiles et dans celles du vêtement, on constate en 1965 une tendance à l'augmentation des demandes d'emploi non satisfaites alors que les offres d'emploi ont au contraire diminué ainsi qu'il ressort des données suivantes :

TABLEAU n° 21

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Industrie textile				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2 209	2 825	+ 616	+ 27,9
— octobre	2 244	2 721	+ 477	+ 21,3
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 121	539	— 582	— 51,9
— octobre	775	809	+ 34	+ 4,4
Vêtement				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 689	1 938	+ 249	+ 14,7
— octobre	1 976	2 247	+ 271	+ 13,7
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 450	955	— 495	— 34,1
— octobre	987	981	— 6	— 0,6

L'année 1965 a été marquée par plusieurs fermetures d'usines textiles. La plupart des travailleurs intéressés ont pu trouver un emploi dans d'autres établissements situés parfois dans des localités différentes de celles des usines cessant leurs activités. En fin d'année, la situation s'est améliorée dans la plupart des branches concernées. Cependant, dans l'industrie cotonnière, la situation demeure incertaine en raison de nombreuses variations d'activité. Dans l'industrie de la laine, du lin et dans la fabrication du tricot, des pénuries de main-d'œuvre ont été signalées.

L'industrie du vêtement a été, dans une certaine mesure, désavantagée par l'été défavorable qui a causé de nombreuses interruptions de travail et des licenciements; par contre, la saison hivernale, plus favorable, a permis de travailler à temps plein.

Les quelques fermetures d'établissements qui se sont produites au cours de l'année n'ont pas touché le marché du travail, étant donné que, dans la plupart des cas, elles ne concernaient que de petites unités de production. Par ailleurs, ont été créées de nouvelles entreprises, de sorte qu'a joué une compensation. On peut en déduire que la branche du vêtement a connu une année favorable et que l'emploi n'y a pas posé de problème, à l'exception des quelques licenciements ou pénuries locales.

En *Allemagne*, la situation globale de l'emploi dans les industries du textile et du vêtement a continué d'être favorable en 1965, ainsi qu'en témoignent les indications fournies par l'Office fédéral de statistique :

TABLEAU n° 22

Année	Mars			Septembre		
	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers
1963 (1)	938 900	135 300	793 200	925 200	136 800	777 900
1964	943 700	141 400	791 300	939 900	145 200	784 200
1965	943 500	144 600	788 400	945 300	148 000	786 800

(1) Sans Berlin-Ouest.

Le total des offres d'emploi non satisfaites enregistrées pour les travailleurs du textile et du vêtement — dont la plupart concernent des travailleurs féminins — fait ressortir un mouvement toujours ascendant.

Le volume des effectifs étrangers a progressé encore, ainsi qu'en témoignent les chiffres reproduits ci-après :

Textile

- fin septembre 1963 : 39 500 unités;
- fin septembre 1964 : 47 500 unités, dont 24 300 femmes;
- fin septembre 1965 : 62 200 unités, dont 30 600 femmes;

Coupe, couture, confection et lingerie

- fin septembre 1963 : 15 500 unités;
- fin septembre 1964 : 18 200 unités, dont 15 500 femmes;
- fin septembre 1965 : 24 100 unités, dont 20 300 femmes.

En *France*, les industries textiles, de l'habillement et du travail des étoffes ont été particulièrement touchées en 1965 par le ralentissement des activités, qui s'est traduit par des réductions d'horaire du travail, une aggravation du chômage partiel et des licenciements. C'est dans les industries de la laine et du coton qu'a été enregistrée la baisse d'activité la plus importante. Toutefois, cette situation défavorable, surtout au début de l'année, s'est assez sensiblement améliorée à partir du deuxième trimestre. On note même, en octobre, par rapport au mois d'avril,

ainsi qu'il ressort des chiffres ci-dessous, une diminution du nombre des demandes et une augmentation des offres d'emploi non satisfaites alors que la comparaison d'une année à l'autre fait apparaître une aggravation du marché de l'emploi dans ces branches d'activité.

D'après les données les plus récentes, des commandes en carnets à la fin de 1965 devraient permettre d'assurer une activité normale durant le premier trimestre 1966.

TABLEAU n° 23

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Industrie textile				
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :				
— avril	2 157	5 537	+ 3 380	+ 156,7
— octobre	2 490	4 537	+ 2 047	+ 82,2
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	3 552	1 168	— 2 384	— 67,1
— octobre	1 935	2 596	+ 661	+ 34,2
Industries de l'habillement et du travail des étoffes				
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :				
— avril	3 811	5 591	+ 1 780	+ 46,7
— octobre	4 005	4 804	+ 799	+ 20,0
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	3 836	1 754	— 2 082	— 54,3
— octobre	2 351	2 537	+ 186	+ 7,9

(1) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En *Italie*, dans les industries textiles, l'évolution décroissante des demandes d'emploi qui avait été constatée en avril 1964 a fait place en avril 1965 à une tendance inverse tandis que, dans l'habillement, la diminution s'est poursuivie au cours de l'année 1965.

Pour le textile, l'augmentation des demandes a été en avril 1965 de 1 684 unités ou de 6,5 %, alors que, pour l'habillement, la diminution enregistrée a été de 119 unités ou de 0,3 %.

En octobre 1965, pour le textile, la réduction des demandes par rapport à l'année précédente a été de 909 unités ou de 3,4 % (25 477 unités contre 26 386 unités) et, pour l'habillement, de 4 820 unités ou de 9,7 % (44 894 unités en octobre 1965 contre 49 714 unités en octobre 1964).

Au *Luxembourg*, aucun changement notable ne s'est produit en 1965 dans les industries textiles et du vêtement.

Les disponibilités nationales de main-d'œuvre étant pratiquement épuisées, les ateliers et manufactures ne peuvent satisfaire les besoins naissants qu'en faisant appel à la main-d'œuvre frontalière.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 9 à la fin avril 1965 (contre 10 en 1964) et de 5 à fin octobre 1965 (contre 8 en 1964); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été nul ou négligeable.

Aux *Pays-Bas*, suivant les données recueillies par les bureaux de placement, l'industrie textile occupait environ 85 000 travailleurs masculins en 1965. D'après cette estimation, les effectifs de la main-d'œuvre masculine auraient diminué de 2 % environ. Les possibilités d'emploi ont augmenté dans certains groupes professionnels de l'industrie textile, comme les filatures de fibres artificielles; par contre, on a constaté une forte diminution dans les tissages de laine et de coton : dans ces deux groupes, les effectifs masculins ont baissé respectivement de 8 et de 4 %.

L'industrie textile se heurte à une forte concurrence, notamment par suite de la libéralisation progressive du marché européen, ce qui a provoqué, pendant l'année considérée comme les années précédentes, une concentration croissante des entreprises. Cette évolution a entraîné la fermeture d'activités non rentables et même l'arrêt complet de la production de certaines entreprises. Elle ne se traduit qu'en partie seulement dans le volume de la réserve de travail enregistrée parmi les ouvriers du textile. Celle-ci était de 110 unités environ en avril et en octobre, c'est-à-dire qu'elle ne dépassait celle de 1964 que de 50 unités. Cette variation de faible amplitude reflète à peine la contraction de l'emploi dans cette branche d'industrie; c'est la conséquence de la tension considérable qui règne sur le marché du travail et en raison de laquelle les travailleurs devenus sans emploi dans l'industrie textile retrouvent facilement du travail ailleurs.

Le nombre des offres d'emplois masculins non satisfaites reflète mieux l'évolution en cours : il s'est élevé à 2 700 environ en avril et en octobre; pour ce dernier mois, il représentait à peu près 600 unités de moins que l'année précédente. Cependant, la demande de personnel reste forte dans cette branche d'industrie; on doit en chercher l'explication dans le nombre assez élevé de travailleurs qui quittent l'industrie textile, donnant la préférence à d'autres emplois à cause de l'évolution défavorable de cette branche. Ce mouvement est souvent plus prononcé qu'il ne serait souhaitable, et il est difficile de le compenser par l'appel aux travailleurs jeunes, parce que ceux-ci manifestent assez peu d'enthousiasme pour le travail dans l'industrie textile.

Dans l'industrie de l'habillement, le volume de la main-d'œuvre occupée ne s'est guère modifié en 1965. A côté d'une diminution des effectifs occupés dans les entreprises de confection pour hommes, qui ont encore en général un caractère artisanal, on a constaté une augmentation de la main-d'œuvre occupée dans la confection en série; on a également constaté dans cette branche d'industrie, pendant l'année écoulée, une sensible pénurie de main-d'œuvre féminine. Sur ce point, il n'y a guère eu de modification par rapport à 1964.

ALIMENTATION

En *Belgique*, l'alimentation représente une industrie typiquement saisonnière. La pénurie de main-d'œuvre y est toujours le plus sensible dans la période de plein emploi et, comme toujours, on fait appel à des travailleurs occasionnels. C'est dans cette industrie qu'on constate surtout le phénomène du sous-emploi. La pénurie

des jeunes travailleurs dans les boulangeries et pâtisseries et dans les boucheries existe toute l'année et les conditions de travail dans ces activités constituent un handicap.

Les données ci-dessous indiquent les principales variations intervenues dans le volume des demandes et des offres d'emploi non satisfaites :

TABLEAU n° 24

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 347	1 916	+ 569	+ 42,2
— octobre	750	1 028	+ 278	+ 37,1
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	135	101	— 34	— 25,2
— octobre	144	216	+ 72	+ 50,0

Dans la branche des tabacs, les demandes d'emploi non satisfaites ont eu tendance à augmenter (+ 9 unités à fin avril 1965 et + 23 unités à fin octobre 1965) par rapport à l'année précédente. Par contre, les offres d'emploi non satisfaites ont diminué respectivement, aux dates considérées, de 23 et de 32 unités.

En *Allemagne*, la situation de l'emploi dans l'alimentation, mises à part les fluctuations annuelles saisonnières, a été très satisfaisante en 1965. L'emploi dans cette branche, ainsi que le montrent les rapports de l'Office fédéral de statistique sur l'activité industrielle, n'a varié que dans une mesure relativement faible.

TABLEAU n° 25

Effectifs occupés

Année	Mars			Septembre		
	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers
1963 ⁽¹⁾	492 500	123 800	362 800	513 800	127 500	380 900
1964	511 900	131 700	373 500	532 300	135 800	391 400
1965	512 100	135 000	372 100	529 800	137 400	387 500

(¹) Sans Berlin-Ouest.

En *France*, les demandes d'emploi non satisfaites dans les industries de l'alimentation ont augmenté sensiblement tant en avril qu'en octobre 1965 par rapport aux mêmes mois de l'année précédente. Ce mouvement n'a toutefois pas empêché l'accroissement

des besoins de personnel, notamment en octobre 1965, ainsi qu'en témoigne l'évolution des offres d'emploi non satisfaites.

TABLEAU n° 26

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites ⁽¹⁾ :				
— avril	3 067	3 574	+ 507	+ 16,5
— octobre	3 302	3 598	+ 296	+ 9,0
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	884	888	+ 4	+ 0,5
— octobre	491	917	+ 426	+ 86,8

(1) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

L'évolution de la situation dans les industries alimentaires demeure dans son ensemble satisfaisante. Il y a lieu de noter en particulier une production laitière très abondante.

En *Italie*, alors que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans la branche de l'alimentation avait marqué une légère tendance à augmenter en 1964, on note au contraire une diminution en 1965. Celle-ci a été de 902 unités, soit de 1,9 % en avril et de 4 348 unités, soit de 11,3 % en octobre. Le nombre des demandes est descendu à 47 572 en avril 1965 contre 48 474 unités en avril 1964 et à 34 226 en octobre 1965 contre 38 574 unités en octobre 1964.

Au *Luxembourg*, aucun changement important ne s'est produit dans l'alimentation en 1965; cependant, le nombre des ouvriers et ouvrières à la production semble être en progression. Les petites entreprises souffrent toujours d'une pénurie latente d'ouvriers de métier dans la boucherie et dans la boulangerie.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 13 à la fin avril 1965 (contre 21 en 1964), et de 9 à la fin octobre 1965 (contre 9 également en 1964); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été nul ou négligeable.

Aux *Pays-Bas*, les effectifs masculins occupés dans les industries alimentaires et connexes sont restés à peu près identiques à ceux de 1964. D'après les estimations des bureaux de placement, ils s'élèvent à 187 600 unités. En cours d'année, on a assisté à un certain nombre de concentrations de petites entreprises, notamment dans le groupe des dérivés du lait; par suite de ce mouvement, le volume de la main-d'œuvre masculine occupée est resté à peu près constant malgré un accroissement de la production. Presque tous les hommes restés sans travail à la suite de ces concentrations en ont rapidement retrouvé ailleurs, si bien que le phénomène n'est pas décelable à l'examen des chiffres de la réserve de travail enregistrée dans cette branche. A la fin d'octobre, la réserve masculine enregistrée était de 190 personnes, chiffre qui diffère peu de celui de l'année précédente. Les offres d'emploi non satisfaites sont un peu plus nombreuses qu'en 1964.

SERVICES

En Belgique, l'évolution des demandes et des offres d'emploi non satisfaites dans la catégorie des employés fait apparaître aux mois de référence une tendance à l'augmentation des demandes et des offres ainsi qu'il ressort des données suivantes :

TABLEAU n° 27

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	6 273	6 528	+ 255	+ 4,1
— octobre	7 262	8 678	+ 1 416	+ 19,5
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	633	681	+ 48	+ 7,6
— octobre	434	651	+ 217	+ 50,0

Sous l'influence du ralentissement du rythme d'expansion dans la plupart des branches industrielles, les possibilités d'emploi pour cette catégorie de personnel ont quelque peu diminué. Toutefois, cette diminution ne concerne pratiquement que les employés les moins qualifiés et la main-d'œuvre âgée. Par contre, la demande de personnel jeune, de travailleurs qualifiés et de techniciens reste soutenue ainsi que le prouve l'augmentation des offres d'emploi non satisfaites. En raison de la pénurie de candidats aptes, sont examinées également les candidatures de personnes qui ne répondent pas entièrement aux emplois vacants.

TABLEAU n° 28

Demandeur d'emploi	Hommes	Femmes	Particularité
	en unités		
A aptitude normale	1 224	2 004	} âgés
A aptitude partielle	782	705	
A aptitude très réduite	303	135	
Autres, obligatoirement inscrits	280	147	âgés et handicapés
Volontairement inscrits et non occupés	1 314	1 480	nouveaux employés et femmes mariées
Volontairement inscrits et occupés	423	308	
Total	4 326	4 779	
	en pourcentage		
A aptitude normale	28,2	41,9	

Le nombre des demandeurs d'emploi à aptitude normale a augmenté surtout chez les femmes et, dans une moindre mesure, chez les hommes. Ce qui reflète surtout l'atténuation du rythme d'expansion de l'économie belge, c'est l'accroissement du nombre des demandeurs d'emploi volontairement inscrits et non occupés, notamment dans la catégorie qui concerne les nouveaux employés et les femmes mariées (437 hommes et 263 femmes).

En ce qui concerne les cafés, hôtels et restaurants, malgré la période d'été peu favorable, la situation de l'emploi est demeurée satisfaisante. Le nombre élevé des demandes d'emploi constaté à la fin d'octobre 1965 résulte de la diminution des possibilités d'embauchage dans d'autres secteurs d'activité qui souffrent également du ralentissement de la conjoncture.

TABLEAU n° 29

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2 793	2 436	— 357	— 12,8
— octobre	3 226	3 442	+ 216	+ 6,7
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	978	813	— 165	— 16,9
— octobre	662	522	— 140	— 21,1

Dans la catégorie des gens de maison et des soins personnels, on constate une augmentation des demandes et une diminution des offres d'emploi non satisfaites. Cette augmentation s'explique par le nombre moins élevé des femmes aptes à travailler ainsi que par la présence d'un certain nombre d'épouses de travailleurs étrangers en chômage, qui ne sont pas toujours disposées à travailler.

TABLEAU n° 30

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 374	2 107	+ 733	+ 53,3
— octobre	1 857	2 332	+ 475	+ 25,6
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	626	451	— 175	— 28,0
— octobre	421	311	— 110	— 26,1

En *Allemagne*, le marché de l'emploi dans le secteur des services publics et privés a été caractérisé, en 1965, par une tension persistante. Les besoins en main-d'œuvre se sont encore considérablement accentués.

Dans les professions de l'hôtellerie (sans cuisiniers et cuisinières et sans le personnel domestique de l'hôtellerie), les pénuries en main-d'œuvre se sont encore accrues en 1965.

Ces besoins de main-d'œuvre persistants de l'hôtellerie se sont traduits, en 1965, par un accroissement de l'emploi des étrangers. Le total de ces derniers s'est élevé à :

- fin septembre 1963 : 23 800;
- fin septembre 1964 : 25 200;
- fin septembre 1965 : 31 000.

Dans la catégorie des gens de maison et des services de nettoyage, les besoins se sont accrues en 1965 tandis que le chômage a diminué.

En ce qui concerne les services de santé et de soins personnels, les besoins en main-d'œuvre se sont accrues en 1965.

Quant à la catégorie des ingénieurs, techniciens et assimilés, le nombre des offres d'emploi a continué à augmenter en 1965.

En France, l'examen des données relatives au marché de l'emploi dans le secteur des services fait apparaître, aux mois de référence, une tendance à l'augmentation des demandes et à la diminution des offres d'emploi non satisfaites, moins marquée toutefois en octobre qu'en avril 1965 par rapport aux mêmes dates de 1964.

Dans le groupe des « emplois de dessinateurs et agents techniques » et dans celui des « emplois de bureau et assimilés », l'évolution a été la suivante :

TABLEAU n° 31

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Emplois de dessinateurs et agents techniques				
Demandes d'emploi non satisfaites ⁽¹⁾ :				
— avril	1 943	2 347	+ 404	+ 20,8
— octobre	2 359	3 048	+ 689	+ 29,2
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	224	192	— 32	— 14,3
— octobre	153	155	+ 2	+ 1,3
Emplois de bureau et assimilés				
Demandes d'emploi non satisfaites ⁽¹⁾ :				
— avril	15 778	18 263	+ 2 485	+ 15,7
— octobre	24 390	27 645	+ 3 255	+ 13,3
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	2 016	1 338	— 678	— 33,6
— octobre	701	802	+ 101	+ 14,4

(1) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

Dans les « emplois de commerce et assimilés », l'évolution divergente des offres et des demandes d'emploi non satisfaites traduit une détérioration du marché de l'emploi.

Dans le groupe des « ingénieurs », on constate une évolution analogue. Toutefois, au mois d'octobre 1965, les offres d'emploi non satisfaites sont en augmentation par rapport à l'année précédente.

TABLEAU n° 32

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Emplois de commerce et assimilés				
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :				
— avril	7 209	7 902	+ 693	+ 9,6
— octobre	7 768	8 901	+ 1 133	+ 14,6
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 060	995	— 65	— 6,1
— octobre	1 241	1 078	— 163	— 13,1
Ingénieurs				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	825	914	+ 89	+ 10,8
— octobre	799	1 006	+ 207	+ 25,9
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	79	55	— 24	— 30,4
— octobre	22	39	+ 17	+ 77,3

(1) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

Enfin, les données chiffrées concernant les « services hôteliers et domestiques » reflètent également le fléchissement général des activités et une évolution défavorable de la situation de la main-d'œuvre.

TABLEAU n° 33

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Services hôteliers et domestiques				
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :				
— avril	13 188	14 674	+ 1 486	+ 11,3
— octobre	13 739	15 832	+ 2 093	+ 15,2
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	5 042	3 855	— 1 187	— 23,5
— octobre	3 886	2 966	— 920	— 23,7

(1) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En *Italie*, dans la catégorie « dirigeants, employés et subalternes », qui figure dans les statistiques, on a constaté, en 1965 comme en 1964, une augmentation du nombre des demandes d'emploi non satisfaites. Celui-ci s'est en effet élevé de 63 578 en avril 1964 à 69 166 en avril 1965, soit une augmentation de 5 588 unités ou de 8,8 %. En octobre 1965, il était de 93 392 unités contre 92 936 l'année précédente, soit un accroissement de 456 unités ou de 0,5 %.

Dans les « services de vente », l'évolution a été divergente en cours d'année. Ainsi, en octobre 1965, on note une légère progression du nombre des demandes d'emploi qui s'élève à 18 887 unités contre 17 876 l'année précédente, soit un accroissement de 1 011 unités ou de 5,7 %. Par contre, en octobre 1965, on constate une légère contraction des demandes (21 321 unités contre 22 411 unités l'année précédente) soit de 1 090 unités ou de 4,9 %.

Dans les « services d'hygiène et de santé », la tendance décroissante des demandes d'emploi qui s'était déjà dessinée en 1964 s'est poursuivie en 1965. Le nombre de demandes qui était de 10 299 en avril 1964 est tombé à 9 533 en avril 1965, soit une diminution de 766 unités ou de 7,4 %. En octobre 1965, par rapport à l'année précédente, la diminution a été encore plus sensible (— 1 189 unités ou — 11,6 %).

En ce qui concerne « l'hôtellerie », on constate une légère augmentation du nombre des demandes d'emploi en avril 1965 (25 115 unités) par rapport à avril 1964 (24 755 unités) soit de 360 unités ou de 1,5 %. Par contre, en octobre 1965, par rapport à l'année précédente on note une diminution de 1 053 unités ou de 3,7 % (27 092 unités en octobre 1965 contre 28 145 en octobre 1964).

Enfin, dans les « services domestiques », la tendance décroissante des demandes d'emploi par rapport à l'année précédente est plus sensible en avril 1965 (— 7,3 %) qu'en octobre 1965 (— 5,9 %). A cette dernière date, le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites était de 8 367.

Au *Luxembourg*, les pénuries de main-d'œuvre observées dans l'industrie hôtelière en 1964 ont persisté en 1965. Cependant, grâce à la collaboration avec les services italiens, les besoins en personnel masculin saisonnier ou non saisonnier ont pu être partiellement couverts par l'embauchage de travailleurs italiens. La situation du personnel féminin reste toujours déficitaire.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites (travailleurs qualifiés et non qualifiés) était de 59 à la fin d'avril 1965 (contre 78 en 1964 et 69 en 1963) et de 25 à la fin d'octobre 1965 (contre 28 en 1964 et 24 en 1963).

Dans les services domestiques, on constate une légère atténuation de la tension sur le marché de l'emploi. Mais les pénuries restent quand même très prononcées. Le nombre d'offres d'emploi non satisfaites s'élevait à 163 à la fin d'avril 1965 (contre 174 en 1964 et 227 en 1963) et de 130 en octobre 1965 (contre 148 en 1964 et 182 en 1963).

Quant aux soins personnels, aucun changement notable ne s'est produit.

De même, les variations intervenues dans la situation du personnel de bureau et du commerce sont de faible amplitude. Suivant les périodes de l'année, on note certains déficits de main-d'œuvre, voire exceptionnellement de légers excédents.

Aux *Pays-Bas*, les possibilités de placement des employés de bureau n'ont pas subi d'importantes modifications au cours de l'année considérée. En avril 1965, la réserve

de main-d'œuvre enregistrée pour cette catégorie de personnel dépassait d'environ 300 unités celle de l'année précédente. En octobre, elle était revenue au niveau de 1964. Il semble que l'augmentation des charges salariales ait incité les employeurs à se montrer plus sélectifs dans le recrutement du personnel de bureau. Ce fait n'a cependant pas influencé notablement le niveau de la réserve de main-d'œuvre enregistrée dans ce groupe professionnel. En avril et en octobre 1965, les offres d'emploi non satisfaites ont accusé une augmentation par rapport à l'année précédente.

Il semble qu'on se soit montré aussi plus exigeant dans le recrutement des employés de commerce, ce qui pourrait expliquer le fait que le nombre de ces employés enregistré tant en avril qu'en octobre 1965 ait dépassé de 200 unités environ celui de 1964. Cependant, les offres d'emploi non satisfaites se situaient également à environ 200 unités au-dessus du niveau de l'année précédente.

Enfin, en ce qui concerne le personnel des hôtels, cafés et restaurants, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a continué d'augmenter, confirmant la tendance déjà observée en 1964.

TRANSPORTS

En *Belgique*, l'atténuation de l'activité constatée dans les autres branches a influencé la situation de l'emploi dans les transports de sorte que le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté à la fin d'octobre 1965 par rapport à octobre 1964. La différence entre les mois d'avril 1964 et 1965 trouve sa cause dans un changement de la classification des professeurs, introduit au mois de mai 1964.

La pénurie de personnel roulant pour les autobus et les tramways du transport public a persisté.

En *Allemagne*, la situation de l'emploi dans les transports est restée tendue en 1965. Les besoins en main-d'œuvre ont continué à être considérables.

En *France*, le ralentissement de l'activité dans différentes branches a eu des répercussions sur l'emploi dans les transports. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est nettement accru ainsi qu'il ressort des données ci-après :

TABLEAU n° 34

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites ⁽¹⁾ :				
— avril	2 122	2 899	+ 777	+ 36,6
— octobre	2 025	2 493	+ 468	+ 23,1
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	740	399	+ 341	+ 46,1
— octobre	394	461	+ 67	+ 17,0

(1) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

Par contre, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a diminué en avril 1965 par rapport à avril 1964 tandis qu'en octobre il marque une augmentation qui souligne les effets de la reprise générale d'activité.

En *Italie*, le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites dans les transports a augmenté par rapport à l'année précédente tant en avril qu'en octobre 1965, toutefois de façon moins sensible à cette dernière date. En effet, il est passé de 21 070 unités en avril 1964 à 25 899 en avril 1965, soit une augmentation de 4 829 unités ou de 22,9 %. En octobre 1965, le total des demandes atteignait 23 219 unités.

Au *Luxembourg*, aucun changement notable n'est à signaler par rapport aux années précédentes. La moyenne des offres d'emploi non satisfaites (dix premiers mois de l'année) n'a pas dépassé 12 unités.

Aux *Pays-Bas*, la réserve de travail enregistrée dans la branche des transports, tant en avril qu'en octobre, a été plus considérable que celle de l'année précédente, tandis que les offres d'emploi non satisfaites ont été moins nombreuses pour la même catégorie de travailleurs.

La situation est en général fortement influencée par les conditions météorologiques, étant donné que beaucoup de ces travailleurs exercent des activités qui relèvent de la construction ou de l'agriculture. Cependant, les différences constatées entre octobre 1964 et octobre 1965 ne doivent pas être attribuées à des conditions météorologiques particulières; il est vraisemblable que les chiffres d'octobre ont été influencés par l'évolution survenue dans la construction où s'est produit, ainsi qu'on l'a vu, un certain ralentissement.

MANŒUVRES

En *Belgique*, on a pu observer une augmentation marquée des demandes d'emploi émanant des manœuvres à aptitude normale : + 554 unités en avril 1965 par rapport à avril 1964 et + 1 099 en octobre 1965 par rapport à octobre 1964. Ce fait est normal étant donné qu'en cas d'atténuation conjoncturelle les manœuvres sont touchés les premiers dans toutes les branches d'activité, notamment dans la construction. Il y a lieu de noter que, parmi les demandeurs d'emploi, un certain nombre concerne les travailleurs migrants. La différence importante constatée entre les nombres d'offres d'emploi non satisfaites en avril 1964 et en octobre 1965 (— 931 unités) souligne cette évolution défavorable.

En *Allemagne*, les besoins en main-d'œuvre non qualifiée se sont encore réduits en 1965.

En *France*, l'évolution, de 1964 à 1965, du nombre des demandes d'emploi non satisfaites émanant des manœuvres reflète nettement l'atténuation conjoncturelle : en avril, on note une augmentation de 6 332 demandes et en octobre de 5 082, soit respectivement de 21,8 % et de 19,7 % par rapport à l'année précédente. Parallèlement, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a nettement diminué, toutefois de façon moins sensible en octobre (— 3 860 unités en avril et — 1 445 unités en octobre) ce qui confirme une certaine reprise du mouvement d'expansion à cette dernière date ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

TABLEAU n° 35

	1964	1965	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :				
— avril	29 038	35 370	+ 6 332	+ 21,8
— octobre	25 804	30 886	+ 5 082	+ 19,7
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	7 050	3 190	— 3 860	— 54,8
— octobre	5 429	3 984	— 1 445	— 26,6

(1) Y compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En *Italie*, l'évolution du nombre des manœuvres a été, en 1965 comme l'année précédente, diversifiée. On constate une augmentation, en avril, de 18 593 unités ou de 7 % et une diminution, en octobre, de 6 912 unités ou de 2,7 %. Le nombre total des demandes s'est élevé à 285 940 en avril 1965 (contre 267 347 en avril 1964) pour descendre à 247 744 en octobre 1965 (contre 254 656 en octobre de l'année précédente).

Au *Luxembourg*, le nombre des offres d'emploi s'adressant à la main-d'œuvre non qualifiée (agriculture, construction et services non compris) a généralement baissé au cours de l'année 1965, sauf en ce qui concerne les besoins de main-d'œuvre féminine pour le secteur industriel, qui sont en augmentation depuis le mois de juin 1965.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 63 à fin avril 1965 (contre 96 en 1964), et de 147 à fin octobre 1965 (contre 75 en 1964).

Aux *Pays-Bas*, les demandes d'emploi émanant de travailleurs non qualifiés, occupés surtout comme manœuvres dans la construction et l'agriculture, ont suivi une évolution qui présente de grandes analogies avec celle des demandes concernant les travailleurs des transports; par suite du printemps tardif, le volume de la réserve de travail enregistrée a été plus élevé en avril 1965 qu'en avril 1964, tandis que le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été moins important que l'année précédente. La différence constatée au mois d'octobre est attribuable à l'évolution dans la construction.

C. TENDANCES D'EVOLUTION PAR REGIONS

Dans la plupart des Etats membres, des efforts notables sont accomplis en vue d'aboutir à une meilleure connaissance des problèmes de l'emploi au niveau régional. Par ailleurs, des mesures d'aide sont intensifiées en vue de réduire les disparités entre régions. Dans ce sens, des résultats positifs ont pu être obtenus, ainsi qu'il ressort des indications fournies ci-après et de l'analyse des diverses mesures figurant dans la troisième partie (dispositions d'ordre interne).

En *Belgique*, les tendances d'évolution, par régions, des demandes et des offres d'emploi non satisfaites de 1964 à 1965 (à fin avril et à fin octobre) sont soulignées par les chiffres figurant au tableau n° 36.

TABLEAU n° 36

Belgique

Demandes (1) et offres d'emploi non satisfaites par régions

Région	1964		1965		Tendance 1965-1964	
	Demandes	Offres	Demandes	Offres	Demandes	Offres
Anvers						
— avril	10 640	2 385	10 276	1 753	—	—
— octobre	9 225	1 698	9 462	1 354	+	—
Brabant						
— avril	9 273	3 655	9 711	2 525	+	—
— octobre	8 881	2 625	9 961	1 943	+	—
Flandre occidentale						
— avril	7 466	2 165	8 007	1 114	+	—
— octobre	7 401	1 553	8 561	1 219	+	—
Flandre orientale						
— avril	8 180	2 224	9 502	1 622	+	—
— octobre	7 791	1 825	8 690	1 791	+	—
Hainaut						
— avril	8 335	1 381	10 538	1 169	+	—
— octobre	9 073	1 072	12 497	1 183	+	—
Liège						
— avril	6 614	1 764	7 830	829	+	—
— octobre	7 281	1 194	9 358	575	+	—
Limbourg						
— avril	2 810	1 309	2 817	251	+	—
— octobre	2 390	626	3 485	377	+	—
Luxembourg						
— avril	336	291	403	108	+	—
— octobre	373	58	560	42	+	—
Namur						
— avril	1 237	459	1 525	343	+	—
— octobre	1 225	126	1 706	93	+	—

(1) Les demandes d'emploi figurant dans ce tableau concernent celles des chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite, ainsi que les demandeurs inscrits volontairement.

Le tableau n° 37 fait ressortir les modifications intervenues (en pourcentage) dans la répartition géographique des demandes d'emploi concernant, d'une part, les hommes, d'autre part, les femmes.

TABLEAU n° 37

Belgique

*Modifications intervenues dans la répartition géographique
des demandes d'emploi*

(en %)

Province	Fin 3 ^e trimestre 1964	Fin 3 ^e trimestre 1965	Tendance 1965-1964
Hommes			
Anvers	19,6	16,9	—
Flandre occidentale	14,0	14,5	+
Flandre orientale	17,2	15,5	—
Limbourg	6,6	6,1	—
Brabant	15,7	14,3	—
Hainaut	13,3	16,1	+
Liège	10,8	13,7	+
Luxembourg	0,8	0,7	—
Namur	2,0	2,1	+
	100,0	100,0	
Femmes			
Anvers	12,6	11,5	—
Flandre occidentale	14,2	14,6	+
Flandre orientale	14,3	11,2	—
Limbourg	3,0	4,3	+
Brabant	16,2	16,7	+
Hainaut	22,2	23,1	+
Liège	13,9	14,6	+
Luxembourg	0,4	0,6	+
Namur	3,2	3,4	+
	100,0	100,0	

Il ressort du tableau n° 37 que les diminutions les plus importantes ont eu lieu dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale, et les accroissements les plus notables dans les provinces de Liège et de Hainaut. Par contre, le Brabant connaît une évolution diversifiée.

Le tableau n° 38 indique les modifications intervenues dans la répartition géographique des offres d'emploi non satisfaites. Une augmentation s'est produite dans la Flandre orientale et dans le Hainaut. Par contre, dans le Brabant, la situation demeure presque inchangée. Dans le Hainaut, l'évolution a été influencée notamment par l'activité dans les industries textiles et par certaines reconversions.

Enfin, les tableaux n° 39 et 40 indiquent la répartition par régions et par branches d'activité des emplois à créer en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959. Des mesures spéciales ont été prises pour l'extension et la création d'industries nouvelles ainsi que pour l'industrialisation des régions en retard. Pendant les trois premiers trimestres de 1965, 17 686 emplois nouveaux ont pu être créés dans les différentes branches d'activité, ce qui a porté à 128 000 environ le nombre total des emplois créés depuis l'entrée en vigueur de ces lois. Compte tenu des variations saisonnières,

le nombre total des emplois nouveaux peut être évalué à 23 000 environ pour toute l'année 1965.

TABLEAU n° 38

Belgique

Modifications intervenues dans la répartition géographique des offres d'emploi

(en %)

Province	Fin 3 ^e trimestre 1964	Fin 3 ^e trimestre 1965	Tendance 1965-1964
Anvers	17,9	15,9	—
Flandre occidentale	14,2	14,2	=
Flandre orientale	14,6	20,8	+
Limbourg	5,2	4,4	—
Brabant	23,8	22,7	—
Hainaut	10,3	13,8	+
Liège	10,8	6,7	—
Luxembourg	0,7	0,5	—
Namur	2,5	1,1	—
	100,0	100,0	

Les prévisions pour 1966 peuvent être estimées à environ 10 000 nouveaux emplois. Le total des trois premiers trimestres 1965 et les prévisions peuvent être actuellement indiquées comme suit :

TABLEAU n° 39

Belgique

Répartition, par régions, des emplois à créer en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959

Région	De 1959 à fin 1964	1965				Prévisions 1966
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre (¹)	
Flandre occidentale	20 890	132	417	284	150	250
Flandre orientale	20 406	70	1 749	386	450	1 000
Anvers	21 332	261	521	7 578	2 200	4 000
Limbourg	8 320	1 416	88	1 493	1 000	1 800
Brabant	12 870	379	14	16	400	750
Hainaut	14 138	702	203	275	500	1 000
Liège	9 817	687	461	75	400	800
Namur	1 969	—	92	—	100	200
Luxembourg	738	87	—	—	100	200
Total	110 480	3 734	3 545	10 407	5 300	10 000

(¹) Estimations.

TABLEAU n° 40

Belgique

Répartition, par branches d'activité, des emplois à créer
en vertu des lois du 17 et 18 juillet 1959

Période	Trans- for- mation des métaux	Hauts four- neaux et aciéries	Chimie	Textile	Divers	Total
De 1959 à fin 1964	46 662	14 872	11 556	15 622	21 768	110 480
1 ^{er} trimestre 1965	2 371	40	239	654	430	3 734
2 ^e trimestre 1965	2 457	35	200	777	72	3 545
3 ^e trimestre 1965	9 139	50	111	1 098	9	10 407
4 ^e trimestre 1965 (estimations)	4 000	100	204	800	200	5 300
Prévisions pour 1966	6 000	500	1 000	2 000	500	10 000

En *Allemagne*, les écarts existant entre les différentes régions se sont atténués d'année en année. Par de multiples implantations de nouvelles entreprises ou de filiales, opérées au cours des années dans des régions disposant encore de certaines réserves de main-d'œuvre, les différences dans la structure économique ont été sensiblement réduites. Des mesures techniques dans le domaine des transports ont contribué à ce résultat pour une part non négligeable.

Compte tenu de l'extension très variée des différentes régions, les besoins en main-d'œuvre se sont développés dans l'ensemble du territoire fédéral de façon égale, laissant apparaître de moins en moins des différences notables. Par conséquent, les disponibilités en main-d'œuvre se sont amenuisées partout. Le total des offres d'emploi enregistrées par les services de main-d'œuvre fait apparaître, en valeur relative, les différences suivantes (en %) :

Mai 1964		Mai 1965	
Rhénanie du Nord - Westphalie	28,8	Rhénanie du Nord - Westphalie	29,9
Bade - Wurtemberg	19,7	Bade - Wurtemberg	18,4
Hesse	10,3	Hesse	9,6
Basse-Saxe	9,5	Basse-Saxe et	
Brême	1,1	Brême	10,7
Bavière méridionale	9,4	Bavière méridionale	9,0
Bavière septentrionale	7,2	Bavière septentrionale	7,7
Rhénanie - Palatinat - Sarre	5,0	Rhénanie - Palatinat - Sarre	5,2
Hambourg	3,4	Hambourg et	
Schleswig - Holstein	2,8	Schleswig - Holstein	7,0
Berlin (Ouest)	2,8	Berlin (Ouest)	3,4

Le taux de chômage (relation entre le nombre des chômeurs et le total des travailleurs salariés) dans les différentes régions ne s'est modifié par rapport aux deux années précédentes que dans une faible mesure.

Bien que les différences régionales dans les possibilités d'emploi quantitatives et qualitatives, qui autrefois étaient considérables, se soient amenuisées d'année en année, le gouvernement fédéral continue de poursuivre ses actions régionales visant à atténuer les différences encore existantes entre des régions à forte densité de population et d'industries et les régions rurales à faible densité industrielle, afin d'offrir, avant tout, aux travailleurs passant de l'agriculture à d'autres activités, des possibilités durables d'emploi à proximité de leur domicile. C'est pourquoi, le programme d'action régionale, doté d'environ 140 millions de DM, a été appliqué également en 1965 dans les régions de développement reconnues par les instances fédérales (zones longeant la frontière orientale du territoire, régions et localités d'extension, communes ou villes désignées jusqu'ici par « localités centrales »), en vue d'améliorer ainsi l'infrastructure et de promouvoir la création et la consolidation de postes de travail.

L'Institut fédéral du placement et de l'assurance chômage effectue, depuis des années, des recherches sur le choix d'implantations des entreprises industrielles. Ces études ont abouti à des résultats très positifs. Elles font ressortir que les entreprises ont initialement choisi, pour l'implantation de leurs usines, surtout des localités situées dans les régions à forte concentration industrielle et des grandes villes ou la périphérie de celles-ci.

En raison des pénuries croissantes de main-d'œuvre, les entreprises choisissent de plus en plus des communes situées dans les régions moins développées du territoire fédéral. Les observations faites au cours des dernières années montrent que les régions rurales notamment disposent encore de certaines réserves en travailleurs qui ne sont cependant pas à même de transférer leur domicile. Aussi, est-il estimé opportun de faciliter également l'utilisation de telles réserves par l'implantation ou le déplacement d'entreprises industrielles.

L'Institut fédéral du placement et de l'assurance chômage intensifie ses efforts pour mettre à la disposition des administrations et entreprises intéressées le conseil de ses offices locaux. Il a, en outre, prévu des moyens budgétaires provenant de la partie de ses ressources consacrées à des investissements en vue de compléter les subsides fédéraux destinés à l'action régionale; cet Institut utilise ses fonds pour octroyer des prêts à faible taux d'intérêt afin de promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises, ainsi que l'extension et la rationalisation d'usines situées dans les régions de développement.

En France, les enquêtes effectuées par l'UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), à l'occasion de la régularisation annuelle des versements des contributions par les établissements affiliés au régime d'allocations spéciales géré par cet organisme, font ressortir que l'augmentation en pourcentage des effectifs de ces établissements (total : environ 9 millions), calculés par région de programme, est généralement plus faible en 1964 qu'en 1963 ainsi qu'il ressort de la comparaison des chiffres suivants :

	1963	1964		1963	1964
Languedoc	8,0	4,6	Poitou-Charente	7,0	3,7
Centre	7,7	4,9	Midi-Pyrénées	6,3	2,8
Provence - Côte d'Azur	7,7	4,1	Auvergne	5,8	4,6
Basse-Normandie	7,6	5,2	Champagne	5,8	2,0
Bretagne	7,6	5,3	Limousin	5,5	3,6

	1963	1964		1963	1964
Pays de la Loire	5,2	2,7	Aquitaine	3,9	3,2
Haute-Normandie	5,1	2,3	Alsace	3,9	1,7
Rhône-Alpes	4,6	2,3	Nord	3,3	0,3
Picardie	14,0	3,4	Lorraine	2,7	0,7
Bourgogne	14,0	3,5	Région parisienne	2,0	0,5
Franche-Comté	14,0	0,8			

Ce sont la Bretagne et la Basse-Normandie qui, en 1964, ont connu les augmentations d'effectifs les plus fortes. Au contraire, le Nord et la Région parisienne n'ont enregistré qu'une très légère augmentation.

TABLEAU n° 41
France
Evolution par régions des demandes d'emploi non satisfaites
(moyennes trimestrielles)

Région de programme	1 ^{er} trimestre		2 ^e trimestre		3 ^e trimestre		4 ^e trimestre	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965
Région parisienne	23 887	34 140	20 853	29 935	18 457	26 268	26 791	33 526
Champagne	844	1 753	629	1 477	857	1 644	1 301	1 744
Picardie	1 847	3 087	1 456	2 680	1 519	2 861	2 181	3 115
Haute-Normandie	2 819	4 640	2 145	3 601	1 852	2 992	3 174	4 263
Centre	2 595	4 346	1 987	3 373	2 380	3 740	3 269	4 271
Nord	5 950	11 642	4 894	9 967	5 568	10 528	8 776	11 982
Lorraine	1 955	3 327	1 660	2 884	2 238	3 354	2 771	3 728
Alsace	1 230	1 528	1 140	1 235	1 771	2 361	1 382	2 042
Franche-Comté	863	1 283	762	1 221	937	1 396	1 249	1 557
Basse-Normandie	2 875	3 523	2 025	2 508	1 925	2 395	2 817	3 140
Pays de la Loire	7 983	10 365	6 618	8 881	5 920	8 359	8 196	10 258
Bretagne	8 906	10 146	6 565	8 030	5 830	7 335	8 028	9 637
Limousin	1 156	1 690	910	1 532	844	1 375	1 050	1 569
Auvergne	2 955	3 641	1 789	2 387	1 422	1 956	2 674	3 248
Poitou-Charente	3 142	4 457	2 357	3 580	2 536	3 513	3 451	4 246
Aquitaine	6 292	9 202	5 228	7 868	4 727	7 079	6 445	9 246
Midi-Pyrénées	4 307	7 376	3 479	6 164	3 278	5 719	4 728	6 703
Bourgogne	1 621	2 457	1 254	2 013	1 460	2 478	2 137	2 777
Rhône-Alpes	6 501	10 473	5 462	9 703	5 372	9 433	7 314	10 785
Languedoc	5 363	8 160	4 141	7 447	3 734	6 911	5 329	8 219
Provence-Azur	14 003	18 625	11 513	16 052	9 641	14 172	13 238	18 085
France entière	107 094	155 861	86 867	132 538	82 268	125 869	116 301	154 141

En comparaison annuelle, les tableaux n°s 41 et 42 font ressortir l'évolution de la moyenne trimestrielle des demandes d'emploi non satisfaites et des offres d'emploi non satisfaites de 1964 à 1965. Au total, les demandes d'emploi ont augmenté

(environ de 53 % aux 2^e et 3^e trimestres, de 45 % au 1^{er} et de 32 % au 4^e trimestre) alors que les offres d'emploi ont diminué (environ de 46 % au 1^{er} trimestre, de 40 % au 2^e, de 33 % au 3^e et de 3 % seulement au 4^e trimestre). Par contre, au cours même de l'année 1965, s'observe une tendance à l'augmentation des offres et à la diminution des demandes.

Cette évolution générale concerne tout spécialement les branches d'activité et les régions à caractère industriel prédominant. C'est ainsi, par exemple, que les demandes d'emploi non satisfaites ont marqué un accroissement très net dans la Région parisienne, dans le Nord, la Lorraine, la Franche-Comté et l'Alsace.

TABLEAU n° 42

France

Evolution par régions des offres d'emploi non satisfaites

(moyennes trimestrielles)

Région de programme	1 ^{er} trimestre		2 ^e trimestre		3 ^e trimestre		4 ^e trimestre	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965
Région parisienne	6 620	3 402	7 027	4 203	5 566	4 150	4 043	3 597
Champagne	2 294	976	2 354	1 165	1 905	1 047	1 025	1 052
Picardie	1 585	1 034	1 973	1 157	1 543	979	1 015	856
Haute-Normandie	853	379	898	481	869	602	391	702
Centre	2 716	1 292	3 041	1 704	2 561	1 513	1 698	1 463
Nord	11 114	6 292	12 917	7 756	13 023	8 582	6 198	7 593
Lorraine	3 001	1 787	3 525	2 391	3 370	2 397	1 756	2 018
Alsace	5 928	2 986	6 758	3 641	6 741	3 879	3 856	2 387
Franche-Comté	642	392	676	728	493	769	435	768
Basse-Normandie	633	507	793	686	685	743	471	380
Pays de la Loire	434	193	455	354	322	240	186	228
Bretagne	1 002	517	943	736	641	621	586	494
Limousin	171	130	202	165	184	124	134	117
Auvergne	554	440	674	513	584	271	410	301
Poitou-Charente	512	236	612	418	482	367	307	358
Aquitaine	907	548	1 334	809	1 348	775	700	534
Midi-Pyrénées	1 566	595	1 876	904	1 401	669	843	666
Bourgogne	2 308	1 418	2 862	1 724	2 328	1 557	1 493	1 359
Rhône-Alpes	3 851	1 486	3 498	1 972	2 513	1 943	1 731	2 067
Languedoc	524	230	811	407	721	396	378	295
Provence-Azur	632	808	744	532	870	492	903	342
France entière	47 847	25 648	53 973	32 446	48 150	32 116	28 559	27 577

Le fléchissement d'activité dans l'industrie textile a été particulièrement sensible dans le Nord et le Haut-Rhin. Certains centres industriels, tels que La Rochelle-Pallice, Nantes et Saint-Nazaire, ont rencontré des difficultés analogues.

Par ailleurs, dans les régions qui ne disposent pas encore d'un ensemble d'activités suffisamment diversifiées (notamment : la Bretagne, les pays de la Loire, le Roussillon), les travailleurs licenciés n'ont pu facilement être reclassés. Il en est de même partout où la mobilité de la main-d'œuvre a été trop faible, même si les régions voisines demeurent, à certains degrés, déficitaires.

Le Fonds national de l'emploi est intervenu pour aider un certain nombre d'entreprises et de travailleurs à retrouver une activité normale, ainsi qu'il sera précisé dans la troisième partie (dispositions d'ordre interne).

Cette situation qui s'explique surtout par le ralentissement conjoncturel a été aggravée par l'arrivée de générations plus nombreuses de jeunes sur le marché du travail, notamment de jeunes n'ayant pas acquis une formation générale ni une formation professionnelle suffisantes pour accéder aux emplois vacants qui exigent assez souvent une qualification déterminée, d'où le problème d'une extension des activités d'information, d'orientation et de formation professionnelles des jeunes désireux de travailler.

TABLEAU n° 43

Italie

Répartition par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
Données relevées à fin avril

Région	1963	1964	1965	Différence			
				1964-1963		1965-1964	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	52 546	51 415	64 409	- 1 131	- 2,2	+ 12 994	+ 25,3
Val d'Aoste	1 127	1 119	1 328	- 8	- 0,7	+ 209	+ 18,7
Lombardie	82 501	83 970	125 427	+ 1 469	+ 1,8	+ 41 457	+ 49,4
Trentin- Haut-Adige	16 381	15 518	17 748	- 863	- 5,3	+ 2 230	+ 14,4
Vénétie	75 103	73 846	96 577	- 1 257	- 1,7	- 22 731	+ 30,8
Frioul-Vénétie- Julienne	25 892	24 214	28 231	- 1 678	- 6,5	+ 4 017	+ 16,6
Ligurie	18 605	17 522	23 921	- 1 083	- 5,8	+ 6 399	+ 36,5
Emilie-Romagne	129 330	136 446	154 707	+ 7 116	+ 5,5	+ 18 261	+ 13,4
Toscane	54 474	50 210	64 510	- 4 264	- 7,8	+ 14 300	+ 28,5
Ombrie	29 375	27 742	29 574	- 1 633	- 5,6	+ 1 832	+ 6,6
Marches	33 699	30 864	35 694	- 2 835	- 8,4	+ 4 830	+ 15,6
Latium	54 705	51 878	58 360	- 2 827	- 5,2	+ 6 482	+ 12,5
Abbruzzes-Molise	42 076	40 327	43 592	- 1 749	- 4,2	+ 3 265	+ 8,1
Campanie	190 475	181 989	168 691	- 8 486	- 4,5	- 13 298	- 7,3
Pouilles	138 660	129 739	131 832	- 8 921	- 6,4	+ 2 093	+ 1,6
Basilicate	21 468	20 607	22 909	- 861	- 4,0	+ 2 302	+ 11,2
Calabre	63 728	58 726	64 498	- 5 002	- 7,9	+ 5 772	+ 9,8
Sicile	122 330	118 572	119 119	- 3 758	- 3,1	+ 547	+ 0,5
Sardaigne	27 355	25 641	31 189	- 1 714	- 6,3	+ 5 548	+ 21,6
Total	1 179 830	1 140 345	1 282 316	- 39 485	- 3,4	+ 141 971	+ 12,4

Par ailleurs, les difficultés d'emploi rencontrées dans certaines régions résultent aussi, pour une part, de la présence parmi les demandeurs d'emploi d'une proportion de personnes âgées ou handicapées. Ce problème est également mentionné dans la troisième partie à l'occasion de l'examen des mesures prises sur le plan national.

En *Italie*, l'évolution au niveau régional des demandes d'emploi non satisfaites a été caractérisée au mois d'avril (tableau n° 43), contrairement à l'année précédente, par une tendance très généralement croissante alors qu'au mois d'octobre elle a été différenciée selon les régions. Au mois d'avril 1965, en effet, l'ensemble des régions, à la seule exception de la Campanie, ont enregistré une augmentation du nombre des demandes par rapport à l'année précédente. Pour cette dernière région, la diminution a été de 13 298 unités, soit de 7,3 % tandis que les augmentations relatives dans les autres régions ont atteint une amplitude variable : 49,4 %, soit le maximum, en Lombardie, 36,5 % dans la Ligurie, 30,8 % dans la Vénétie, 28,5 % en Toscane, 25,3 % dans le Piémont, 21,6 % en Sardaigne et seulement 1,6 % dans la Basilicate, 0,5 %, soit le minimum, en Sicile.

TABLEAU n° 44

Italie

Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
Données relevées à fin octobre

Région	1963	1964	1965	Différence			
				1964-1963		1965-1964	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	49 584	55 137	59 790	+ 5 553	- 11,2	+ 4 653	+ 8,4
Val d'Aoste	855	1 217	1 384	+ 362	+ 42,3	+ 167	+ 13,7
Lombardie	79 021	102 136	120 714	+ 23 115	+ 29,3	+ 18 578	+ 18,2
Trentin- Haut-Adige	12 718	14 373	13 706	+ 1 655	+ 13,0	- 667	- 4,6
Vénétie	66 869	76 463	82 057	+ 9 594	+ 14,4	+ 5 594	+ 7,3
Frioul-Vénétie- Julienne	23 517	25 111	26 084	+ 1 594	+ 6,8	+ 973	+ 3,9
Ligurie	19 143	22 136	29 104	+ 2 993	+ 15,6	+ 6 968	+ 31,5
Emilie-Romagne	119 063	138 241	147 149	+ 19 178	+ 16,1	+ 8 908	+ 6,4
Toscane	50 319	55 725	60 464	+ 5 406	+ 10,7	+ 4 739	+ 8,5
Ombrie	27 422	28 011	25 154	+ 589	+ 2,2	- 2 857	- 10,2
Marches	28 858	31 781	30 485	+ 2 923	+ 10,1	- 1 296	- 4,1
Latium	53 220	59 869	60 889	+ 6 649	+ 12,5	+ 1 020	+ 1,7
Abbruzzes-Molise	33 834	35 592	35 863	+ 1 758	+ 5,2	+ 271	+ 0,8
Campanie	174 419	171 881	158 200	- 2 538	- 1,5	- 13 681	- 8,0
Pouilles	159 703	155 331	142 937	- 4 372	- 2,7	- 12 394	- 8,0
Basilicate	16 726	17 926	19 201	+ 1 200	+ 7,2	+ 1 275	+ 7,1
Calabre	54 011	59 925	58 729	+ 5 914	+ 11,0	- 1 196	- 2,0
Sicile	130 994	133 931	125 174	+ 2 937	+ 2,2	- 8 757	- 6,5
Sardaigne	25 716	30 127	31 259	+ 4 411	+ 17,2	+ 1 132	+ 3,8
Total	1 125 992	1 214 913	1 228 343	+ 88 921	+ 7,9	+ 13 430	+ 1,1

L'examen des données relatives au mois d'octobre (tableau n° 44) fait apparaître une amélioration de la situation par rapport au mois d'avril. En effet, dans les régions où s'est vérifié un accroissement des demandes d'emploi, celui-ci a été moins accusé que précédemment. Par contre, dans d'autres régions, on observe une diminution des demandes, notamment : de 10,2 % en Ombrie, de 8 % en Campanie et dans les Pouilles, de 6,5 % en Sicile et de 4,6 % dans le Trentin - Haut-Adige et de 2 % en Calabre.

Il y a lieu de noter qu'en dépit de l'évolution défavorable de la conjoncture de nouvelles entreprises industrielles avaient commencé leur activité au cours de l'année précédente.

Aux *Pays-Bas*, l'évolution comparée des différentes provinces peut être appréciée en établissant le rapport entre le volume du chômage et celui de la population active masculine (tableau n° 45).

TABLEAU n° 45

Pays-Bas

Réserve de main-d'œuvre, par régions, de la population active masculine salariée

(en % de la population active masculine salariée)

Province	Fin avril			Fin octobre		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
Groningue	2,6	2,5	2,9	1,5	1,6	1,7
Frise	1,9	1,8	2,5	1,4	1,6	1,5
Drenthe	3,9	3,4	4,2	2,4	2,9	3,0
Overijssel	1,1	0,9	1,2	0,9	1,0	1,1
Gueldre	0,7	0,6	0,8	0,7	0,7	0,8
Utrecht	0,7	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6
Hollande du Nord	0,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Hollande du Sud	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6
Zélande	1,8	1,8	1,9	1,1	1,3	1,3
Brabant du Nord	0,9	0,8	1,1	0,8	0,8	1,0
Limbourg	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Pays-Bas	0,9	0,8	1,0	0,7	0,8	0,8

Il résulte de ce tableau que les différences les plus marquées entre les pourcentages de la réserve de main-d'œuvre enregistrée en avril 1964 et avril 1965 concernent les provinces du Nord. Ce fait résulte en partie de l'activité réduite de l'agriculture pendant ce mois, l'activité agricole exerçant sur le chômage une incidence non négligeable, surtout dans les provinces du Nord qui ont un caractère agricole accusé. D'autre part, l'évolution déjà signalée dans le secteur de la construction s'est fait surtout sentir dans les provinces du Nord.

Les pourcentages de réserve de main-d'œuvre enregistrée à la fin d'octobre 1965 ne diffèrent guère de ceux d'octobre 1964; l'agriculture a connu une activité relativement intense en octobre, ce qui a exercé une influence favorable sur le volume de la réserve de main-d'œuvre enregistrée.

En ce qui concerne les pourcentages des offres d'emploi non satisfaites par rapport à la population active masculine salariée (tableau n° 46), on peut constater, pour le mois d'avril, des différences qui reflètent celles qu'on relève dans les chiffres de la réserve de main-d'œuvre enregistrée à cette date. Quant au rapprochement des pourcentages pour le mois d'octobre, il est frappant de relever qu'il n'y a pratiquement pas de différence entre 1964 et 1965 pour les provinces de la Hollande septentrionale, de la Hollande méridionale et d'Utrecht, alors que, par contre, les pourcentages sont inférieurs pour toutes les autres provinces, à l'exception de celle de Groningue. Ici encore, les différences s'expliquent surtout par l'évolution de l'activité dans la construction; le fait qu'il n'y ait pas de différence de pourcentage en octobre dans la province de Groningue vient de ce que, dans cette province, les offres d'emploi non satisfaites étaient déjà très peu nombreuses en 1964.

TABLEAU n° 46

Pays-Bas

Répartition, par régions, des offres d'emploi non satisfaites (hommes)

(en % de la population active masculine salariée)

Province	Fin avril			Fin octobre		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
Groningue	1,9	1,6	1,5	2,1	1,7	1,7
Frise	2,5	2,1	2,2	2,3	2,1	1,8
Drenthe	2,0	2,3	1,6	2,3	2,1	1,7
Overijssel	2,6	3,1	2,9	3,3	3,4	2,6
Gueldre	2,5	2,6	2,5	2,8	2,8	2,6
Utrecht	2,3	2,5	2,5	2,5	2,7	2,8
Hollande du Nord	2,8	3,0	3,2	3,2	3,3	3,4
Hollande du Sud	3,0	3,4	3,4	3,6	3,8	3,7
Zélande	1,6	1,9	1,4	2,2	1,8	1,5
Brabant du Nord	3,3	3,4	3,3	3,7	3,8	3,3
Limbourg	3,6	3,7	3,4	4,0	3,8	3,3
Pays-Bas	2,8	3,0	3,0	3,2	3,3	3,1

Les perspectives d'évolution du marché de l'emploi en 1966

L'étude des besoins et des ressources de main-d'œuvre dans les pays de la Communauté en 1966 a été fondée, comme les années précédentes, sur des prévisions d'évolution des principaux agrégats de la comptabilité nationale, ainsi que sur un examen rétrospectif des tendances, apparues notamment sur le marché de l'emploi, en 1965. Les caractéristiques de l'évolution économique en 1965 et des perspectives pour 1966 ont été analysées dans le rapport trimestriel n° 4-1965 sur « la situation économique de la Communauté »; le présent examen se borne à en rappeler les traits essentiels pour l'ensemble de la Communauté et pour chacun des Etats membres. En outre, il met en évidence les éléments relatifs au marché de l'emploi.

Dans certains pays membres, les pénuries de main-d'œuvre ont persisté en 1965, conformément aux prévisions qui avaient été faites il y a un an. Tel fut le cas en Allemagne, où les tensions se sont accentuées jusqu'à l'automne, mais aussi aux Pays-Bas. Par contre, le marché de l'emploi d'autres pays membres a été caractérisé, à des degrés divers, par des tendances à la détente, et celui de l'Italie par une sensible aggravation du chômage, résultant surtout de licenciements dans la construction. En France, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi a également augmenté, en liaison avec l'arrivée sur le marché de l'emploi des générations d'après-guerre et de la forte immigration. Dans ce pays, toutefois, les offres d'emploi non satisfaites ont de nouveau augmenté au second semestre de 1965 par rapport au premier. En Belgique, enfin, la légère tendance à la détente observée tout au long de l'année a principalement pris la forme d'une diminution de la durée effective du travail. Pour l'ensemble de la Communauté, le nombre de chômeurs a augmenté de 1964 à 1965, ainsi qu'il a déjà été indiqué.

L'expansion économique pourrait légèrement s'accélérer dans la Communauté en 1966, sous l'impulsion notamment d'une croissance plus vive des dépenses d'investissement, surtout en France, en Italie et en Belgique. Aussi, le produit brut de la Communauté, en termes réels, augmentera-t-il probablement d'environ 4,5 %, contre 4 % de 1964 à 1965.

Cette évolution de la production ne devrait pas entraîner de modification substantielle de la situation sur le marché de l'emploi. Celui-ci restera, dans l'ensemble, tendu au Luxembourg, aux Pays-Bas — où une légère atténuation des déséquilibres n'est cependant pas exclue — et surtout en Allemagne. En France et en Italie, les progrès de la production s'accompagneraient principalement, surtout au début de 1966, d'une amélioration de la productivité, plutôt que d'une augmentation de l'emploi. Cependant, le chômage pourrait diminuer en Italie et en France. Par contre, il pourrait, en Belgique, s'accroître légèrement.

Alors que la population totale de la Communauté augmentera, d'après les prévisions actuellement disponibles, de 0,9 % en 1966, ce qui est un taux un peu moins élevé que de 1964 à 1965, la population active civile pourrait s'accroître à un rythme légèrement accéléré par rapport à celui qui a été observé en 1965 (0,15 %). Cette accélération est essentiellement imputable à la forte augmentation de la population

active en France, où les générations d'après-guerre arrivent à l'âge de travailler. En ce qui concerne l'immigration nette prise dans son ensemble, le niveau assez élevé de 1965 ne paraît plus pouvoir être atteint. Compte tenu, d'autre part, de l'évolution probable de l'activité, notamment en France et en Italie, telle qu'elle est décrite ci-dessous, l'emploi dans la Communauté ne devrait progresser que très faiblement en 1966. Aussi, peut-on s'attendre à une nouvelle mais très légère augmentation du nombre total de chômeurs dans la Communauté prise dans son ensemble.

Il apparaît que la stabilisation des prix et des coûts doit rester l'objectif prioritaire de la politique économique. Il importe, en particulier, qu'en Allemagne et, à des degrés divers, dans les pays du Benelux, la politique de l'emploi, notamment en ce qui concerne la durée du travail, soit compatible avec les impératifs d'une croissance équilibrée de l'activité économique. En revanche, une politique d'expansion des investissements apparaît opportune en France et surtout en Italie, où les difficultés risquent de persister dans la construction en 1966. D'une manière générale, l'action visant à améliorer la mobilité professionnelle et à donner une qualification à la main-d'œuvre disponible doit être poursuivie et même intensifiée, ce qui non seulement contribuerait à l'atténuation des tensions qui subsistent dans plusieurs Etats membres, mais éviterait en outre de compromettre ultérieurement la poursuite de l'expansion par la réapparition de goulots d'étranglement sur le marché de l'emploi.

Dans les tableaux qui figurent, ci-après, concernant les divers pays, la production est entendue au sens de la valeur ajoutée à prix constants; l'industrie comprend la construction et l'artisanat, et le secteur des services comprend la contribution de l'Etat au produit national brut. Il convient encore de préciser que les estimations ont été faites, en général, à la mi-janvier 1966.

A. PAYS A PENURIES ETENDUES

ALLEMAGNE

La haute conjoncture a persisté jusqu'en 1965. Le produit national brut à prix constants s'est accru de 4,4 % de 1964 à 1965, contre 6,6 % de 1963 à 1964 et 3,5 % de 1962 à 1963. L'expansion rapide de la demande nominale globale ne s'est ralentie que pendant le deuxième semestre de 1965; cependant l'accroissement moins prononcé du produit national brut a été principalement imputable à la diminution de l'élasticité de l'offre. Les exportations se sont de nouveau accrues sensiblement; mais elles n'ont plus constitué, en 1965, l'élément le plus dynamique de la conjoncture. Au total, les investissements d'équipement des entreprises, en particulier, ont encore montré une nouvelle augmentation appréciable. Des impulsions nettement plus accusées qu'au cours de l'année précédente ont émané des dépenses de consommation. Non seulement les dépenses de consommation des administrations ont progressé à un rythme accéléré, mais la consommation privée également — sous l'influence de l'expansion toujours rapide des revenus disponibles des ménages — a marqué un très fort accroissement.

L'expansion de la demande a été jusqu'en automne si dynamique que les tensions déjà très vives régnant sur le marché de l'emploi se sont encore aggravées. C'est

ainsi qu'à fin septembre 1965 le nombre des chômeurs (85 000) était inférieur de 15 000 à celui qui avait été enregistré un an plus tôt; le taux de chômage n'était plus que de 0,4 % par rapport à la population active dépendante et de 0,3 % par rapport à la population active totale. Simultanément, le nombre des emplois vacants s'est élevé à 700 000, atteignant ainsi un niveau record pour cette période de l'année.

L'effectif des salariés a pu de nouveau s'accroître à un rythme légèrement accéléré grâce notamment à un afflux plus important de main-d'œuvre étrangère. A fin septembre 1965, plus de 1,2 million de travailleurs étrangers, soit quelque 23 % environ de plus qu'un an auparavant, étaient employés en Allemagne. En fait, l'augmentation du nombre de salariés a été principalement imputable à l'immigration de travailleurs étrangers, car le mouvement naturel de la population active se serait traduit par une diminution du potentiel de main-d'œuvre. Le nombre des salariés a augmenté d'environ 1,4 % de 1964 à 1965, pour s'établir à 21,85 millions.

La demande globale devrait, dans l'ensemble, augmenter sensiblement en 1966. Il y a même lieu de prévoir que l'évolution économique ne sera pas exempte de tensions et que persisteront les tendances à la hausse des prix, résultant de l'excès de la demande par rapport à l'offre.

Les impulsions émanant de la demande extérieure devraient rester assez vigoureuses. Mais il est possible d'escompter un léger fléchissement de l'expansion de la demande intérieure nominale. En particulier, le rythme de croissance des investissements d'équipement devrait se ralentir nettement tandis que les investissements sous forme de construction pourraient enregistrer à peu près la même progression que de 1964 à 1965. Les services de la Commission prévoient un accroissement de plus de 5 % de la formation brute de capital fixe (3 % en volume). Eu égard à l'expansion des revenus — qui ne sera que légèrement affaiblie — et bien que le taux d'épargne doive encore s'élever quelque peu, il y a lieu de s'attendre à une nouvelle et appréciable croissance de la consommation privée; une augmentation de 7 % en valeur et de 4 % environ en volume semble plausible. En cas d'application intégrale des réductions décidées, les dépenses de consommation des administrations en 1966 croîtront cependant, mais de façon nettement plus faible qu'en 1965.

Compte tenu de ces perspectives concernant les éléments les plus importants de la demande, il est permis de s'attendre à ce qu'en 1966 l'expansion de l'offre intérieure continuera à être limitée par l'évolution de la demande, mais bien plus par la diminution de l'élasticité de la production. En fait, malgré l'ampleur des investissements réalisés au cours des années écoulées, la marge des capacités de production disponibles demeurera étroite, en raison notamment de la pénurie de main-d'œuvre. Le taux de croissance de l'ensemble du produit national brut devrait, en conséquence, atteindre 3,5 %.

Le fléchissement escompté de l'expansion pourrait laisser supposer que les problèmes de main-d'œuvre perdront, au moins globalement, de leur acuité en 1966. Cependant, certains indices donnent à prévoir que les tensions sur le marché de l'emploi se maintiendront, en général, et pourraient même, dans certaines branches, se renforcer par rapport à 1965. La progression plus faible du nombre des salariés justifie pareille hypothèse. En outre, il est improbable que l'effectif des travailleurs étrangers s'accroisse de nouveau en 1966 dans la même mesure qu'en 1965. Au total, l'activité (nombre de travailleurs salariés multiplié par la durée du travail par tête) pourrait être en 1966 équivalente à celle de l'année précédente.

TABLEAU n° 47
 Allemagne
 Production, emploi salarié et productivité
 (variations en % par rapport à l'année précédente)

	1963	1964	1965 (¹)	1966 (²)
<i>Industrie</i> (y compris artisanat et construction)				
1. Production	+ 2,9	+ 8,5	+ 5,4	+ 4,0
2. Emploi salarié	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,5	+ 0,8
3. Production par salarié	+ 2,3	+ 7,9	+ 3,8	+ 3,1
<i>Services</i>				
1. Production	+ 3,0	+ 4,6	+ 4,2	+ 3,8
2. Emploi salarié	+ 2,3	+ 2,7	+ 1,3	+ 0,7
3. Production par salarié	+ 0,6	+ 1,8	+ 2,9	+ 3,0

Source : Statistisches Bundesamt, septembre 1965.

(¹) 1965 : estimations CEE.

(²) 1966 : prévisions CEE.

TABLEAU n° 48
 Allemagne
 Evolution de l'emploi de 1964 à 1966
 (moyennes mensuelles)

Catégorie	1964		1965 (¹)		1966 (²)	
	en milliers	variations par rapport à 1963 en %	en milliers	variations par rapport à 1964 en %	en milliers	variations par rapport à 1965 en %
Population résidente	58 256	+ 1,2	59 000	+ 0,9	59 500	+ 0,8
Main-d'œuvre civile	27 148	+ 0,3	27 308	+ 0,6	27 348	+ 0,1
Chômeurs	169	- 9,1	145	- 14,0	145	0
Emploi total	26 969	+ 0,7	27 163	+ 0,6	27 203	+ 0,1
Non salariés et aides familiaux	5 432	- 2,6	5 312	- 2,2	5 212	- 1,9
Emploi salarié	21 547	+ 1,1	21 851	+ 1,4	21 991	+ 0,6
<i>dont :</i>						
— travailleurs étrangers	904	+ 16,6	1 124	+ 24,3	1 244	+ 10,7
— agriculture et sylviculture	391	- 12,1
— industries manufacturières	12 065	+ 1,5
— commerce et transports	3 729	+ 1,9
— services	5 362	+ 3,3

(¹) Chiffres provisoires.

(²) Prévisions récentes.

Le report en 1967 de l'application des accords relatifs à de nouvelles réductions du travail dans les industries des métaux, qui concernent 3 millions de travailleurs, contribuera également à une atténuation des tensions sur le marché de l'emploi. Il n'est pas encore possible d'apprécier dans quelle mesure l'application des accords conclus pour les autres branches économiques pourra être reportée en 1967 ou à une date ultérieure. On peut cependant supposer que d'autres reports auront lieu.

Sans écarter l'hypothèse d'un net affaiblissement du suremploi entraînant une atténuation des besoins globaux en personnel, il semble probable que, dans la plupart des secteurs économiques, la situation de l'emploi restera tendue. On ne doit guère s'attendre, par conséquent, à un accroissement du chômage et les faibles réserves en main-d'œuvre autochtone ne suffiront pas non plus en 1966 à couvrir les besoins. De ce fait, il faut prévoir de nouveaux transferts de main-d'œuvre entre les différents secteurs de l'économie. En outre, bien qu'il ne soit pas possible d'indiquer précisément dans quelle mesure on pourra recourir à l'emploi de travailleurs étrangers, il semble que le nombre de ces derniers ne devrait plus augmenter autant qu'en 1965. Le retour escompté, dans leur pays d'origine, d'un certain nombre de travailleurs étrangers sera certainement compensé par l'introduction d'autres étrangers. En outre, on peut s'attendre à l'emploi de 120 000 travailleurs étrangers supplémentaires.

Les circonstances prévisibles ci-dessus mentionnées vont entraîner de nouvelles incidences sur l'évolution des coûts et des prix.

L'écart entre la demande nominale globale et l'offre intérieure exprimée en termes réels se traduira, non seulement par une nouvelle et considérable augmentation des importations, mais aussi par de nouvelles hausses de prix. Eu égard aux objectifs de la stabilisation, les perspectives ici esquissées font apparaître l'opportunité d'une politique budgétaire plus stricte, les finances publiques ayant été caractérisées en 1965 par une « explosion des dépenses » grevant également l'avenir. Le gouvernement fédéral a déjà pris certaines décisions en ce sens. Il n'est cependant pas certain que la limitation de l'expansion des dépenses et les mesures visant à accroître les recettes soient suffisantes pour que les budgets publics puissent jouer dans la politique de stabilisation le rôle qui leur incombe. De nouveaux efforts semblent nécessaires dans ce domaine, si l'on veut améliorer d'une manière déterminante les perspectives pour 1966 sans détériorer simultanément, par le recours à d'autres instruments de la politique conjoncturelle, les conditions de l'expansion de l'économie.

PAYS-BAS

En 1965, la croissance économique s'est poursuivie à un rythme rapide aux Pays-Bas et les tensions y ont encore été assez prononcées. L'augmentation du produit national brut pourrait avoir été de 5 % environ en volume, après avoir atteint 8,2 % en 1964, grâce notamment à des conditions climatiques particulièrement favorables.

L'expansion de la demande globale a été alimentée, en premier lieu, par celle des exportations de biens et services. Si les investissements se sont accrus moins rapidement qu'en 1964, cette évolution s'explique surtout par l'action de certains facteurs particuliers sur le développement des investissements fixes, ainsi que par l'augmentation beaucoup moins importante des stocks. En revanche, les dépenses de consommation privée ont donné, en 1965, des impulsions à peu près aussi fortes

qu'en 1964, un léger ralentissement de l'expansion en valeur s'étant accompagné d'une accélération de la progression à prix constants : le revenu disponible des ménages, sous l'influence notamment de la réduction de l'impôt sur les revenus et les salaires et malgré un ralentissement appréciable de l'augmentation des salaires par personne occupée, a marqué une amélioration de peu inférieure à celle qui avait été enregistrée en 1964. Les prix à la consommation, dont la hausse avait été de 6,5 % en 1964, se sont accrus de plus de 4,5 % en 1965. Enfin, la croissance des dépenses de consommation publique a encore été très rapide.

L'orientation vers une légère détente, qui avait été observée sur le marché de l'emploi depuis l'automne de 1964, ne s'est guère renforcée en 1965, bien que l'augmentation de la population active ait été comparable à celle de l'année précédente (1,5 %). Certes, le nombre de chômeurs, qui était, en moyenne annuelle, de 30 200 en 1964, est passé à 34 800 en 1965. Mais il y a lieu de considérer que ce niveau était déjà virtuellement atteint au cours des premiers mois de l'année et que le taux de chômage (nombre de chômeurs par rapport à la population active) ne s'est élevé, en moyenne annuelle, qu'à 0,9 % en 1965, contre 0,8 % en 1964. Le nombre d'offres d'emploi a été, depuis mars, légèrement inférieur à celui des mois correspondants de 1964; en automne, il a toutefois dépassé de près de quatre fois le nombre de chômeurs.

En 1966, les effets conjugués d'une progression légèrement plus rapide de la demande globale et de la poursuite du mouvement de hausse des coûts et des prix incitent à une certaine prudence en ce qui concerne l'appréciation des progrès qui pourront être accomplis par l'économie néerlandaise vers un meilleur équilibre.

Les impulsions additionnelles que l'on peut attendre de la demande extérieure globale seront sans doute du même ordre qu'en 1965. Mais la demande intérieure devrait faire preuve d'un dynamisme sensiblement plus marqué qu'en 1965. Il est, en effet, vraisemblable que les dépenses d'investissement accuseront une expansion accélérée, à laquelle devraient contribuer aussi bien les investissements publics — caractérisés par l'élargissement des programmes étatiques, notamment dans le domaine de l'éducation et des communications — que ceux des entreprises. Dans ce dernier cas, les dépenses extraordinaires au titre des moyens de transport (avions, bateaux) et une plus forte accumulation des stocks viendront ajouter leurs effets à l'incidence des efforts de rationalisation et de l'exploitation du gaz naturel. Compte tenu de la progression encore très rapide des investissements sous forme de logement, la formation brute de capital fixe pourrait augmenter, de 1965 à 1966, d'environ 8 % en volume.

En revanche, il y a lieu d'escompter un certain ralentissement de l'expansion des dépenses de consommation privée, étant donné que celle des revenus privés pourrait s'atténuer quelque peu. En effet, l'augmentation des revenus de transferts échéant aux ménages sera sans doute moins importante, et l'expansion des revenus salariaux par travailleur se ralentira légèrement, du fait notamment que les décisions en matière salariale prises l'année précédente exerceront une incidence moins forte sur les résultats moyens de 1966. Compte tenu de la situation du marché de l'emploi, de l'évolution de la productivité et des prix, une augmentation des salaires (charges sociales incluses) par travailleur de l'ordre de 10 % en 1966 paraît probable. De plus, les effets de l'allègement de la fiscalité directe intervenu en 1965 auront tendance à s'atténuer. Enfin, après le mouvement spéculatif déclenché à l'automne de 1965 par l'aggravation de la fiscalité indirecte, il est possible que la prudence,

dont les ménages feront sans doute preuve dans certains achats, limite en 1966 l'augmentation de la consommation privée. Celle-ci pourrait néanmoins atteindre plus de 9 % en valeur et plus de 4,5 % en volume. Un certain ralentissement semble devoir caractériser également l'évolution de la consommation publique en 1966.

TABLEAU n° 49

Pays-Bas

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1963	1964	1965 (1)	1966 (2)
<i>Industrie</i> (y compris artisanat et construction)				
1. Production	+ 4,6	+ 9,5	+ 6,5	+ 7,0
2. Emploi salarié	+ 2,0	+ 2,2	+ 1,5	+ 1,5
3. Production par salarié	+ 2,5	+ 7,1	+ 5,0	+ 5,5
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Production	+ 4,1	+ 5,1	+ 5,0	+ 5,0
2. Emploi salarié	+ 1,3	+ 1,9	+ 2,0	+ 2,0
3. Production par salarié	+ 2,8	+ 3,1	+ 3,0	+ 3,0

Sources : Office statistique des Communautés européennes et statistiques nationales.

(1) 1965 : estimations.

(2) 1966 : prévisions.

Compte tenu d'un accroissement des importations plus vif qu'en 1965, la pression de la demande ne devrait pas poser en 1966 des problèmes plus sérieux que l'année précédente. Il est même permis de prévoir, étant donné notamment la vive progression des investissements des entreprises observée depuis 1963, un certain élargissement de la marge de capacité productive favorisant un léger affaiblissement de la hausse des prix et des coûts. Dans l'industrie (y compris la construction), la production pourrait augmenter de 6,5 à 7 % par rapport à 1965, tandis qu'une reprise est probable dans l'agriculture, après le fléchissement observé en 1965. Etant donné également la progression importante de la production dans le secteur des services, le produit national brut devrait, en 1966, augmenter de quelque 5,5 % en volume.

Ces perspectives impliquent le maintien de déséquilibres importants sur le marché de l'emploi, bien que l'écart entre les besoins et les ressources en main-d'œuvre soit susceptible de se réduire légèrement. Le taux de chômage (nombre de chômeurs par rapport à la population active) pourrait se situer aux alentours de 1 % en 1966, contre 0,9 % en 1965, ce qui constitue une variation peu significative du point de vue conjoncturel. L'utilisation optimale des ressources en main-d'œuvre sera probablement favorisée par les efforts continus déployés par les entreprises pour contenir la poussée des coûts unitaires, efforts qui sont soutenus par l'écart grandissant entre le coût des biens d'équipement et le coût salarial. Mais, d'autre part, l'incidence de l'accroissement naturel de la population active sera sans doute moins importante qu'en 1965, tandis que l'afflux de main-d'œuvre étrangère et les

variations du taux d'activité par classe d'âge et par sexe ne devraient pas développer plus qu'en 1965 les disponibilités en main-d'œuvre. Enfin, le nombre des travailleurs libérés par le secteur agricole au profit des autres secteurs ne devrait pas dépasser celui qui avait été enregistré en 1965, et qui était lui-même sensiblement plus bas que les années précédentes.

Dans l'ensemble, l'augmentation de l'emploi salarié, escomptée pour 1966, pourrait être de l'ordre de 65 000 travailleurs, contre 68 000 environ en 1965. Il est notamment permis de penser que, dans la construction, la situation de l'emploi demeurera tendue, étant donné l'excédent notable de commandes qui caractérise ce secteur.

Aussi, la tâche primordiale de la politique économique en 1966 sera-t-elle de favoriser avec tous les instruments disponibles, et principalement par une gestion plus stricte des finances publiques, la faible orientation qui se dessine vers le rétablissement de l'équilibre. Dans cette optique, il est souhaitable de veiller notamment, dans le cadre de la politique des revenus, à ce que l'augmentation des diverses catégories de revenus ainsi qu'une éventuelle réduction des horaires de travail soient compatibles avec l'impératif d'une croissance équilibrée.

LUXEMBOURG

L'expansion économique a été très modérée en 1965, par suite non seulement de l'affaiblissement de la demande mondiale de produits sidérurgiques, mais également en raison du fléchissement de la demande intérieure. En effet, étant donné notamment l'achèvement de programmes d'investissement d'entreprises nouvelles et l'absence d'investissements d'expansion dans les industries traditionnelles, la formation brute de capital fixe a nettement diminué, entraînant une baisse du niveau de la demande intérieure par rapport à 1964. Aussi, l'accroissement du produit national brut à prix constants n'a-t-il été que de 1,5 % environ, contre 6,5 % en 1964.

Si, dans l'ensemble, les tensions ont persisté sur le marché de l'emploi et si les réserves de main-d'œuvre sont toujours à peu près inexistantes, il y a lieu néanmoins d'observer que le recrutement de la main-d'œuvre non qualifiée, surtout dans le secteur du bâtiment, est devenu un peu plus aisé. Par suite essentiellement de l'emploi procuré par les nouvelles entreprises, le nombre d'ouvriers dans l'industrie marque une augmentation d'environ 3 %, dont le recrutement de travailleurs étrangers a constitué un facteur prépondérant.

S'il est improbable que la conjoncture sidérurgique mondiale donne en 1966 de nettes impulsions à l'économie luxembourgeoise, une légère amélioration de la tendance des exportations ne paraît cependant pas exclue. En effet, l'incidence de la mise en marche d'entreprises nouvelles sera probablement plus sensible que l'effet de la faiblesse relative du marché sidérurgique, en ce qui concerne tant l'évolution des exportations que le niveau de l'activité. Un fléchissement moins prononcé qu'en 1965 des dépenses d'investissement des entreprises, joint à une augmentation appréciable des dépenses publiques d'investissement, devrait engendrer, compte tenu d'une nouvelle progression des dépenses de consommation, une certaine reprise de la demande intérieure.

Ainsi, peut-on actuellement prévoir une augmentation du produit national brut à prix constants de l'ordre de 2,5 %.

En ce qui concerne les diverses branches d'activité, les progrès les plus sensibles seront sans doute observés dans l'industrie au sens strict, où la production (valeur ajoutée, à prix constants) pourrait augmenter de 2 à 3 %, alors qu'elle n'a guère varié de 1964 à 1965. En revanche, dans la construction et dans le secteur des services, on peut estimer que l'accroissement sera du même ordre de grandeur qu'en 1965, où il a été assez modéré.

Etant donné ces perspectives d'évolution de la production et l'accroissement très faible de la population active, il semble difficile d'escompter une modification appréciable de la situation sur le marché de l'emploi. S'il est vrai que la stabilisation, voire même la baisse des effectifs dans la sidérurgie, et notamment dans les mines de fer, pourrait faciliter des transferts à d'autres secteurs, des facteurs limitatifs importants, tels que la réduction de la durée du travail dans certains secteurs de l'industrie et les perspectives moins favorables en matière de recrutement de travailleurs étrangers qualifiés sont susceptibles de contribuer au maintien d'une situation assez tendue.

B. PAYS A PENURIES LOCALISEES

BELGIQUE

Les tendances au ralentissement de l'expansion économique, apparues dès les derniers mois de 1964, ont persisté en 1965. Aussi, le taux de croissance du produit national brut à prix constants n'a-t-il dû atteindre que 3 % environ, contre 5,2 % en 1964. Les impulsions données par la demande étrangère ont été de loin les plus dynamiques, tandis que celles qui émanent de la demande intérieure, notamment pour la formation de capital, se sont sensiblement affaiblies. La hausse des prix de détail s'est poursuivie à peu près au même rythme qu'en 1964.

La production industrielle au sens étroit (sans la construction) est restée presque stable jusqu'à l'automne; malgré la reprise observée en fin d'année, elle ne devrait avoir marqué qu'une augmentation de 2 % environ entre 1964 et 1965. Dans le secteur de la construction, sous l'effet des diverses mesures restrictives prises en 1964, notamment en matière d'engagements de dépenses pour travaux publics et de crédits à la construction de logements, la production a légèrement diminué d'une année à l'autre. En raison des conditions climatiques, la production agricole ne s'est pas accrue. Seul, le secteur des services a encore marqué des progrès appréciables.

En 1965, la population active (main-d'œuvre civile) a augmenté de quelque 15 000 personnes contre 31 000 en 1964, soit à peine la moitié. Le facteur le plus important de cet accroissement a encore été l'immigration de travailleurs étrangers. Le ralentissement de l'accroissement de la population active semble avoir été provoqué davantage par une diminution des taux d'activité que par une progression moins rapide du nombre de personnes en âge de travailler. En effet, outre l'incidence de facteurs récurrents, tels que la prolongation spontanée de la scolarité, les conditions économiques pour l'accès au marché de l'emploi ont été moins favorables en 1965 qu'en 1964. Ainsi, l'apport provenant de l'immigration nette de la population active est tombé de 20 000 personnes en 1964 à 15 000 personnes environ en 1965. On a délivré 30 950 permis de travail à l'immigration en 1965, soit environ 2 200 de moins qu'en 1964.

L'augmentation de la production a été légèrement supérieure à celle de la productivité par salarié; l'emploi salarié s'est encore accru, en 1965, de 30 000 unités environ. Cet accroissement résulte notamment du transfert progressif des travailleurs indépendants vers les activités salariées et d'une participation accrue des femmes à la vie économique.

Il faut noter, par ailleurs, la diminution de la durée moyenne du travail, résultant notamment de l'allongement des congés payés, de certaines réductions d'horaires conventionnels de travail, ainsi que de conditions climatiques moins favorables qu'en 1964.

Au cours de l'année 1965, le chômage a régulièrement augmenté, mais dans une mesure assez limitée. Ainsi, entre 1964 et 1965, le nombre moyen de chômeurs complets contrôlés s'est accru de 6 000 unités environ; cette extension des disponibilités de main-d'œuvre a un caractère surtout quantitatif. Les divergences de l'évolution conjoncturelle, d'un secteur à l'autre, ont provoqué une augmentation plus sensible des chômeurs complets féminins, eu égard notamment à la faiblesse de l'activité dans l'industrie textile. Au total, cependant, à la fin de 1965, le nombre de chômeurs complets dont l'aptitude au travail était considérée comme normale ne représentait que 1,2 % environ du nombre total d'assurés contre le chômage et 0,8 % de la population active.

Il ne semble pas que la demande extérieure doive progresser en 1966 à un rythme plus rapide que de 1964 à 1965. Par contre, un certain renforcement des impulsions fournies par la demande intérieure pourrait permettre une très légère accélération du rythme d'expansion de la production, sans toutefois provoquer un resserrement sur le marché de l'emploi. Les dépenses d'investissement devraient marquer, dans le courant de l'année, une tendance à l'expansion et constituer un important élément de relance. En revanche, les dépenses de consommation ne devraient guère connaître une évolution plus dynamique qu'en 1965, étant donné surtout l'évolution prévisible des revenus disponibles. En particulier la masse salariale devrait augmenter moins sensiblement qu'en 1965, en raison surtout d'une progression un peu moins vive des taux des salaires.

Compte tenu de cette évolution de la demande globale et d'un renforcement probable de la propension à importer de l'économie belge, le produit national brut à prix constants pourrait marquer, en 1966, une croissance de quelque 3,5 %. La production industrielle, y compris la construction, pourrait connaître une évolution un peu plus soutenue qu'en 1965 et atteindre un taux de croissance de l'ordre de 3 %. Par contre, dans le secteur des services, la progression de la production ne devrait pas être sensiblement différente de celle qui a été observée en 1965.

Malgré l'accélération escomptée du rythme d'expansion de la production, les tensions localisées qui caractérisent le marché belge de l'emploi ne devraient pas se généraliser, tout au moins si l'expansion ne dépasse pas le rythme actuellement prévu.

En effet, les taux d'accroissement du produit national brut, de l'ordre de 3,5 % en volume, est proche de celui que permettent les seuls gains de productivité. Il y a lieu de noter également qu'en raison notamment de la « thésaurisation » de la main-d'œuvre en 1965, liée au ralentissement conjoncturel, l'amélioration de la productivité sera plus sensible en 1966 que l'année précédente, en cas d'accélération du rythme de la production. Enfin, il faut tenir compte du fait que l'activité en

1966 sera encore un peu influencée dans un sens restrictif, comme au cours des deux années précédentes, par les effets de l'allongement des congés payés dans le secteur industriel, notamment dans la métallurgie.

TABLEAU n° 50

Belgique

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1963	1964	1965 (1)	1966 (2)
<i>Industrie (y compris artisanat et construction)</i>				
1. Production	+ 6,2	+ 7,1	+ 2,0	+ 3,0
2. Emploi salarié	+ 1,3	+ 2,1	0	0
3. Production par salarié	+ 4,8	+ 4,9	+ 2,0	+ 3,0
<i>Services</i>				
1. Production	+ 5,8	+ 4,4	+ 3,5	+ 4,0
2. Emploi salarié	+ 2,3	+ 2,7	+ 1,5	+ 2,0
3. Production par salarié	+ 3,4	+ 1,7	+ 2,0	+ 2,0

Sources : Office statistique des Communautés européennes et statistiques nationales.

(1) 1965 : estimations.

(2) 1966 : prévisions.

Il apparaît par conséquent que les besoins additionnels de main-d'œuvre qu'implique, en 1966, la croissance prévue de la production ne dépasseront sans doute pas sensiblement les possibilités offertes par l'accroissement naturel de la population active. Ainsi, compte tenu notamment de la main-d'œuvre salariée libérée par la mise en œuvre du programme d'assainissement du secteur charbonnier, il y a même lieu de prévoir, pour 1966, une certaine réduction de l'immigration nette. En ce qui concerne l'évolution du chômage, un net renversement de la tendance à l'augmentation observée en 1965 paraît improbable. Tout au plus, une tendance à la stabilisation pourrait-elle se manifester, à condition toutefois que la mobilité sectorielle de la main-d'œuvre s'améliore dans une mesure appréciable. S'il en était autrement, il ne semble pas tout à fait exclu, non seulement que le nombre de chômeurs complets augmente encore en 1966, mais également que le solde immigratoire ne se révèle plus important qu'il n'était prévu.

Au total, le nombre des salariés pourrait s'accroître de 28 000 personnes environ en 1966. Les facteurs les plus importants de cet accroissement seront constitués par le transfert, comme en 1965, des travailleurs non salariés à la catégorie des salariés, l'élévation du taux d'activité des femmes et, éventuellement, une légère diminution du chômage.

Les branches économiques qui semblent devoir réaliser une extension de production et d'activité sont la construction, la transformation des métaux, la chimie et même le textile. Par contre, certaines industries pourront faire exception, notamment les industries d'extraction où des fermetures de mines sont prévues.

En résumé, les disponibilités de main-d'œuvre paraissent pouvoir répondre suffisamment à l'offre d'emploi. Il ne s'ensuit pas que tous les déséquilibres, notamment qualitatifs, seront éliminés sur le marché de l'emploi en 1966. Mais les pénuries n'auront probablement pas la même intensité qu'en 1964 et ne seront pas aussi générales.

Eu égard à l'évolution économique et sociale prévisible en 1966, et compte tenu notamment de la persistance d'un rythme excessif de hausse des prix et des coûts, la tâche primordiale des autorités responsables de la politique conjoncturelle sera de poursuivre leurs efforts de stabilisation. En ce qui concerne plus particulièrement le marché de l'emploi, un renforcement de l'action tendant à développer la formation et la réadaptation professionnelles, à accroître la mobilité professionnelle et à augmenter le taux d'activité des femmes serait particulièrement souhaitable.

FRANCE

La caractéristique essentielle de l'économie française en 1965 aura été le redressement progressif de la conjoncture, observé dès la fin de l'hiver et succédant à une période d'affaiblissement continu qui avait débuté au printemps de 1964. Si la demande extérieure a continué de stimuler l'activité, le rôle primordial, dans la nouvelle expansion, revient cependant à l'évolution de la demande intérieure, dont la reprise a été suscitée par l'apparition d'une tendance à la reconstitution des stocks dans certains secteurs, et favorisée par l'accroissement de la consommation des ménages. Quant aux investissements, leur progression est restée rapide dans l'ensemble, bien que leur développement soit demeuré médiocre dans le secteur industriel privé.

La production intérieure a réagi dès le début du printemps à ce redressement de la demande globale : d'avril à octobre 1965, la croissance de la production industrielle (indice INSEE, sans le bâtiment) correspondait à un taux d'expansion annuelle de quelque 7 %. Toutefois, comme le niveau atteint au début de l'année 1965 se situait au-dessous de la moyenne de l'année 1964, le taux d'accroissement de la production industrielle en 1965, par rapport à 1964, ne devrait guère avoir dépassé 2 %. Pour l'ensemble du produit national brut, le taux d'expansion aura été d'environ 3 %.

Cette croissance annuelle globale de l'économie résulte exclusivement d'une utilisation accrue des capacités techniques de production. En effet, en moyenne annuelle, le niveau de l'activité aura diminué d'environ 1 %, cette baisse étant à la fois imputable à la diminution des effectifs occupés et à une réduction de la durée du travail. L'analyse de l'évolution en 1965 montre également que la reprise de la production intérieure a tout d'abord été déterminée par une amélioration de la productivité; c'est seulement à partir du printemps que le recours à l'« emploi » s'est à nouveau affirmé, davantage sous la forme d'un allongement de la durée du travail que d'une augmentation des effectifs occupés. Abstraction faite des variations saisonnières, la durée du travail ⁽¹⁾ est passée de 45,8 heures au 1^{er} octobre 1964

(1) Source : INSEE - Durée hebdomadaire moyenne du travail des ouvriers et des employés dans l'ensemble des activités, à l'exclusion de l'agriculture et des administrations publiques, d'après les enquêtes trimestrielles du ministère du travail.

à 45,5 heures au 1^{er} avril 1965 et à 45,7 heures au 1^{er} octobre 1965; aux mêmes dates, l'indice des effectifs occupés ⁽¹⁾ (base 1954 = 100) s'est établi respectivement à 111,5, 111,0 et 110,6.

Il convient cependant de noter que la situation a été très différenciée d'un secteur à l'autre : la vigoureuse reprise de la demande et, partant, de la production, pour les branches proches de la consommation, s'est surtout traduite dans l'industrie textile par une diminution du chômage partiel et par un allongement de la durée du travail; dans l'industrie automobile, au contraire, où les horaires ne s'étaient guère réduits, par une nette augmentation des effectifs occupés. Dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, où les carnets de commandes sont restés bien garnis, une tendance plus hésitante des commandes nouvelles a incité les chefs d'entreprise à limiter progressivement l'embauche dans le courant de l'année 1965, tandis que les horaires appliqués sont restés très importants. Cependant, l'immigration de travailleurs étrangers, qui concerne pour une large part le secteur du bâtiment, a atteint, en 1965, 152 000 travailleurs permanents, chiffre voisin de celui enregistré en 1964 (153 000). Un net ralentissement a été observé dans le recrutement de main-d'œuvre étrangère à partir du printemps de 1965.

Cette orientation de l'emploi dans les entreprises a entraîné sur le marché du travail une nouvelle détente, d'autant plus accusée que, simultanément, l'arrivée à l'âge actif des classes à forte natalité de l'après-guerre s'est traduite par une augmentation annuelle d'environ 1 % de la population active disponible.

Le nombre de demandes d'emploi non satisfaites s'établissait à 147 300 au 1^{er} novembre 1965, contre 119 300 un an plus tôt : l'augmentation du taux de chômage qu'implique cette comparaison est relativement faible.

Les perspectives d'évolution économique ne laissent guère planer de doute quant à la poursuite de l'expansion en 1966.

La demande extérieure devrait rester un des éléments moteurs de la croissance, mais c'est, de toute manière, la demande intérieure qui constituera, en 1966, le facteur déterminant pour la production et l'emploi. Les symptômes d'une évolution des investissements fixes sont devenus plus nombreux dans le secteur privé. En outre, les dépenses de consommation privée, comme les dépenses de consommation publique, constituent des éléments de la demande pour lesquels l'hypothèse d'une croissance plus rapide qu'en 1965 présente un haut degré de probabilité.

L'offre pourra sans doute faire preuve d'une élasticité relativement grande pour s'adapter à l'expansion plus vive de la demande globale. Le taux d'accroissement, d'une année à l'autre, de la production industrielle (sans le bâtiment) pourrait atteindre 6 à 7 % en 1966. Par contre, la progression risque de se ralentir à nouveau dans l'industrie du bâtiment. Au total, dans l'hypothèse de conditions climatiques normales et compte tenu d'un développement accentué dans le secteur des services, le taux d'accroissement du produit national brut à prix constants en 1966, par rapport à 1965, pourrait se situer à environ 5,5 %.

⁽¹⁾ Source : INSEE - Effectifs occupés dans l'ensemble des activités, à l'exclusion de l'agriculture et des administrations publiques, d'après les enquêtes trimestrielles du ministère du travail.

TABLEAU n° 51

France

*Production, emploi salarié et productivité**(variations en % par rapport à l'année précédente)*

	1963	1964	1965 (1)	1966 (2)
<i>Industrie (y compris artisanat et construction)</i>				
1. Production	+ 5,7	+ 6,4	+ 3,0	+ 5,5
2. Emploi salarié	+ 2,9	+ 2,1	- 1,0	+ 0,5
3. Production par salarié	+ 2,7	+ 4,2	+ 4,0	+ 5,0
<i>Services</i>				
1. Production	+ 6,9	+ 6,1	+ 2,8	+ 5,5
2. Emploi salarié	+ 4,2	+ 2,6	+ 1,5	+ 2,5
3. Production par salarié	+ 2,6	+ 3,4	+ 1,3	+ 2,9

Sources: Office statistique des Communautés européennes; Institut national de la statistique et des études économiques.

(1) 1965: estimations.

(2) 1966: prévisions.

Cette expansion résultera sans doute, d'abord, des progrès de la productivité, comme il est normal en période de reprise conjoncturelle. L'accroissement de l'activité pourrait, en revanche, être plus modéré. Il porterait essentiellement, dans l'immédiat, sur l'allongement de la durée du travail et, seulement plus tard dans l'année, sur une progression de nouveau sensible des effectifs occupés. L'ensemble des effectifs salariés pourrait augmenter, en 1966, d'environ 0,5 %, soit de 70 000 personnes; mais l'évolution par secteur serait assez différenciée. Le mouvement d'émigration rurale porterait encore sur près de 100 000 personnes, et la réduction lente de la population active non salariée, qui s'était momentanément interrompue lors de l'intégration des rapatriés d'Algérie dans le processus de production, pourrait se chiffrer à 10 000 personnes. Au total, l'augmentation de la main-d'œuvre salariée dans les secteurs non agricoles pourrait atteindre 180 000 personnes, soit 1,4 %. Dans les services et dans les administrations, l'emploi marquerait, par rapport à 1965, une forte progression, qui atteindrait respectivement 2,5 % et 3 %. Par contre, il n'augmenterait que légèrement, soit de 0,5 %, dans la construction et dans l'industrie, ce qui implique cependant que ce secteur accuserait, dans le courant de l'année, une nette reprise des effectifs occupés.

L'évolution de la population active disponible permettra de satisfaire aisément — du moins sur le plan quantitatif — cette demande de main-d'œuvre de l'économie. La population active, comme la population totale, progresserait d'environ 1 %. Etant donné que les effectifs militaires pourraient recommencer de s'accroître modérément en 1966, l'augmentation de la population active civile, à taux d'activité constant, serait également d'environ 1 %, soit de 200 000 personnes, auxquelles il convient d'ajouter une immigration nette, en forte diminution, estimée à environ 100 000 travailleurs étrangers. La confrontation des données prospectives concernant les ressources et les emplois de main-d'œuvre laisserait ainsi entrevoir une sensible augmentation du chômage, mais, en fait, la situation conjoncturelle sur le marché de l'emploi et certaines tendances à plus long terme permettent de s'attendre à une

nouvelle diminution des taux d'activité de divers groupes de la population. Dans cette hypothèse, le chômage marquerait, au total, une légère diminution.

Poursuivant le mouvement amorcé au printemps de 1965, la durée hebdomadaire du travail pourrait s'accroître légèrement en 1966. Contrairement aux deux années précédentes, cet accroissement s'étendrait également à la durée annuelle du travail, du fait que l'extension par voie contractuelle de la quatrième semaine de congés payés concernait déjà en 1965 presque tous les secteurs économiques. Le recours à une augmentation importante de la durée hebdomadaire du travail est d'ailleurs très limité, étant donné que, exception faite pour l'industrie textile, le nombre d'heures travaillées est resté souvent élevé.

Dans ces conditions, la poursuite de l'expansion en 1966 ne devrait guère remettre en cause la détente intervenue depuis deux ans sur le marché de l'emploi. La progression des salaires devrait rester modérée, bien qu'une légère accélération puisse résulter de l'incidence exercée, sur les négociations salariales, par l'amélioration du climat conjoncturel, et des besoins accrus des entreprises en personnel qualifié.

La caractéristique essentielle de ces perspectives concernant le marché de l'emploi en 1966 réside dans le fait que, pour la première fois depuis l'après-guerre, la reprise de la croissance économique ne se heurtera pas, dès les premières étapes, à des goulots d'étranglement — au moins sur le plan quantitatif — dans le domaine de la main-d'œuvre. Une telle évolution devrait inciter les pouvoirs publics et les organisations professionnelles à accentuer très vigoureusement leurs efforts visant à encourager l'orientation, l'information et la formation professionnelles des travailleurs et notamment des jeunes gens appartenant aux classes à forte natalité; il serait alors possible d'éviter l'apparition simultanée d'un chômage, qui affecterait un certain nombre de jeunes gens de faible qualification, et d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, qui entraverait la croissance économique et favoriserait la hausse des coûts.

C. PAYS A EXCEDENTS LOCALISES

ITALIE

A la différence de l'évolution observée en 1964, l'économie italienne, en 1965, a été caractérisée, dans l'ensemble, par des tendances à l'expansion de la demande et de l'offre. Les taux de croissance annuels enregistrés pour ces deux années ne présentent toutefois que des différences minimes, notamment pour des raisons de nature purement comptable. La poussée des prix et des coûts a continué de s'affaiblir, tout en demeurant assez sensible. La balance des paiements s'est soldée par un excédent exceptionnellement élevé.

En ce qui concerne la demande, la rapide croissance des exportations qui avait caractérisé l'année 1964 s'est poursuivie, tout au moins jusqu'au milieu de 1965; elle s'est cependant ralentie depuis lors. En revanche, l'évolution de la demande intérieure a encore été relativement modérée, en raison de la faiblesse des investissements. Un retournement de tendance a toutefois été noté au cours des mois d'été, dans le domaine des investissements d'équipement, tandis que les investissements sous forme de construction ont fléchi tout au long de l'année. Au total, la demande a imprimé à la production de vives impulsions, d'autant que les dépenses de consommation se sont constamment accrues. Le produit national brut à prix constants a augmenté de plus de 3 % de 1964 à 1965, contre 27 % de 1963 à 1964.

Bien que la production ait à nouveau été orientée à la hausse, la détente s'est poursuivie, sur le marché de l'emploi, pendant la majeure partie de 1965. En effet, d'une part, les entreprises ont autant que possible utilisé les réserves de productivité, apparemment considérables. D'autre part, quelques grands secteurs, dont la production dépend principalement du facteur main-d'œuvre (construction, textile), en butte à des difficultés, ont montré une grande réserve dans leur politique d'embauchage. Par ailleurs, il semble que, dans certains, on ait préféré accroître le nombre des heures de travail par salarié plutôt que de recruter du personnel supplémentaire. Le nombre de salariés a plutôt tendu à diminuer jusqu'en été et n'a recommencé d'augmenter que vers la fin de l'année. Il a fléchi de 2,6 % de 1964 à 1965, contre 0,7 % de 1963 à 1964. Dans le même temps, la durée moyenne du travail par salarié dans l'industrie pourrait de nouveau s'être réduite, en comparaison annuelle, mais dans une moindre mesure que de 1963 à 1964. La tendance à la diminution de la population active, qui est essentiellement liée à la prolongation de la scolarité ainsi qu'à l'amélioration des retraites et aux migrations internes, s'est à nouveau affirmée en 1965, bien que ces migrations aient été nettement moins importantes qu'au cours des années antérieures. La diminution, de 220 000 personnes, de la population active a été plus faible que celle du nombre de salariés. Aussi le nombre de chômeurs a-t-il augmenté; selon l'ISTAT, il n'a pas progressé de moins de 31,1 % en 1965; en moyenne annuelle, il représentait 3,6 % de la population active, contre 2,7 % en 1964. Vers la fin de l'année, on a cependant pu observer les premiers symptômes d'un fléchissement conjoncturel du chômage.

L'expansion économique se poursuivra en 1966 et pourrait même s'accélérer quelque peu en tendance. D'une année à l'autre, la croissance devrait être nettement plus rapide en 1966 qu'en 1965.

En ce qui concerne la demande, il y a certes lieu d'escompter un ralentissement de la progression des exportations de biens et services, même si celle-ci devait encore s'établir à quelque 11 % de 1965 à 1966, contre 19 % de 1964 à 1965. Toutefois, cette évolution sera vraisemblablement bien plus que compensée par une accélération de la croissance de la demande nominale intérieure. En effet, on peut s'attendre à un accroissement des dépenses d'investissements fixes, qui étaient encore en diminution de 1964 à 1965. En raison des perspectives incertaines en matière d'investissements sous forme de construction, il est toutefois particulièrement ardu de prévoir l'ampleur de cette augmentation. Les dépenses de consommation, tant publiques que privées, devraient également progresser sensiblement de 1965 à 1966. Pour ce qui est de ces dernières, une augmentation de quelque 8 % est considérée comme possible; de 1964 à 1965, elles avaient progressé de 7 % environ.

Ces perspectives concernant l'évolution de la demande laissent prévoir pour 1966 une notable expansion de la production industrielle — se chiffrant à quelque 8 ou 9 %, contre 4,2 % environ en 1965 — d'autant plus que celle-ci, déjà vers la fin de 1965, devrait être nettement supérieure, en termes désaisonnalisés, à la moyenne de 1965. Si l'on y inclut le bâtiment, la production industrielle enregistrera cependant un taux d'accroissement plus faible, d'environ 7,5 %. Dans l'hypothèse d'une progression de 3,5 % de la production dans le secteur des services et d'une croissance normale de la production agricole, il paraît plausible que le produit national brut à prix constants augmente de plus de 4,5 %.

Les prévisions d'évolution de la demande et de la production impliquent, de leur côté, un développement très vigoureux et rapide des importations de biens et de

services (de 15 % en volume, contre environ 2 % de 1964 à 1965) et une nouvelle hausse, quoique encore affaiblie, du niveau moyen des prix.

TABLEAU n° 52

Italie

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1963	1964	1965 (1)	1966 (2)
<i>Industrie</i> (y compris artisanat et construction)				
1. Production	+ 8,4	+ 1,8	+ 2,5	+ 7,5
2. Emploi salarié	+ 3,4	- 0,8	- 3,7	+ 1,0
3. Production par salarié	+ 4,8	+ 2,6	+ 6,5	+ 6,5
<i>Services</i>				
1. Production	+ 5,3	+ 3,5	+ 3,0	+ 3,5
2. Emploi salarié	+ 2,0	+ 3,2	- 1,5	- 1,0
3. Production par salarié	+ 3,1	+ 0,3	+ 4,5	+ 4,5

Sources : Office statistique des Communautés européennes ; ISTAT (Institut central de la statistique).

(1) 1965 : estimations.

(2) 1966 : prévisions.

Si ces hypothèses se confirment, la tendance à la détente notée sur le marché de l'emploi en 1964 et 1965 devrait faire place, en 1966, à une évolution en sens contraire. Il n'est toutefois guère vraisemblable que de notables tensions se manifestent déjà en 1966. En effet, il y a bien des raisons de penser que l'expansion prévue de la production résultera essentiellement, et peut-être même exclusivement, des progrès de la productivité (au sens de production par salarié). A cet égard, de nouveaux progrès peuvent être obtenus grâce à des mesures de rationalisation interne des entreprises, et il n'est pas douteux qu'il existe de larges possibilités d'allonger la durée moyenne du travail. Aussi, le nombre de salariés ne paraît-il devoir tout au plus que progresser faiblement de 1965 à 1966, tandis que celui des heures ouvrées par salarié s'accroîtra sans doute. En admettant que, simultanément, le nombre des indépendants ainsi que la main-d'œuvre familiale — en diminution depuis des années — continuent de se réduire, l'emploi total pourrait rester à peu près stable de 1965 à 1966. Dans ces conditions, le nombre de chômeurs devrait évoluer d'une manière sensiblement parallèle à celui de l'ensemble de la population active. Si l'on suppose que cette dernière diminuera quelque peu de 1965 à 1966, le nombre de chômeurs devrait également fléchir. Cette estimation doit toutefois être considérée comme particulièrement incertaine.

Dans ces conditions, la productivité de l'ensemble de l'économie (produit national brut à prix constants par personne occupée) progresserait, en 1966, à peu près au même rythme rapide que l'année précédente (+ 5 %). De même, la production par salarié, tant dans l'industrie (bâtiment inclus) que dans le secteur des services, pourrait s'accroître, de 1965 à 1966, à peu près à la même cadence que de 1964 à 1965, soit sensiblement plus vite qu'au cours des deux années antérieures.

L'expérience tirée de la période de surchauffe conjoncturelle s'étendant de fin 1961 au début de 1964, et de l'affaiblissement de la conjoncture qui en est résulté, ont manifestement montré qu'à plus long terme la main-d'œuvre appropriée s'est également raréfiée en Italie. La période de transition actuelle, qui se caractérise par une détente relative sur le marché de l'emploi, devrait donc être mise à profit pour intensifier les efforts visant à améliorer la formation professionnelle, et pour accroître sensiblement la mobilité de la main-d'œuvre. La mise en œuvre d'une politique économique, des prix, des salaires et des revenus appropriée devrait contribuer à éviter de nouveaux et importants retards ou même des interruptions dans la croissance de l'économie.

Problèmes et mesures

L'analyse précédente de l'évolution passée et des perspectives d'évolution pour les prochains mois permet de conclure que les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté présentent une physionomie très voisine de celle décrite il y a un an.

Par rapport aux disponibilités globales, les besoins totaux de personnel se situent, en effet, toujours à un haut niveau avec même une tendance persistante à croître. Les services de main-d'œuvre des six Etats avaient enregistré aux mois de référence en 1964 environ 800 000 offres d'emploi non satisfaites. Ce niveau, déjà très élevé, a encore été dépassé en 1965 pour atteindre, au cours des mêmes mois, près de 830 000 unités.

Si, globalement, le chômage, ainsi qu'on l'a vu, a également un peu augmenté pour l'ensemble des six Etats, il ne l'a fait cependant que dans une mesure modérée qui n'est pas de nature à atténuer la persistance et l'acuité des pénuries de main-d'œuvre. Celles-ci constituent encore l'un des traits fondamentaux de la situation actuelle qui, toutefois, selon les Etats membres, s'est quelque peu diversifiée depuis un an ainsi qu'il sera précisé ci-après.

Plusieurs facteurs ont influencé cette évolution générale, notamment : la poursuite de l'expansion économique dans la Communauté, bien qu'à un rythme quelque peu ralenti par rapport à l'année précédente (augmentation du produit brut en termes réels de 4 % environ contre 5,5 % en 1964); épuisement progressif, dans les pays les plus déficitaires en main-d'œuvre, des capacités productives; possibilités limitées de réaliser, en un court délai, de nouveaux progrès d'équipement et de productivité en utilisant, en outre, de façon aussi complète que possible, les ressources réelles ou potentielles de main-d'œuvre qui existent encore, notamment grâce à des opérations de qualification, de reconversion et d'accroissement de la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs. Au surplus, comme l'an dernier, le recours, bien que sur une large échelle, à la main-d'œuvre étrangère n'a constitué qu'un palliatif insuffisant.

Il semble que l'évolution en 1965 ait accentué l'écart notable qui existait déjà entre la situation des pays les plus déficitaires (Allemagne, Pays-Bas et Luxembourg) et celle des pays moyennement déficitaires en main-d'œuvre (Belgique et France); à fortiori, elle a accusé le caractère exceptionnel de la situation en Italie qui occupe toujours une position extrême en raison de la présence d'importants excédents de travailleurs encore augmentés.

C'est en Allemagne que les tensions étaient précédemment les plus fortes. Et, comme prévu, le suremploi en 1965 s'y est encore aggravé. Les emplois vacants y ont atteint un niveau record en dépit de l'occupation sensiblement plus étendue que l'année précédente de travailleurs étrangers. Aux Pays-Bas, les tensions subsistent également, presque inchangées, la légère augmentation du nombre des chômeurs ne constituant pas à proprement parler l'indice même d'une légère détente. Au Luxembourg, le plein emploi est pratiquement assuré depuis déjà plusieurs années et le ralentissement du rythme de croissance n'a nullement fait disparaître la nécessité de continuer à faire appel à une très importante proportion de main-d'œuvre étrangère.

Par contre, en Belgique, une légère détente s'est manifestée. En France, le chômage s'est accru par rapport à l'année précédente, cependant qu'une tendance à l'amélioration s'est manifestée au cours du second semestre. En Italie, enfin, les incidences conjoncturelles attendues de la reprise d'activité sur la situation de la main-d'œuvre ne se sont encore manifestées que de façon limitée, principalement par l'amélioration des horaires de travail. Dans ce pays également, s'est affirmée la nécessité, pour soutenir la reprise, d'une mise en place appropriée, sur les plans qualitatif et quantitatif, des effectifs disponibles dans les différents secteurs d'activité.

Au total, les problèmes de main-d'œuvre ont suscité, comme les années précédentes, l'intérêt des autorités et des milieux intéressés ainsi qu'il ressort de l'examen des mesures prises ou envisagées par les Etats membres. Ces mesures, inspirées par le souci d'éviter que l'insuffisance de personnel ne freine l'expansion dans certaines branches d'activité, visent à réaliser, compte tenu des situations particulières des pays, un emploi mieux équilibré; en même temps, elles tendent à favoriser le progrès économique et social.

A. DISPOSITIONS D'ORDRE INTERNE

1. En *Belgique*, les pénuries de main-d'œuvre, qui ont eu dans la plupart des cas et jusqu'en 1962 un caractère qualitatif, en outre, à partir de 1963, un aspect quantitatif, se sont manifestées également en 1965, bien que dans une moindre mesure au cours du second semestre.

C'est pourquoi, au cours de l'année passée, de nouveaux problèmes ne se sont pas posés et ne seront probablement pas soulevés en 1966. Cependant, la fermeture de certaines mines de charbon pourra entraîner temporairement des difficultés.

Dans ces circonstances, on ne peut que souligner que les mesures prises ou envisagées complètent celles déjà mises en application. On se bornera donc à signaler les orientations et les changements les plus importants, qui vont généralement dans le sens des suggestions précédemment formulées par la Commission de la CEE. Par ailleurs, il y a lieu de noter que le Conseil consultatif de l'emploi et de la main-d'œuvre, créé par le ministère de l'emploi et du travail, va consacrer, au cours de l'année 1966, une étude générale aux problèmes de l'emploi, ceci dans la perspective du plein emploi. A cet égard, une nouvelle sous-commission « politique de l'emploi », a été créée, pour étudier, entre autres, les questions suivantes :

- action et contrôle de la politique de l'emploi,
- formation et prévisions qualitatives,
- documentation dans le domaine de l'emploi,
- variations saisonnières concernant l'emploi et le chômage.

a) Les activités concernant la *formation professionnelle* et la *rééducation* des travailleurs ont continué de retenir tout spécialement l'attention.

En raison de la grande pénurie de travailleurs qualifiés, l'Office national de l'emploi s'est efforcé d'accroître, en 1965, son action dans le domaine de la formation professionnelle accélérée des adultes.

La formation collective dans les centres de formation professionnelle accélérée a été dispensée aux chômeurs, aux travailleurs qui ne sont pas en chômage mais qui désirent se perfectionner ou apprendre une nouvelle profession ainsi qu'aux travailleurs indépendants désireux d'exercer un emploi salarié.

Au cours des onze premiers mois de 1965, 6 217 personnes ont terminé leur formation professionnelle accélérée, dont 1 154 chômeurs, 4 889 travailleurs salariés et 174 indépendants. Il ressort de ces données qu'en 1965 seulement un cinquième des personnes ayant suivi une formation professionnelle accélérée en 1965 étaient des chômeurs (en 1964 : un quart), les autres étant des travailleurs ou des indépendants. Parmi les participants, on comptait 53 travailleurs handicapés.

En outre, on a pu constater que 45 % environ des participants ont reçu une formation pour une profession de la construction, 20 % pour une profession des industries des métaux et 30 % pour une profession de l'extraction. Dans ces trois branches d'activité, en effet, des tensions ont persisté sur le marché de l'emploi des travailleurs qualifiés.

De plus, 72 chômeurs ont reçu une formation individuelle dans une entreprise basée sur un contrat de formation professionnelle et 5 chômeurs ont reçu une formation dans une école technique.

Il faut noter, par ailleurs, l'extension des cours complémentaires organisés le samedi et destinés notamment aux travailleurs qualifiés qui, de cette façon, peuvent acquérir une qualification professionnelle plus élevée sans quitter leur emploi. Il s'agit là de 318 travailleurs salariés ou indépendants et de 41 chômeurs ayant reçu une formation dans 17 centres de formation complémentaire.

A la fin de novembre 1965, on comptait 228 centres se répartissant ainsi :

- 203 centres créés et gérés par l'Office national de l'emploi dont : 201 centres normaux, 1 centre d'observation et de sélection et 1 centre spécial pour handicapés;
- 9 centres créés par cet Office avec la collaboration d'entreprises et groupements d'entreprises, de pouvoirs publics ou d'associations à caractère public ou privé et comportant 7 centres ordinaires et 2 centres spéciaux pour handicapés;
- 16 centres reconnus.

L'Office national de l'emploi prévoit la création, en 1966, de 174 centres de formation permanente et de 108 centres de formation temporaire gérés par ses soins. En plus, est prévue la création de 2 centres d'observation et de sélection.

Le tableau n° 53 ci-dessous indique la répartition des personnes formées dans les différents centres en 1964 et 1965 (11 premiers mois).

b) La formation de moniteurs et de chefs de centres a été également poursuivie.

Le centre national de formation et d'études pédagogiques créé auprès de l'Office national de l'emploi, en collaboration avec le Bureau international du travail en 1964, a assuré en 1965 la formation de 172 moniteurs. En plus, 22 chefs de centre ont reçu une formation.

Ce centre n'est pas seulement à la disposition de cet Office mais également des entreprises privées désireuses de donner à quelques membres du personnel une formation pédagogique. Plusieurs entreprises ont utilisé cette possibilité. C'est ainsi

que, pendant l'année 1965, 27 personnes faisant partie d'une entreprise ont reçu une formation; pendant la même année, 39 moniteurs ont suivi un cours complémentaire.

TABLEAU n° 53

Formation collective dans les centres (1)

Répartition des formations terminées selon la nature des centres

Catégorie	Chômeurs		Salariés		Indépendants	
	1965 (2)	1964 (3)	1965 (3)	1964 (3)	1965 (3)	1964 (3)
Centres gérés directement par l'ONEM	1 026	877	2 913	3 560	172	
Centres créés par l'ONEM avec la collaboration des entreprises, de pouvoirs publics ou d'associations privées	14	33	133	240(4)	1	(5)
Centres reconnus créés par des entreprises ou par des associations privées	—	—	1 728	463(4)	—	
Centres spéciaux pour handicapés	37	43	15	12	1	

(1) A l'exception des centres d'observation et de sélection.

(2) 11 premiers mois.

(3) Année complète.

(4) Indépendants inclus.

(5) Nombres non calculés séparément.

c) Par ailleurs, il y a lieu de mentionner la création de deux *commissions nationales spécialisées consultatives*, l'une pour les métaux, l'autre pour la construction.

L'arrêté royal du 20 décembre 1963 concernant l'emploi et le chômage prévoit, dans le chapitre III, la création de commissions consultatives destinées à collaborer à la formation, notamment par un contrôle de celle-ci.

C'est par l'arrêté ministériel du 9 mars 1965 que les deux commissions nationales susvisées ont été créées. Ces deux commissions ont été chargées de l'établissement de recommandations concernant la politique générale de formation, la réglementation, la répartition des crédits, l'ouverture de centres, l'estimation des besoins de formation, la répartition géographique des centres, l'établissement des programmes et l'approbation de manuels.

La création de ces commissions permet au service de la formation professionnelle de collaborer étroitement avec les organisations professionnelles compétentes pour favoriser l'activité industrielle et la promotion sociale des travailleurs.

d) La *promotion sociale* a également fait l'objet de mesures particulières.

En application de la loi récente du 1^{er} juillet 1963 concernant l'allocation pour la promotion sociale, ont été pris :

— d'une part, l'arrêté royal du 23 août 1963 concernant l'allocation pour la promotion sociale accordée aux jeunes travailleurs ayant suivi des cours dans le but de

compléter leur formation intellectuelle, morale et sociale. L'allocation journalière attribuée pour compenser la perte de salaire des personnes ayant suivi ces cours a été augmentée. En vertu de cet arrêté, des remboursements ont été octroyés à 2 302 jeunes travailleurs de janvier à novembre 1965, pour un montant total de 696 000 francs;

— d'autre part, l'arrêté royal du 20 juillet 1964 concernant les conditions d'octroi d'une indemnité de promotion sociale aux travailleurs qui ont terminé avec succès un cycle complet de cours du soir ou du dimanche. Le montant de cette indemnité a été augmenté et son champ d'application a été étendu.

Selon les estimations, 9 250 travailleurs ont présenté en 1965 une demande pour une indemnité de promotion sociale. Il résulte de calculs provisoires que 7 500 personnes environ bénéficieront d'une indemnité de 800 à 4 000 francs. A raison de 2 400 francs en moyenne par demande, il y a lieu d'estimer la dépense globale à 18 millions environ.

2. En *Allemagne*, ainsi qu'il a déjà été dit dans la deuxième partie, il est possible que, globalement au moins, les tensions sur le marché du travail s'affaiblissent quelque peu en 1966 en raison de l'apaisement de la conjoncture et de l'introduction de plus de 100 000 travailleurs étrangers supplémentaires. Toutefois, la situation de l'emploi restera tendue dans la plupart des branches économiques rendant nécessaire la poursuite des efforts en vue d'utiliser aussi complètement que possible les réserves en main-d'œuvre encore existantes.

a) Dans le domaine de la *réhabilitation professionnelle*, le gouvernement fédéral a continué l'application des mesures tendant à procurer, à toutes les personnes qui en raison d'un handicap physique ou mental ne peuvent pas répondre aux exigences normales d'une activité professionnelle, un poste de travail approprié. Le nombre des personnes assistées par les services de l'Institut fédéral du placement et l'assurance chômage, qui était de 50 000 en 1963, est demeuré à peu près le même en 1964 et 1965. Il n'est pas susceptible de varier nettement dans les années à venir. D'après les observations faites en 1965, le nombre des jeunes par rapport au total des personnes plus âgées a augmenté. Une étude des causes des handicaps a abouti à la conclusion que leur rapport numérique s'est modifié. Un tiers de tous les cas est imputable à des incidences extérieures, à des blessures de guerre ou à des accidents, tandis que deux tiers doivent être attribués à des infirmités à la naissance et à des déficiences consécutives à des maladies.

b) Par ailleurs, en raison du plein emploi persistant depuis des années et bien que le chômage des *travailleurs âgés* ne pose pas, comme par le passé, des problèmes particuliers, surtout sur le plan quantitatif, le gouvernement fédéral a continué de consacrer une attention particulière aux difficultés de ces travailleurs résultant du progrès technique.

c) De même, il s'est préoccupé des mesures propres à développer le placement et *l'emploi des femmes*. La demande de travailleurs féminins pour les postes de travail à temps partiel s'est accrue en 1965. Les offres d'emploi adressées à cette catégorie sont passées, au 30 septembre 1965, à environ 67 000 (fin septembre 1964 : 54 000). Par rapport à ce total, le nombre de femmes recourant au service de main-d'œuvre pour trouver un emploi à temps partiel est resté analogue à celui

relevé lors de la première enquête en 1963. Au 30 septembre 1965, 17 000 demandes d'emploi émanant de femmes ont été enregistrées, ce qui correspond seulement à un quart des postes de travail offerts. Par contre, le total des placements dans de tels emplois a augmenté, passant à près de 21 000 pour le troisième trimestre 1965, tandis qu'il avait atteint seulement 17 000 pour le premier trimestre 1964.

En vue de susciter l'intérêt des travailleurs, notamment féminins, à assumer un emploi à temps partiel ou une activité d'auxiliaire, certaines simplifications des procédures fiscales ont été mises en vigueur ainsi qu'une modification des dispositions de la sécurité sociale relatives au travail à temps partiel.

d) *La formation et l'emploi des jeunes* ont également retenu l'attention. Depuis quelques années, l'insuffisance numérique des jeunes générations entrant dans la vie active pose un problème particulier en ce qui concerne la couverture des besoins de l'économie en main-d'œuvre. En 1965, l'apport de main-d'œuvre juvénile a continué d'être inférieur aux besoins de l'économie. Le nombre des jeunes candidats à une profession qui ont choisi une formation dans les entreprises a encore diminué au cours de l'année écoulée. Les causes de ce phénomène sont, d'une part, le nombre insuffisant de jeunes ayant terminé l'enseignement primaire et, d'autre part, la tendance croissante à une prolongation de la scolarité. Il en est résulté qu'environ un tiers des postes d'apprentis n'ont pu être pourvus. En raison de la pénurie de jeunes travailleurs, les entreprises acceptent actuellement des candidats apprentis qu'elles n'auraient pas autrement recrutés en vue de les former. Pour arriver à un certain équilibre et répondre aux besoins de plusieurs secteurs économiques, on a mis en œuvre en Allemagne, à titre expérimental, un système de formation par paliers, partant d'une formation générale polyvalente qui s'adresse à tous les jeunes arrivés à l'expiration de leur scolarité obligatoire, y compris ceux qui s'intéressent seulement à l'exercice d'une activité non qualifiée. Ce système devrait permettre de réaliser une meilleure concordance entre les besoins en jeunes travailleurs de l'économie moderne et les capacités des candidats à une activité professionnelle.

e) Par ailleurs, les travaux visant à *adapter les moyens de la formation professionnelle dans les entreprises* aux exigences de l'économie et de l'évolution technique ont été poursuivis. Des centres de formation interentreprises ont été établis et les subsides publics destinés à la promotion de la formation et du perfectionnement professionnels ont été augmentés. Dans la même perspective, il convient de mentionner en particulier — outre les mesures en cours du gouvernement fédéral et de l'Institut fédéral du placement et de l'assurance chômage visant à favoriser la mise au travail, la formation professionnelle, la rééducation et la réhabilitation — le programme institutionnel du gouvernement fédéral en vue de promouvoir la formation professionnelle individuelle des salariés appartenant à la catégorie moyenne. Il y a lieu également de souligner les mesures prises dans le cadre de la loi du 1^{er} mai 1965 sur le perfectionnement professionnel; pour l'application de cette loi, un fonds spécial de 560 millions de DM a été créé; un montant de 50 millions de DM provenant de ce fonds est mis chaque année à la disposition de l'économie pour favoriser des mesures de perfectionnement.

f) Il convient, en outre, de citer les mesures du gouvernement fédéral en vue de *promouvoir l'emploi continu dans la construction*, mesures qui ont une incidence particulière sur le marché de l'emploi. L'une des réglementations importantes concerne le chômage intempéries; depuis le 1^{er} novembre 1965, elle a été étendue

à certaines entreprises de l'horticulture s'occupant de l'aménagement des paysages qui effectuent des travaux publics. Grâce à ces mesures, il a été possible, au cours des dernières années, de réduire sensiblement le chômage dans les secteurs de l'économie soumis à de fortes fluctuations saisonnières. Tandis que la construction accusait en hiver un chômage considérable, allant jusqu'à 50 % des effectifs, il a été possible de réduire le chômage hivernal, grâce aux mesures ci-dessus énumérées, à un niveau de 3 à 4 %.

g) Dans le domaine du logement, il convient de mentionner les mesures tendant à favoriser la construction de *logements pour les travailleurs étrangers*. Tant le gouvernement fédéral que l'Institut du placement et de l'assurance chômage ont accordé, en 1964 et 1965, des crédits considérables pour promouvoir la construction de logements familiaux en faveur de travailleurs étrangers.

h) *A propos du programme de développement régional*, il y a lieu de noter que le gouvernement fédéral a établi les instructions en vue de l'utilisation, à partir du 1^{er} mars 1966, des concours financiers accordés à l'échelon fédéral.

Ces instructions tiennent compte du fait que le plein emploi existe actuellement de façon générale, même dans les régions antérieurement défavorisées. De ce fait, l'amélioration des structures économiques et la rationalisation des entreprises installées dans ces dernières régions, y revêtent une importance accrue.

i) Enfin, des efforts particuliers sont exercés par le gouvernement fédéral dans le but de *perfectionner les méthodes d'analyse de l'évolution du marché de l'emploi*. L'évolution du marché de l'emploi a déjà eu pour conséquence qu'on attribue une importance particulière à l'étude de la situation de main-d'œuvre ainsi qu'aux besoins et excédents en ce domaine. Il sera encore plus nécessaire, à l'avenir, en raison des modifications rapides qui se produisent sur les plans technique et économique, de suivre soigneusement l'évolution de l'emploi dans les différentes branches d'activité et régions. Il convient de s'assurer que toutes les possibilités de couvrir les besoins en main-d'œuvre sont utilisées tant à l'intérieur du territoire fédéral que par la voie de la compensation internationale. En outre, il y a lieu de faciliter, le cas échéant, les transferts de travailleurs par des mesures appropriées des services de placement telles que la rééducation et le perfectionnement professionnels, pour autant que des mesures de cette nature semblent indiquées.

Dans le but d'assurer une analyse suffisante des tendances du marché du travail et d'obtenir — autant que possible — des éléments de base permettant d'effectuer des prévisions des offres et des demandes d'emploi et de suivre les incidences de l'évolution technique, l'Institut du placement et de l'assurance chômage envisage de créer un service central chargé d'effectuer des études objectives et, si possible, scientifiquement fondées, sur la main-d'œuvre et sur les professions. Les organes de gestion de cet Institut examinent actuellement les tâches, les méthodes et l'organisation de ce service. Ils s'efforcent de le mettre en place afin qu'il puisse commencer son travail au sein de l'Institut dans le plus bref délai.

3. En France, le gouvernement a poursuivi et renforcé l'application des mesures spécifiques intéressant l'emploi qui ont été décrites dans le rapport établi il y a un an. De nouvelles mesures ont été prises dans le cadre d'une politique globale et active de l'emploi, qui visent à assurer la mise en œuvre du V^e Plan de développe-

ment économique et social et à renforcer le dispositif d'intervention du ministère des affaires sociales ⁽¹⁾. Ces nouvelles actions concernent l'information et l'orientation professionnelle, la formation professionnelle des adultes, l'insertion dans le monde du travail de catégories de personnes qui se tiennent soit momentanément soit définitivement en dehors du marché de l'emploi (jeunes, femmes, personnes âgées, travailleurs handicapés), les mécanismes d'aide aux travailleurs sans emploi qui tendent de plus en plus à dépasser la simple assistance pour s'inspirer de principes plus actifs tendant à assurer la mobilité géographique et professionnelle, grâce, notamment, à des actions de conversion et de promotion professionnelle dans le cadre du Fonds national de l'emploi, une meilleure adaptation et un accroissement de l'aide aux travailleurs étrangers.

Ce renforcement des actions du ministère du travail suppose une réforme des services de l'emploi dont les principes ont été définis au cours de l'année 1965 et qui est entrée progressivement en application afin d'assurer notamment une meilleure connaissance de l'emploi et une efficacité plus grande des services en matière de placement et de compensation.

a) Dans le domaine de l'*information et de l'orientation professionnelle des adultes*, au cours de l'année 1965, a été terminée la mise en place d'un dispositif adapté à la fois aux exigences d'une politique active de l'emploi, qui doit tendre à favoriser la transparence et la fluidité du marché du travail, et aux besoins des adultes en matière d'information et de conseils professionnels.

Afin de faciliter la promotion, le perfectionnement, l'orientation et la conversion des travailleurs, le ministère des affaires sociales a mis en place dix échelons régionaux de l'emploi qui ont une double tâche :

- l'étude des problèmes de l'emploi et la connaissance permanente de la structure et de l'évolution des métiers sur le plan régional (et national);
- la dispense d'informations et de conseils professionnels au cours de séances collectives ou d'entretiens individuels.

En matière d'information collective, une action a été systématiquement entreprise et poursuivie auprès des jeunes, dont l'accès au travail pose des problèmes liés à l'essor démographique et au besoin accru d'une main-d'œuvre qualifiée. Cette action a été menée, de manière prioritaire, auprès des militaires du contingent, grâce aux liaisons permanentes établies avec les officiers-conseils chargés, au sein de l'armée, de sensibiliser les jeunes aux possibilités qui leur sont offertes d'assurer leur avenir professionnel.

Un effort comparable a été fait et se continue actuellement auprès des jeunes ruraux avec le concours des associations responsables de leur orientation et de leur promotion.

(1) D'après notamment les informations communiquées lors de la discussion du budget du travail (rapports et avis présentés au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, ainsi que de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de la loi de finances pour 1966), Assemblée nationale et Sénat, première session ordinaire de 1965-1966.

Enfin, selon les exigences régionales, des séances d'information collective sont organisées à la demande de mouvements ou de groupements de jeunes, ou à celle d'organisations d'adultes soucieux de l'avenir de ces jeunes.

Outre cette tâche d'information collective, l'échelon régional de l'emploi répond, par l'intermédiaire des conseillers professionnels, aux demandes individuelles d'information et de conseil.

Par l'examen des possibilités de l'intéressé, par l'information qu'il lui apporte concernant le contexte économique, le contenu et l'évolution des métiers, les moyens de promotion à sa disposition, le conseiller professionnel permet au consultant de résoudre le problème professionnel qui se pose à lui et de se déterminer dans des conditions de connaissance et d'objectivité souhaitables.

Pour répondre aux besoins d'information individualisée, un certain nombre de bureaux d'information sur l'emploi ont été mis en place au sein des services départementaux du travail et de la main-d'œuvre. Ces bureaux sont chargés de diffuser une information objective, en réservant aux conseillers professionnels les cas qui relèvent d'un entretien approfondi.

En outre, le Fonds national de l'emploi assure au plan national la mise en place d'une documentation importante qui est diffusée à tous les échelons régionaux de l'emploi et qui porte notamment sur les moyens de formation et de promotion professionnelles, ainsi que sur le contenu des métiers. Un programme de monographies professionnelles a été lancé et, au cours de l'année 1965, une plaquette a pu être élaborée sur le « tourneur sur métaux ».

b) La formation professionnelle des adultes qui constitue l'un des instruments fondamentaux de la politique de l'emploi fait l'objet d'une adaptation et d'un développement continus. Elle contribue à la formation, à la promotion et à la conversion de travailleurs, compte tenu des besoins changeants des diverses branches économiques, auxquels elle s'adapte avec un maximum de souplesse.

De 1964 à 1965, le nombre des stagiaires formés par l'ANIFRMO (Association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre) et par les centres non gérés par cette Association, est passé de 32 678 à 37 159. Il est prévu que ce nombre sera porté à 40 000 en 1966.

Dans le même temps, les effectifs du personnel ont progressé de 4 563 à 4 799. Ils devraient atteindre près de 8 000.

Le nombre de sections de formation qui était de 1 258 à la fin de 1963 s'est élevé à 1 379 à la fin de 1964. Au 31 août 1965, il atteignait 1 484. La répartition de ces sections de formation par région et par branche d'activité figure dans le tableau n° 54.

Il ressort de ce tableau que les régions les mieux équipées sont la Région parisienne (encore que le nombre des centres y soit nettement insuffisant compte tenu de la population active), le Nord, le Centre, la Bretagne, les pays de la Loire, le Midi-Pyrénées, le Rhône-Alpes et la Provence. Il y a lieu de noter que l'effort prévu pour 1966 porte surtout sur les régions suivantes : les pays de la Loire, le Centre, la Lorraine, le Midi-Pyrénées, le Rhône-Alpes. Cet effort doit notamment permettre de combler certaines lacunes et d'accueillir les agriculteurs touchés par l'exode rural.

TABLEAU n° 54

Répartition géographique et par branche d'activité
des sections de formation professionnelle des adultes au 31 août 1965 (1)
(centres gérés par l'ANIFRMO)

Région	Bâtiment	Métaux	Divers	Total
Région parisienne	46	34	30	110
Nord	68	61	11	140
Picardie	27	20	—	47
Centre	62	35	2	99
Haute-Normandie	28	26	1	55
Basse-Normandie	32	14	3	49
Bretagne	82	26	—	108
Pays de la Loire	51	43	3	97
Poitou-Charente	11	10	—	21
Limousin	18	20	—	38
Aquitaine	20	40	6	66
Midi-Pyrénées	77	19	2	98
Champagne	33	35	—	68
Lorraine	37	11	—	48
Alsace	40	22	—	62
Franche-Comté	20	2	1	23
Bourgogne	24	32	—	56
Auvergne	9	5	1	15
Rhône-Alpes	69	64	13	146
Languedoc	37	—	5	42
Provence-Côte d'Azur	59	20	17	96
Total	850	539	95	1 484

(1) A la fin de 1965, le nombre total de sections s'élevait à 1 527.

Dans la répartition professionnelle, les sections du bâtiment sont nettement les plus nombreuses; ensuite, viennent celles des métaux et de l'électricité. Des orientations nouvelles doivent entraîner une diversification croissante des sections. Il s'agit en particulier du développement de la formation s'adressant à la main-d'œuvre féminine (emplois de bureau, hôtellerie, habillement et chaussures). Il s'agit également d'adapter la formation déjà existante dans le bâtiment aux techniques les plus modernes de la construction. Il importe aussi de permettre l'acquisition d'une qualification accrue pour certains métiers de la mécanique et de l'automobile. Enfin, doivent être créées des sections de formation dans le domaine de la chimie, des transports routiers et de la manutention.

Le programme inscrit au budget de 1966 prévoit la création de 85 sections supplémentaires. Il s'agit là d'une première tranche d'un programme quinquennal qui, dans le cadre du V^e Plan, prévoit la réalisation de 662 sections nouvelles pour un crédit global de 625 millions de francs.

c) Par ailleurs, des mesures spécifiques ont été prises pour faciliter l'insertion de certaines catégories de personnes sur le marché de l'emploi. Il s'agit notamment de favoriser l'emploi des jeunes, des femmes, des travailleurs âgés et des travailleurs handicapés.

Une commission interministérielle étudie actuellement, sous l'égide de la délégation à la promotion sociale, les bases d'une politique d'initiation professionnelle des jeunes de 14 à 17 ans. Il apparaît, en effet, que les générations actuellement plus nombreuses qu'auparavant de jeunes qui accèdent à la vie professionnelle sont insuffisamment formées. Une enquête faite dans la région parisienne a montré que 41 % des jeunes demandeurs d'emploi ne posséderaient pas le certificat d'études primaires; que trois sur cinq d'entre eux n'auraient aucune formation professionnelle et que les autres n'auraient suivi au maximum que deux années d'apprentissage. Deux expériences d'initiation professionnelle des jeunes doivent être organisées par les ministères du travail et de l'éducation nationale. Un effort prioritaire en matière d'information et de conseil professionnel a été accompli en ce qui concerne les jeunes à partir de 17 ans et notamment en faveur des jeunes du contingent et des jeunes ruraux (information et orientation professionnelle des adultes).

Les questions relatives à l'emploi féminin ont aussi retenu l'attention de façon toute particulière.

C'est ainsi qu'un « comité d'étude et de liaison des problèmes du travail féminin » a été créé et est chargé de procéder à l'examen des problèmes que pose aux femmes l'exercice du travail salarié, et d'étudier les mesures de nature à faciliter l'activité et la promotion de celles-ci. Il s'agit d'un organisme consultatif comprenant notamment les représentants d'organisations féminines et professionnelles. En outre, pour faciliter l'accès à l'emploi des femmes, diverses mesures ont été envisagées. Il s'agit notamment d'un projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, qui tend à renforcer la protection contre les licenciements en cas de maternité et à octroyer une priorité d'embauchage pendant un an si la salariée ne reprend pas son travail à l'issue du congé de maternité. Des études sont également en cours en vue de favoriser le travail à temps partiel et la réinsertion, dans l'activité professionnelle, des femmes d'une quarantaine d'années dégagées en partie de leurs obligations familiales. Enfin, doit être rappelé le développement de la formation professionnelle des adultes s'adressant plus particulièrement à la main-d'œuvre féminine.

Le problème de l'emploi des travailleurs âgés a fait l'objet d'interventions de l'inspection du travail et des services de l'emploi auprès des entreprises ainsi que de certaines expériences de conversion professionnelle, notamment dans le Nord en liaison avec les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs et dans le cadre de la formation professionnelle des adultes et du Fonds national de l'emploi.

Une action particulière a été également exercée en faveur des travailleurs handicapés. En application de la loi du 23 novembre 1957, un projet de règlement d'administration publique a été élaboré; en juin 1965, le Conseil d'Etat a émis un avis favorable à son adoption. Ce décret déterminera les obligations des entreprises, des organismes et des administrations assujettis. Il prévoit l'application du système des emplois réservés qui est déjà utilisé pour le reclassement des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. On réaliserait un allègement des procédures et une révision des nomenclatures des emplois réservés qui seraient étendues à toutes les personnes handicapées conformément aux besoins nouveaux.

d) L'application des *mesures d'aide aux travailleurs sans emploi* a été également développée en 1965. Il convient de mentionner tout d'abord celles qui concernent l'indemnisation des chômeurs.

L'extension de l'aide aux chômeurs totaux et partiels s'est traduite en premier lieu par une amélioration de la réglementation en vigueur. Le décret du 13 juillet 1965 permet notamment la prise en charge des chômeurs victimes de licenciements collectifs par un fonds de chômage de la dernière commune d'emploi au cas où leur commune de résidence n'en comporterait pas. En outre, il étend la possibilité de prise en charge des travailleurs à domicile occupés par plusieurs employeurs. Enfin, il assouplit les conditions d'indemnisation en faveur des femmes mariées et des jeunes de plus de 18 ans qui se trouvent en chômage total ou partiel.

Ces aides sont complétées éventuellement, pour certains travailleurs du commerce et de l'industrie, par les allocations spéciales versées par les caisses d'assurance chômage (ASSEDIC), y compris les allocations de formation versées aux chômeurs qui fréquentent un centre de formation professionnelle. Par un avenant du 27 janvier 1965, l'UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans le commerce et l'industrie) a autorisé la prise en charge par ces caisses, dès le premier jour de chômage constaté, des travailleurs atteints par un chômage d'une certaine durée, sous condition que ces travailleurs aient été indemnisés en application d'une convention à caractère professionnel.

Des mesures plus actives d'aide directe (aides pécuniaires) et indirecte (formation et réadaptation) ont été prises en vue de favoriser la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre.

En dehors des allocations spéciales qui ont été accordées par le Fonds national de l'emploi, créé par la loi du 18 décembre 1963, à 968 travailleurs appartenant à une quinzaine d'entreprises ayant licencié au total 2 392 personnes et qui ont intéressé des salariés âgés de plus de 60 ans, une politique de conversion professionnelle destinée aux autres catégories de salariés a été définie, tandis que des mesures d'incitation ont été prises pour que les salariés consentent à se déplacer, en accordant d'une façon libérale les indemnités de transfert du domicile. En outre, des « allocations dégressives » ont été accordées à 900 travailleurs licenciés par cinq entreprises (métallurgie et construction navale). Ces dernières allocations permettent de couvrir 90 % du salaire que les intéressés percevaient dans l'entreprise qui les a licenciés.

Au cours de l'année 1965, les domaines respectifs d'intervention du Fonds national de l'emploi et du Fonds de développement économique et social ont été prévus. D'une part, les crédits budgétaires correspondant à ces deux Fonds ont été fusionnés et placés sous une autorité unique, bien que soumis à des procédures différentes. D'autre part, les indemnités de transfert, dont le taux avait été harmonisé en 1964, ont vu leur procédure d'octroi uniformisée et l'autorité compétente en la matière a été rapprochée des requérants afin de rendre l'incitation à la mobilité géographique plus importante. Au titre du Fonds national de l'emploi, 149 travailleurs licenciés ont reçu des primes de déménagement, de transport et de réinstallation. Au titre du Fonds de développement économique et social (Fonds de réadaptation et de reclassement de la main-d'œuvre) 1 600 travailleurs ont bénéficié des allocations de transfert du domicile.

Enfin, le Fonds national de l'emploi, tout en considérant qu'il ne devait réaliser que de véritables formations professionnelles, grâce notamment à la diligence de l'Association pour la formation professionnelle des adultes, s'est réservé, par la force des choses, les interventions d'urgence. Par contre, le Fonds de développement

économique et social, d'une procédure plus lourde, a réalisé des octrois à plus long terme, dont le caractère de conversion n'a pas dépassé le niveau de l'adaptation professionnelle.

Ainsi, le Fonds national de l'emploi a créé dix sections de formation professionnelle et trois sections d'initiation qui permettent à des travailleurs licenciés d'apprendre un autre métier tout en bénéficiant d'allocations de conversion. Au total, 600 ouvriers appartenant à des entreprises ayant passé une convention avec le Fonds national de l'emploi ont retrouvé un travail leur assurant un salaire équivalent ou supérieur à celui qu'ils recevaient dans leur ancienne entreprise, après un stage ayant une durée comprise entre 14 et 23 semaines.

Au titre du Fonds de réadaptation professionnelle et de reclassement de la main-d'œuvre qui accorde une aide financière aux entreprises en prenant en charge une partie des salariés, des moniteurs et des travailleurs pendant la durée de réadaptation, 15 818 salariés ont bénéficié d'une réadaptation professionnelle et d'un reclassement après avoir suivi des stages d'une durée variable, en général assez courte, de 3 à 9 semaines.

Par ailleurs, l'aide aux travailleurs étrangers a été améliorée notamment par la création d'un Fonds d'action sociale pour les travailleurs étrangers (décret du 24-4-1964). Ce Fonds exerce son action en faveur de l'ensemble des travailleurs étrangers en France par l'octroi de subventions, d'avances ou de prêts à des organismes qui prennent en charge l'exécution directe de réalisations concernant ces travailleurs et portant notamment sur le logement et la formation professionnelle. Le programme d'action porte en premier lieu sur l'hébergement des travailleurs isolés. En 1965, un programme de création de 6 550 lits a été mis en œuvre. En second lieu, ce programme tend à développer la préformation et la formation professionnelles (organisation de centres d'initiation et de préparation à l'entrée dans les sections normales de formation d'adultes et organisation de sections d'enseignement rapide de la langue). Des expériences sont actuellement à l'étude. En troisième lieu, le Fonds peut accorder des subventions à des associations exerçant des activités sociales en faveur des travailleurs étrangers et de leurs familles.

Enfin, dans le domaine de l'amélioration des formalités administratives en matière d'introduction des travailleurs étrangers, il y a lieu de noter les accords internationaux (accord franco-yougoslave du 25-1-1965, accord franco-turc du 8-4-1965) qui permettent de faire fonctionner sur place des missions de recrutement avec des services de sélection professionnelle et médicale.

e) Ces différentes actions ne peuvent avoir leur plein effet que si les services de l'emploi disposent de moyens d'action renforcés et mieux adaptés à l'ampleur de leurs tâches. C'est la raison pour laquelle, au cours de l'année 1965, a été définie et entreprise une *réforme des services de l'emploi*. Il est apparu, en effet, que l'insuffisance des effectifs ainsi que des moyens matériels, administratifs et financiers freine la réalisation, par le ministère du travail, d'une politique active et efficace de l'emploi. Comparés à ceux des pays voisins, notamment des Etats membres de la CEE, les effectifs des services de l'emploi français se situent, toute proportion gardée, à un niveau notablement inférieur, parfois même cinq fois moindre.

Aussi, la réforme vise-t-elle à combler un certain nombre de lacunes qui se font sentir, en particulier sur les plans de l'information, de l'orientation, du placement et de la conversion des travailleurs.

La rénovation des services de l'emploi a fait l'objet d'un rapport qui a été communiqué notamment à la commission de la main-d'œuvre du Plan. Le rapport sur le V^e Plan met d'ailleurs clairement l'accent sur l'importance d'une politique active de l'emploi dans les années à venir et sur la nécessité d'amplifier très largement les moyens d'intervention dans ce domaine.

Les principes directeurs de cette rénovation concernent l'amélioration des fonctions que doit assumer le ministère du travail dans le domaine de l'emploi, notamment : connaissance de l'emploi; information, orientation et placement des diverses catégories de travailleurs; moyens de formation, de conversion et de perfectionnement professionnels; encouragement par des régimes d'assurance et d'aides diverses à la promotion de la main-d'œuvre, à la mobilité professionnelle et éventuellement géographique.

La réorganisation qui doit s'étaler sur plusieurs années comporte notamment :

- à l'échelon national, le renforcement de l'inspection générale du travail et de l'emploi, qui assure le contrôle, l'impulsion et la coordination de l'action des services régionaux et départementaux;
- dans chaque région de programme, une direction régionale qui assure la coordination des directions départementales et la liaison avec le préfet de la région dans le domaine du travail et de l'emploi;
- à l'échelon départemental, une distinction nette entre les tâches purement administratives et les tâches techniques, notamment en ce qui concerne l'organisation de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre;
- à l'échelon local, des sections locales de l'emploi suffisamment pourvues de personnel qualifié et notamment d'agents spécialisés en matière de placement.

4. En *Italie*, le projet de plan établi par le gouvernement au cours de l'année écoulée a fait l'objet d'un nouvel examen pour tenir compte des effets de l'évolution économique. Cet examen a conduit à la préparation d'une « note » additive au plan de développement économique 1965-1969 afin d'harmoniser les calculs effectués et de couvrir la période quinquennale 1966-1970.

Ont notamment été pris en considération : le fléchissement des investissements productifs, la réduction de l'emploi, l'augmentation des dépenses publiques courantes — supérieures aux prévisions — les conditions modifiées de la balance des paiements dont l'effet global a entraîné une augmentation du revenu inférieure à celle prévue au programme. Le problème a été posé de la possibilité de rétablir rapidement un taux de développement élevé afin de rattraper, dans le plus bref délai possible, le retard enregistré au cours des deux années de ralentissement de l'expansion.

A cet égard, il a été estimé qu'en ce qui concerne les ressources disponibles, les conditions nécessaires à un tel rattrapage existent. Le niveau d'emploi des ressources est, à l'heure actuelle, considérablement inférieur à celui qui existe en valeur potentielle. Les facteurs productifs inutilisés à l'intérieur, en hommes et en installations, et les réserves financières accumulées sont de nature à permettre la reprise de se poursuivre et de s'intensifier sans provoquer de pressions inflationnistes ou des déséquilibres dans la balance des paiements.

Cette « note » complémentaire confirme pleinement, en se fondant sur les possibilités constatées de développement économique, les objectifs et les directives du plan de

développement. Elle insiste tout spécialement sur les mesures qui permettront aux pouvoirs publics, dans la première phase d'application du plan, de soutenir le niveau de la demande et de donner de nouvelles impulsions aux investissements productifs.

Les estimations contenues dans la « note », laissent prévoir une augmentation du revenu national en 1966 de 4,5 % et une extension soutenue de ce revenu à un rythme moyen annuel de 5 % pendant la période quinquennale 1966-1970. Les disponibilités de main-d'œuvre résultant essentiellement de l'accroissement naturel des effectifs de travailleurs et des effectifs rendus disponibles par l'augmentation de la productivité dans l'agriculture augmenteront à un taux légèrement inférieur à celui des années précédentes.

Le processus d'absorption de la main-d'œuvre agricole par les autres secteurs d'activité, qui a été freiné ces derniers temps par le ralentissement de l'activité, restera probablement sans effet important pendant les premières années de la période quinquennale.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, les possibilités d'utilisation dans les secteurs d'activité extra-agricole sont étroitement liées au rythme que prendra la reprise économique. Un taux moyen annuel d'expansion dans ces secteurs de 6 % durant la période 1966-1970 permettrait, d'après les calculs du plan, une augmentation de l'emploi de 1 550 000 unités. Les disparités entre les offres et les demandes d'emploi correspondront, dans cette hypothèse, à un chômage de caractère frictionnel.

Les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs de ce plan consistent essentiellement dans le maintien d'un rapport entre la consommation privée, la consommation publique et l'épargne tel que soit assuré un volume souhaitable des investissements et des réalisations sociales; en outre, dans la rapidité et l'efficacité avec lesquelles pourront agir les instruments de la politique économique.

A cet égard, il y a lieu de mentionner la mise en œuvre de mesures d'allègement des procédures et d'accélération des délais d'intervention, une orientation adéquate de la demande du secteur public, la stimulation des investissements privés et l'évolution des revenus parallèlement à la formation des ressources de manière à atteindre un volume convenable d'épargne à l'intérieur des entreprises en maintenant des marges bénéficiaires suffisantes. Quant aux ressources extérieures de financement, il est nécessaire d'assurer également un afflux convenable d'épargne sur le marché des capitaux en évitant la formation de liquidités excessives auprès des épargnants ou des banques. Ceci implique une série de mesures destinées à encourager l'épargne des actionnaires et des obligataires et à renforcer le système de crédit industriel.

Afin d'agir sur les causes du retard dans le développement économique du pays, il y a lieu de faire un choix entre les programmes destinés à assurer dans l'immédiat un haut degré de productivité (production par travailleur) et les programmes plus ambitieux qui sont de nature à faire converger toutes les initiatives en vue d'améliorer la capacité productive de l'ensemble de l'appareil industriel et de concilier le développement du progrès technique avec les exigences d'un plus haut degré d'emploi.

Le choix du gouvernement a été orienté vers un programme de nature à assurer un développement progressif et ordonné de l'activité économique. Jouent dans ce sens les plans d'intervention récemment approuvés par le gouvernement en ce qui concerne le financement de la construction, le financement du plan de l'école, le

financement du plan vert et, en outre, les engagements importants qui découlent de la mise en œuvre du plan quinquennal de développement. Le financement du plan de l'école est dicté par l'exigence de développer l'instruction à tous les niveaux; le financement du plan vert répond notamment à la nécessité de réduire les disparités entre les revenus agricoles et ceux des autres secteurs d'activité tandis que le plan quinquennal vise à harmoniser le développement dans les divers secteurs et régions du pays.

Par ailleurs, il convient de souligner tout spécialement les efforts du gouvernement permettant de faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

Au cours de l'année 1965, le ministère du travail et de la prévoyance sociale a poursuivi son action dans le domaine de la formation et de la qualification des travailleurs.

De janvier à septembre 1965, 56 440 personnes ont été admises au cours de préformation, de formation et de haute qualification professionnelles, en majeure partie dans l'Italie septentrionale (20 810) ainsi que dans l'Italie centrale (15 340) dans l'Italie méridionale (14 496) et dans l'Italie insulaire (5 794).

Dans la même période, 5 935 chômeurs ont été admis aux cours de formation organisés au profit des travailleurs inoccupés. Au total, ont débuté 3 052 cours pour chômeurs dont 1 994 dans l'agriculture, 692 dans l'industrie, 41 dans la construction, 18 dans les transports, 261 dans le commerce, les banques et assurances et 46 dans d'autres activités.

Par ailleurs, entre les dates considérées, le nombre des apprentis inscrits aux cours complémentaires a atteint 342 695 dont 159 485 dans des entreprises artisanales et 183 210 dans des entreprises non artisanales. Par grandes régions, ils se répartissent ainsi : Italie septentrionale : 242 026; Italie centrale : 63 691; Italie méridionale : 18 756; Italie insulaire : 18 222.

5. Au *Luxembourg*, en raison de la prédominance absolue des besoins sur les disponibilités de main-d'œuvre — mise à part l'interruption saisonnière de l'activité dans le bâtiment due aux intempéries hivernales — le gouvernement va continuer de combattre tout spécialement la pénurie de main-d'œuvre très accentuée dans les services ainsi que le manque de travailleurs qualifiés et spécialisés, moins important du point de vue numérique, mais très sensible sur le plan qualitatif.

Le gouvernement appuie tous les efforts qui contribuent à réduire ces déséquilibres par le développement de la formation professionnelle en fonction de l'évolution des techniques. Ainsi, les écoles professionnelles de l'Etat et les milieux patronaux intéressés coopèrent-ils activement dans le domaine de la formation professionnelle accélérée, notamment dans l'industrie sidérurgique, l'industrie textile et l'industrie hôtelière. Les chambres de commerce et des métiers organisent des cours, subventionnés en grande partie par l'Etat, pour rationaliser et moderniser, dans la mesure du possible, les méthodes de travail des entreprises artisanales et commerciales les plus affectées par les pénuries de main-d'œuvre.

Le gouvernement vient, par ailleurs, d'organiser des cours du soir permettant aux adultes de compléter leur formation secondaire.

Sur le plan quantitatif, il ne reste guère que le recours à la main-d'œuvre étrangère; encore, celui-ci s'avère-t-il insuffisant en raison notamment du taux de rotation élevé des effectifs de main-d'œuvre étrangère. Aussi, les contacts avec les services de l'emploi du pays disposant encore de réserves de main-d'œuvre ont-ils été multipliés. D'autre part, les formalités d'admission de travailleurs étrangers ont été réduites à un strict minimum et les travailleurs étrangers sont occupés dans les mêmes conditions que les travailleurs nationaux.

6. Aux *Pays-Bas*, le gouvernement a développé ou engagé certaines actions en vue d'améliorer les aspects suivants de la politique de l'emploi.

a) En ce qui concerne l'*emploi des travailleurs agricoles*, on a pris en 1965 les dispositions préparatoires à une enquête des entreprises et établissements qui sont en relation étroite avec l'activité agricole, en vue d'effectuer un relevé et une description des fonctions qui pourraient être exercées par d'anciens travailleurs agricoles ou par des personnes possédant une formation particulière en matière agricole. Grâce aux résultats de cet inventaire, on espère pouvoir intensifier l'aide des bureaux de placement aux travailleurs et aides familiaux des entreprises agricoles sur le plan de l'information professionnelle et du placement. La réalisation de cette enquête aura lieu en 1966.

En ce qui concerne le placement des salariés dans l'agriculture, on a procédé en 1966, avec l'appui financier des pouvoirs publics, aux premières expériences de fonctionnement d'un organisme régional de placement agricole; cet organisme de collaboration, qu'on s'efforce de créer actuellement dans une série de zones agricoles, aurait principalement pour tâche de stimuler la formation professionnelle des ouvriers agricoles et d'améliorer les conditions sociales dans l'agriculture, en vue de prévenir la pénurie de main-d'œuvre agricole qualifiée.

b) Les mesures destinées à promouvoir la *mobilité géographique* de la population active ont été quelque peu développées en 1965. En particulier, l'octroi d'une participation financière à certaines dépenses résultant du déplacement des travailleurs n'est plus exclusivement réservé aux cas de chômage ou de menace de chômage; cette aide peut également être accordée à des travailleurs qui se déplacent avec leur entreprise pour s'établir dans des centres de développement.

c) En même temps, on a préparé des mesures destinées à stimuler la *mobilité professionnelle*, particulièrement en faveur des travailleurs menacés dans leurs moyens d'existence par suite de modifications économiques structurelles.

Une des principales mesures en ce sens consistera à donner aux intéressés la possibilité de suivre des cours professionnels de second niveau dans certains centres de formation professionnelle pour adultes. On commencera par organiser la formation accélérée au métier d'ajusteur. On élargira également les possibilités de participation aux frais d'études des personnes dont les connaissances professionnelles sont dépassées par le progrès technique. Enfin, les subventions dont les employeurs peuvent bénéficier en vue de donner dans leur entreprise, sous le contrôle des pouvoirs publics, une formation professionnelle à des personnes susceptibles d'en tirer profit, seront adaptées à la hausse des prix et des salaires.

d) Dans le domaine de l'*emploi des femmes*, diverses instances ont émis des avis basés sur les résultats de certaines enquêtes. Ces résultats ont également servi en

partie à élaborer les mesures destinées à faciliter dès 1966 l'accès d'une activité professionnelle aux femmes qui ont des responsabilités familiales.

e) En matière de *placement*, une méthode d'approche systématique, élaborée en 1965, fera l'objet d'une mise en application très limitée en 1966 pour certains cas difficiles. Elle consiste notamment à accorder au demandeur d'emploi, pendant quelque temps, si c'est nécessaire, une aide sociale de caractère individuel. Les résultats de cette méthode plus individuelle et plus approfondie feront l'objet d'une étude particulière.

B. MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE

La plupart des Etats membres ont poursuivi en 1965 le recrutement de travailleurs étrangers. Au total, d'après les données disponibles, les introductions ont atteint, ainsi qu'il avait été prévu, un niveau voisin de celui de 1964 qui avait marqué un sensible accroissement par rapport à 1963.

Cette évolution souligne à nouveau la persistance et l'acuité des pénuries de main-d'œuvre en dépit du fléchissement du rythme général de croissance.

En *Belgique*, le ministère de l'emploi et du travail a continué à mener une politique active en matière d'immigration.

L'immigration a surtout bénéficié aux groupes professionnels suivants : charbonnages, construction et industrie du bois, industries de la transformation et certains services.

Par suite de la pénurie de travailleurs qualifiés, mais aussi de manœuvres pour travaux lourds, 30 950 permis de travail ont été délivrés à l'immigration en 1965, le maximum prévu (30 000) ayant été ainsi légèrement dépassé.

Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions quant au nombre des permis de travail qui seront délivrés en 1966, les estimations globales et approximatives pour les principales branches intéressées sont communiquées ci-après à titre indicatif :

— construction et bois	4 000 à 6 000
— métaux	4 000 à 6 000
— mines	1 500 à 2 000
— services	4 000 à 5 000
— divers	2 000 à 3 000
— manœuvres	3 000 à 5 000
	<hr/>
total	18 500 à 27 000

En *Allemagne*, les enquêtes effectuées à la fin des mois de janvier et de juin sur la répartition des effectifs des travailleurs étrangers font ressortir une augmentation très sensible de 1963 à 1965 ainsi qu'il ressort du tableau suivant.

TABLEAU n° 55

Allemagne

Répartition des travailleurs étrangers occupés par pays d'origine
(y compris les travailleurs frontaliers)

Pays d'origine	1963 (*)		1964		1965	
	Janvier	Juin	Janvier	Juin	Janvier	Juin
Belgique	6 762	6 563	6 886	6 718	6 491	6 575
France	19 935	19 700	20 653	21 115	24 440	25 787
Italie	215 706	298 212	215 367	289 252	250 380	359 773
Luxembourg	802	847	886	919	917	960
Pays-Bas	55 172	57 780	59 098	60 350	58 660	59 631
CEE	298 377	383 102	302 890	378 354	340 928	452 726
Grèce	89 048	105 561	124 566	143 859	164 125	181 658
Turquie	21 840	26 861	44 953	69 211	94 975	121 121
CEE et pays associés	409 265	515 524	472 409	591 424	600 028	755 505
Espagne	97 145	117 039	114 355	144 256	149 146	180 572
Portugal	1 851	2 271	2 584	3 463	6 893	10 509
Autres pays	154 584	169 221	174 882	193 789	196 394	217 778
Total	662 845	804 055	764 230	932 932	952 461	1 164 364

Remarque. Le recensement des travailleurs étrangers est effectué à la fin des mois de janvier et de juin.

(*) Sans Berlin-Ouest.

En 1966, le solde net des migrations de travailleurs étrangers devrait être inférieur à celui de 1965, ainsi qu'il a été indiqué dans la deuxième partie du rapport.

En France, l'introduction de main-d'œuvre étrangère en 1965 (152 000 travailleurs permanents et 131 571 travailleurs saisonniers) s'est maintenue approximativement au même niveau qu'en 1964 (respectivement 153 731 et 121 274).

Cette évolution confirme la persistance des besoins dans certaines branches d'activité. Bien qu'il soit difficile de faire des estimations à l'heure actuelle, il est probable, compte tenu de l'accentuation escomptée de la reprise économique en 1966 et des besoins de personnel qu'elle ne manquera pas de confirmer, que la continuation du recours à la main-d'œuvre étrangère s'avérera encore nécessaire, mais dans une mesure sans doute moindre que précédemment.

Au Luxembourg, depuis de longues années déjà, la nécessité d'occuper une importante proportion de main-d'œuvre étrangère n'a fait que s'accroître. Cette proportion atteint maintenant 30 % de la population salariée totale, fonction publique non comprise.

Au cours de l'année 1965, ont été nouvellement embauchés 10 073 travailleurs étrangers dont 7 900 ressortissants des pays de la Communauté et 2 173 ressortissants de pays tiers.

Le problème du recrutement se pose sur deux plans : recrutement d'effectifs supplémentaires pour couvrir les besoins additionnels de main-d'œuvre; recrutement de nouveaux effectifs pour parer aux départs imprévus d'autres travailleurs étrangers.

Le service social pour la main-d'œuvre étrangère compte à son actif, pour les dix premiers mois de l'année 1965, plus de 2 000 interventions et démarches concernant l'information générale des travailleurs, l'assistance sociale, le problème du logement, les problèmes d'adaptation en général.

En *Italie*, 162 500 ⁽¹⁾ travailleurs dont 36 715 assistés par le ministère du travail ont émigré en 1965 vers les pays de la Communauté contre respectivement 113 200 et 34 289 en 1964.

D'après une évaluation récente, les disponibilités de main-d'œuvre italienne susceptible d'être employée en 1966 dans les Etats membres de la Communauté sont les suivantes :

TABLEAU n° 56

Italie

Disponibilités de main-d'œuvre italienne susceptible d'être occupée en 1966 dans les autres Etats membres de la Communauté

Groupe de professions	Ouvriers qualifiés et spécialisés	Manœuvres spécialisés	Main-d'œuvre banale	Total
Agriculture	2 000	9 000	—	11 000
Production et transformation des métaux	10 000	10 000	—	20 000
Construction	25 000	35 000	—	60 000
Autres métiers de l'industrie et des transports	14 000	9 000	—	23 000
Commerce	2 000	2 000	—	4 000
Services	1 300	700	—	2 000
Main-d'œuvre banale	—	—	80 000	80 000
Total général	54 300	65 700	80 000	200 000

Aux *Pays-Bas*, le gouvernement a estimé nécessaire de réétudier la politique à mener en ce qui concerne l'admission, le séjour et l'emploi de travailleurs étrangers ainsi que l'admission des membres de leurs familles. Lors de l'établissement du présent rapport, les consultations n'étaient pas encore terminées.

En raison de la tension constante du marché du travail aux *Pays-Bas*, on a continué à faire appel à la main-d'œuvre étrangère; à côté du recrutement officiel dans le cadre des accords de recrutement conclus entre gouvernements, il s'est créé un courant

(¹) 125 000 (Allemagne), 27 000 (France), 5 000 (Belgique), 4 000 (Luxembourg), 1 500 (Pays-Bas).

assez important d'immigration spontanée. En 1965, 31 185 permis de travail ont été accordés à des ressortissants étrangers, dont 27 906 à des hommes et 3 279 à des femmes.

Le nombre des Italiens mis au travail est de 2 688; le nombre des Espagnols, des Turcs et des Marocains continue à augmenter; celui des Grecs a diminué quelque peu.

C. COLLABORATION COMMUNAUTAIRE

La collaboration communautaire s'est poursuivie en 1965 : d'une part, sur le plan de l'information mutuelle, tant en ce qui concerne l'examen en commun des problèmes de main-d'œuvre que des mesures prises ou envisagées à leur égard par les Etats membres; d'autre part, pour la préparation et la mise en œuvre d'actions de collaboration et d'impulsion au niveau de la Communauté en vue de faciliter l'expansion économique et d'améliorer les conditions de travail et d'emploi.

Le présent rapport, comme les précédents, en faisant le point de l'évolution de ces problèmes et de ces mesures, s'efforce surtout d'en dégager une vue globale.

Etant donné les variations limitées qui sont intervenues au cours de l'année considérée, les problèmes de main-d'œuvre présentent aujourd'hui les mêmes aspects fondamentaux qu'il y a un an. Aussi, les efforts des Etats membres ont-ils naturellement continué de porter sur les mesures essentielles qui viennent d'être décrites. Les objectifs généraux de ces mesures sont brièvement rappelés ci-après parce qu'ils semblent devoir rester d'actualité :

- favoriser, notamment par l'octroi d'avantages sociaux, les mutations professionnelles des secteurs excédentaires vers les secteurs déficitaires;
- assurer un développement équilibré des régions et encourager tout spécialement les extensions et conversions d'activités dans celles qui disposent encore de ressources de main-d'œuvre;
- utiliser de façon complète les ressources potentielles de personnel (femmes, personnes âgées et handicapées) et aménager éventuellement le travail à temps partiel dans tous les cas où il apparaîtra souhaitable;
- développer l'orientation, la formation et la rééducation professionnelles en adaptant la nature et l'ampleur des programmes éducatifs aux changements économiques et technologiques;
- enfin, poursuivre et, en cas de besoin, intensifier le recrutement de travailleurs étrangers des autres Etats membres et améliorer les moyens d'information, d'accueil et de logement de ces travailleurs.

Les principaux travaux et mesures de collaboration communautaire, dont l'exécution a été poursuivie ou préparée en 1965 et qui sont de nature à faciliter l'examen des problèmes et à contribuer à une occupation optimale des travailleurs, concernent les sujets suivants.

1. La comparaison et l'harmonisation des *données statistiques* ont fait l'objet d'un travail continu, notamment en ce qui concerne les statistiques relatives à la durée du travail, les statistiques de main-d'œuvre salariée dans l'industrie et le rapprochement des classifications professionnelles.

En accord avec les offices statistiques nationaux, l'Office statistique des Communautés européennes a élaboré une méthode concernant une enquête semestrielle sur la durée du travail des ouvriers occupés dans l'industrie. Cette enquête a été effectuée pour la première fois en octobre 1965.

De même, ont été adoptées, en ce qui concerne l'harmonisation des statistiques d'effectifs de main-d'œuvre salariée dans l'industrie, une classification et une date communes de recensement annuel. Les premiers résultats de cette statistique harmonisée portant sur le mois d'avril 1966 seront disponibles au cours du quatrième trimestre de cette année.

2. En matière d'*orientation professionnelle*, la Commission de la CEE a commencé en 1965 l'application du programme de collaboration entre les administrations des Etats membres. Un premier séminaire consacré à un échange d'informations et d'expériences a été organisé en Belgique au profit des personnes responsables des services publics d'orientation des jeunes et des adultes. En outre, la Commission a établi un projet de recommandation tendant à développer l'orientation professionnelle des jeunes et des adultes, qu'elle compte adresser aux Etats membres et qu'elle a soumis, pour avis, au Parlement européen et au Comité économique et social.

3. La *formation professionnelle* qui constitue l'un des instruments-clés d'une politique de l'emploi a continué de retenir tout spécialement l'attention des institutions communautaires ainsi que des organismes et des milieux intéressés.

a) En vue de favoriser l'application de la décision du Conseil du 2 avril 1963 portant établissement des principes généraux pour la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle, la Commission a adopté le 5 mai 1965 *deux programmes d'action* en matière de politique commune de formation professionnelle, en général et dans l'agriculture. Ces deux programmes, sur lesquels le comité consultatif pour la formation professionnelle a émis un avis favorable, ont été transmis pour information au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social.

b) Par ailleurs, des mesures étant notamment prévues dans la décision du Conseil du 2 avril 1963 et dans les programmes d'action pour favoriser la mobilité des réserves de main-d'œuvre et contribuer à remédier ainsi à certaines pénuries persistantes dont souffrent plusieurs pays, la Commission a soumis au Conseil, le 30 juin 1965, des propositions pour l'exécution d'un *premier programme commun de formation accélérée d'adultes* ⁽¹⁾. Ce programme s'adresse à 3 000 travailleurs italiens non qualifiés désireux d'aller occuper un emploi dans les industries du bâtiment et de la transformation des métaux, ainsi que dans l'industrie hôtelière, des cinq autres pays membres.

En raison de la portée générale de ce programme, qui intéresse au même titre tous les Etats membres, les propositions de la Commission prévoient qu'il fasse l'objet d'un financement commun, conformément au dixième des principes généraux pour la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle.

c) En outre, sur la base des conclusions du rapport du « comité de liaison et d'action pour l'*industrie du soufre en Italie* » et après consultation du gouvernement italien,

(1) JO, n° 154 du 17-9-1965.

la Commission a élaboré deux propositions de décisions et une proposition de règlement relatifs à des mesures d'aide sociale en faveur des travailleurs italiens frappés de licenciement en raison de la réorganisation de l'industrie du soufre. Ces propositions prévoient notamment des mesures de rééducation professionnelle des mineurs licenciés et l'octroi de bourses destinées à favoriser la formation professionnelle des enfants de ces travailleurs.

Les propositions de la Commission ont été soumises au Conseil le 15 avril 1965.

Consultés sur ces projets, le Parlement européen et le Comité économique et social ont exprimé un avis favorable, en suggérant toutefois que soient apportés au texte de ces propositions certains amendements tendant à élargir les mesures prévues.

Compte tenu de ces suggestions, la Commission a, aux termes de l'article 149 du Traité, modifié ses propositions initiales. Le Conseil a entamé l'examen des nouvelles propositions les 13 et 14 janvier 1966.

d) Au surplus, en application du huitième des principes généraux, qui prescrit le *rapprochement progressif des niveaux de formation*, la Commission a mis au point, en coopération avec un groupe d'experts techniques désignés par le comité consultatif pour la formation professionnelle, une liste communautaire des connaissances et aptitudes requises pour l'exercice de la profession de tourneur. Il s'agit d'un premier profil professionnel européen destiné à servir de modèle pour l'établissement d'une série à venir de documents analogues.

Ce projet, une fois achevé, sera soumis pour avis au comité consultatif visé ci-dessus. Dès à présent, la Commission a entamé, avec l'aide du même groupe d'experts, la réalisation des profils européens de six autres professions de la métallurgie (ajusteur-outilleur, mécanicien d'entretien, ajusteur-monteur, fraiseur, rectifieur, dessinateur technique).

Ces travaux seront, dans un proche avenir, étendus aux professions de chef d'exploitation agricole (types d'exploitation à définir) et d'assistant du chef d'exploitation, rôle qui, dans les exploitations familiales, est dans la majorité des cas tenu par son épouse.

Il y a lieu de noter que les résultats des travaux obtenus dans le cadre du rapprochement des niveaux de formation contribueront utilement à la recherche d'une polyvalence dans les programmes de formation, qui constitue l'un des objectifs que la Commission se propose d'atteindre à plus long terme.

La recherche de cette polyvalence s'appuiera sur des études ayant pour but, à partir de l'analyse des éléments fondamentaux du contenu de chaque métier ou profession, de déterminer les connaissances générales et techniques et les aptitudes pratiques communes à plusieurs métiers ou professions et pouvant ainsi constituer les éléments d'une formation de base élargie permettant de répondre tant aux exigences découlant de l'élévation du niveau des connaissances qu'aux éventuelles nécessités de reconversion.

e) Pour pallier la pénurie de *personnel enseignant* et pour rendre plus active la participation des élèves au processus de formation, il est également prévu de rechercher, d'expérimenter et de diffuser les méthodes de formation les plus aptes

à répondre à ces objectifs. Dans ce but, on procède à un inventaire des principales méthodes pédagogiques utilisées dans les pays de la Communauté, notamment des méthodes les plus modernes.

4. Enfin, parmi les actions de portée générale, il convient de noter l'élaboration, au niveau communautaire, et conformément à la décision du Conseil du 15 avril 1964, d'un *premier projet de programme de politique économique à moyen terme*. Ce programme doit exposer les grandes lignes des politiques économiques que les Etats membres et les institutions de la Communauté entendent suivre au cours de la période quinquennale 1966-1970; il tend, en outre, à assurer la coordination de ces politiques. Mais, s'agissant de politiques économiques « générales », ce programme ne pouvait qu'intégrer certains aspects fondamentaux des politiques sociales parmi lesquels figurent les problèmes de l'emploi. En effet, les projections quantitatives élaborées par un groupe d'experts fonctionnant auprès de la Commission ont fait notamment apparaître, dès le début des travaux, un fléchissement sensible, au niveau de la Communauté, du rythme de croissance de la population active, ce qui a mis au premier plan la nécessité d'ajuster les ressources de main-d'œuvre aux besoins, tant sous l'aspect quantitatif global que sous l'aspect qualitatif et structurel.

Dans l'étude des mesures susceptibles d'augmenter le potentiel de main-d'œuvre ou plus précisément le « volume du travail », les nécessités d'une expansion économique optimale ont été confrontées avec les exigences et les tendances récentes du progrès social au regard de l'âge d'entrée et de sortie de la vie active, du travail féminin, de la durée du travail et de la politique d'émigration et d'immigration. Mais, à côté de ces aspects quantitatifs globaux, les facteurs qualitatifs et structurels ont également fait l'objet d'une étude particulière. C'est ainsi qu'ont été préconisés de nouveaux efforts des Etats membres et de la Commission en matière notamment d'orientation et de formation professionnelles des jeunes et des adultes dans l'optique d'un meilleur ajustement qualitatif des ressources aux besoins, facilité par une plus grande mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre.

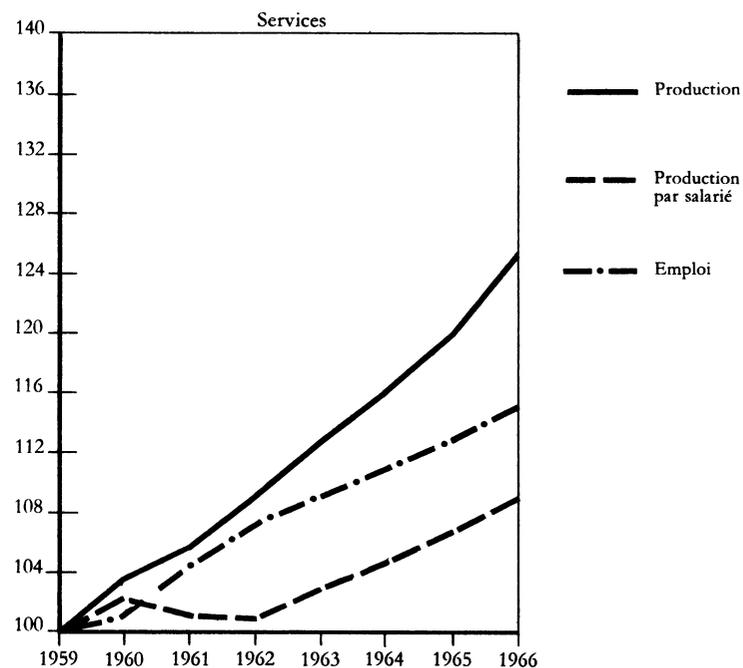
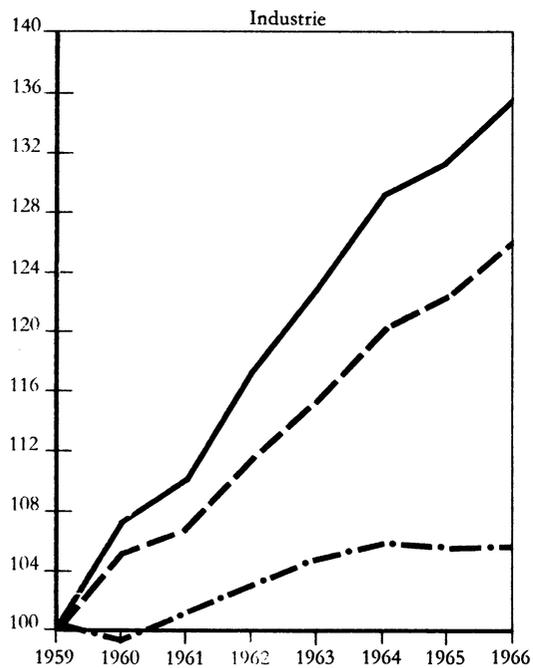
GRAPHIQUES ET TABLEAUX

GRAPHIQUE n° 1

Évolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié (1959-1966)

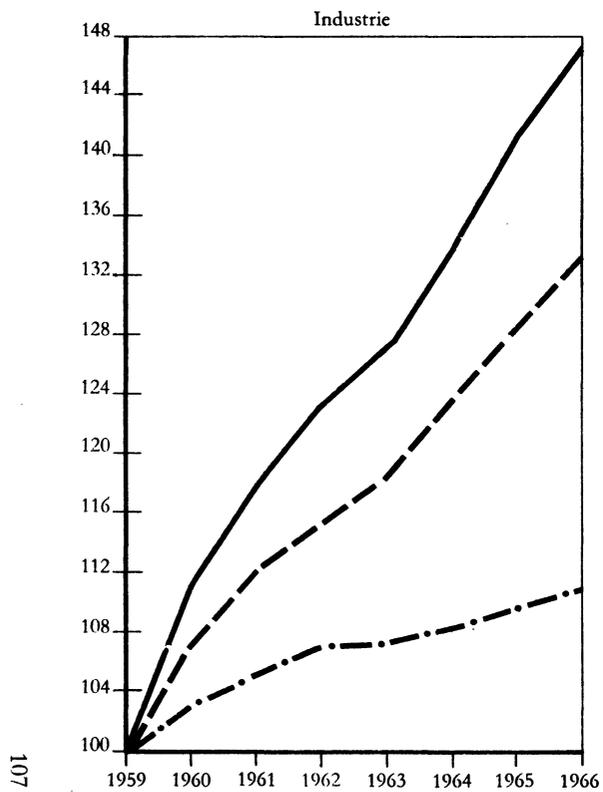
(1959 = 100)

BELGIQUE

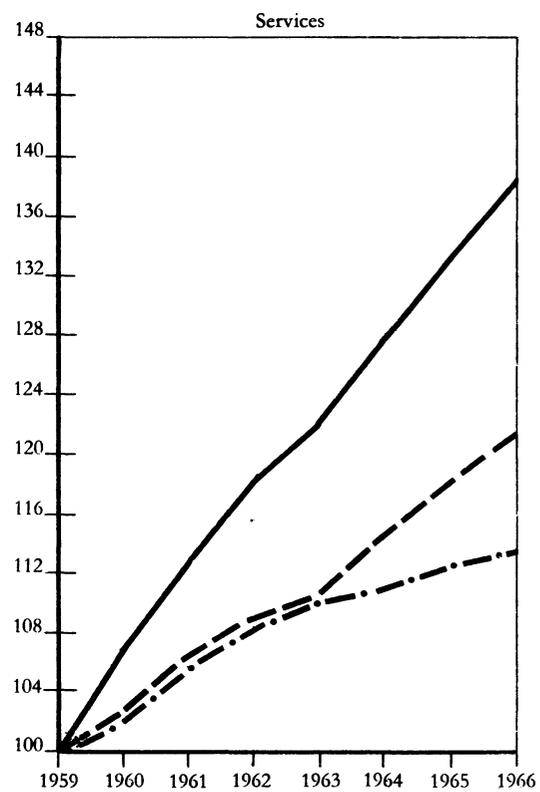


— Production
 - - - Production par salarié
 - · - Emploi

GRAPHIQUE n° 1 (suite)

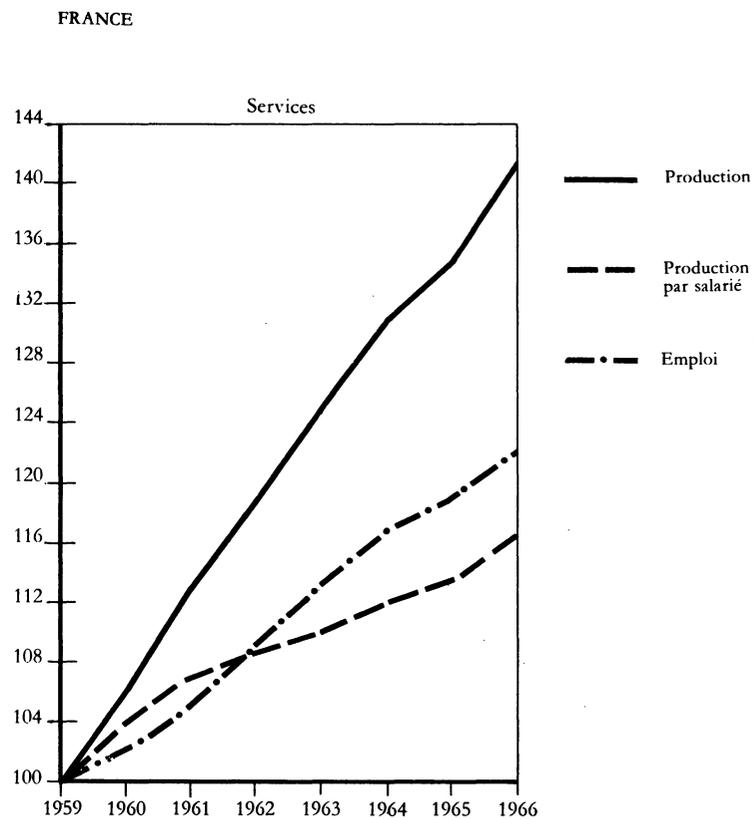
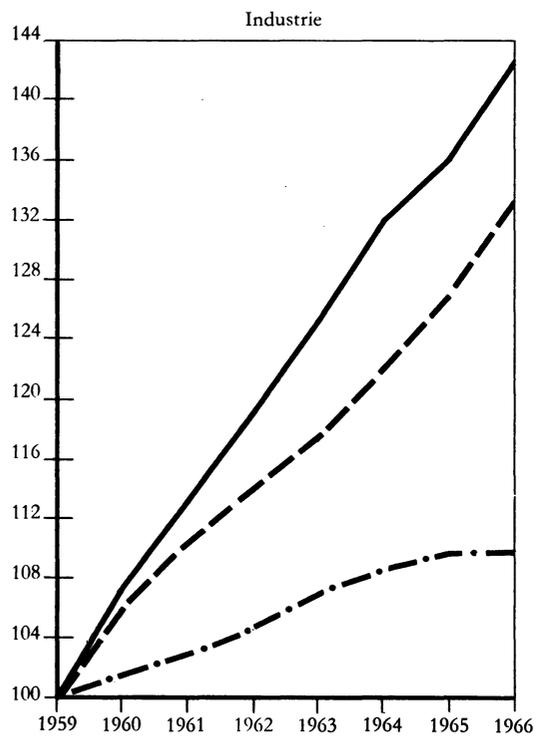


ALLEMAGNE

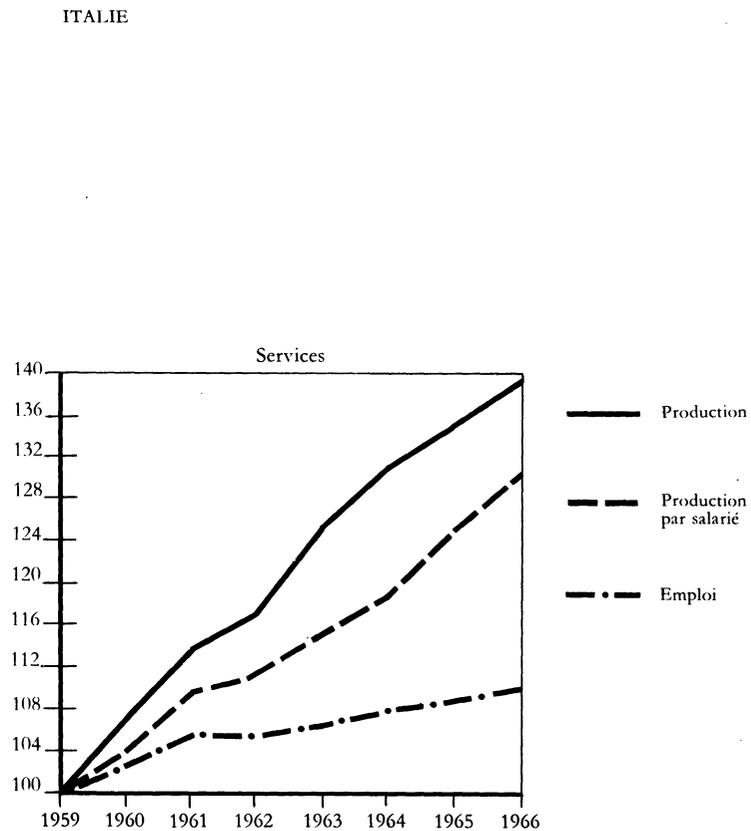
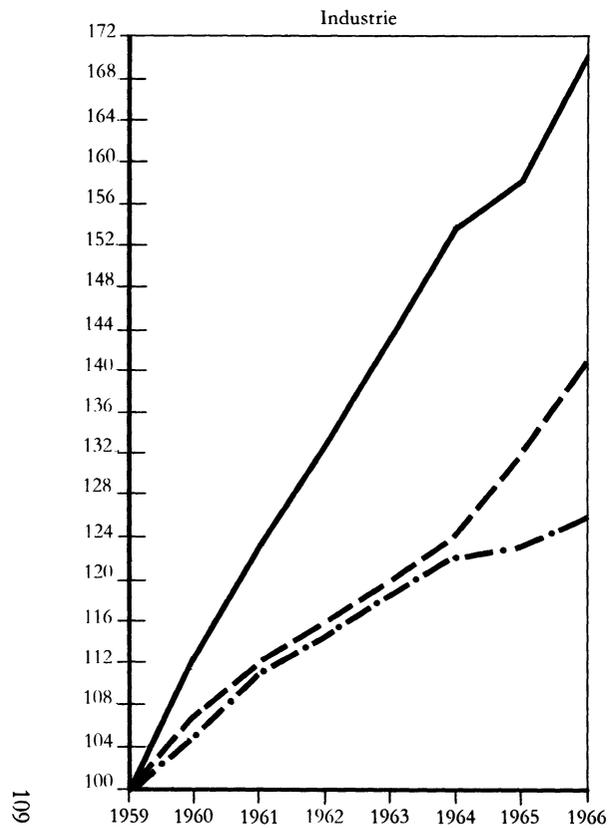


- Production
- - - Production par salarié
- · - Emploi

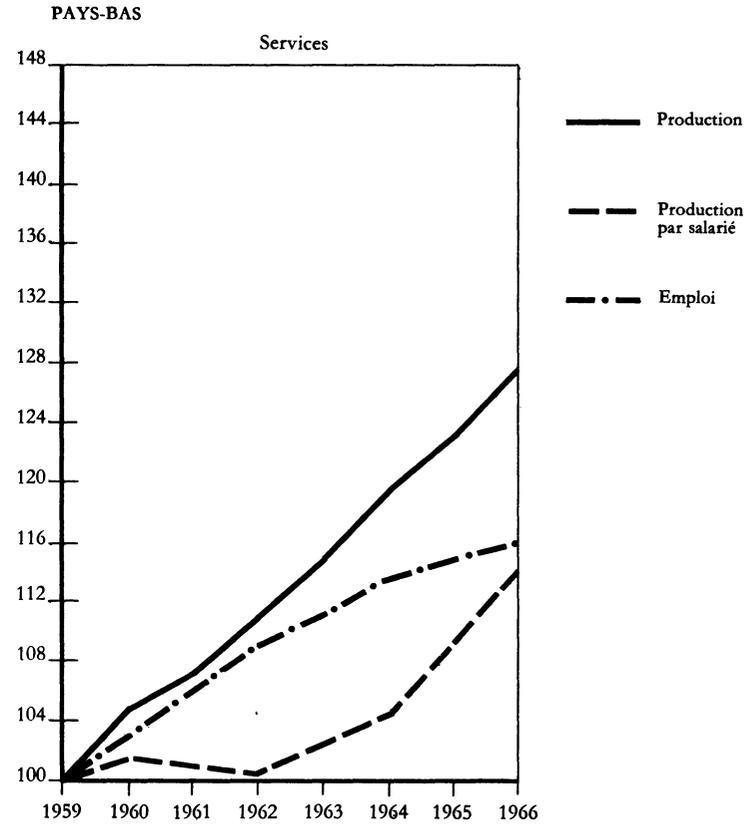
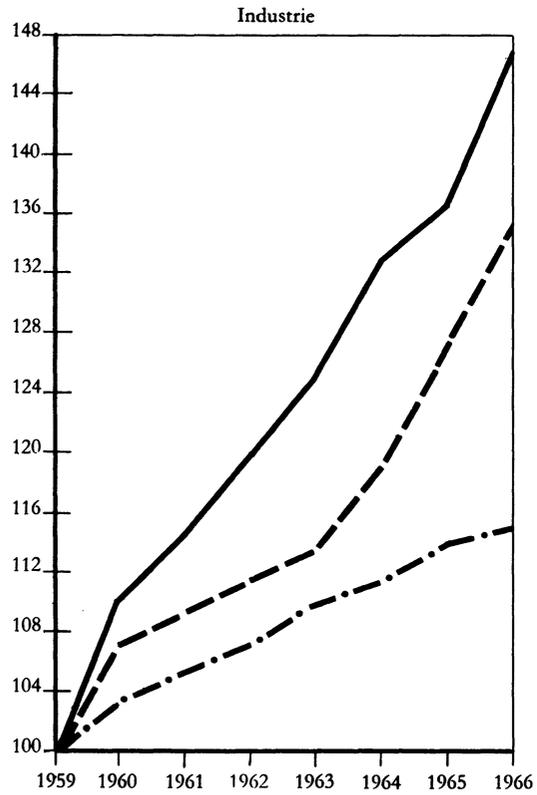
GRAPHIQUE n° 1 (suite)



GRAPHIQUE n° 1 (suite)

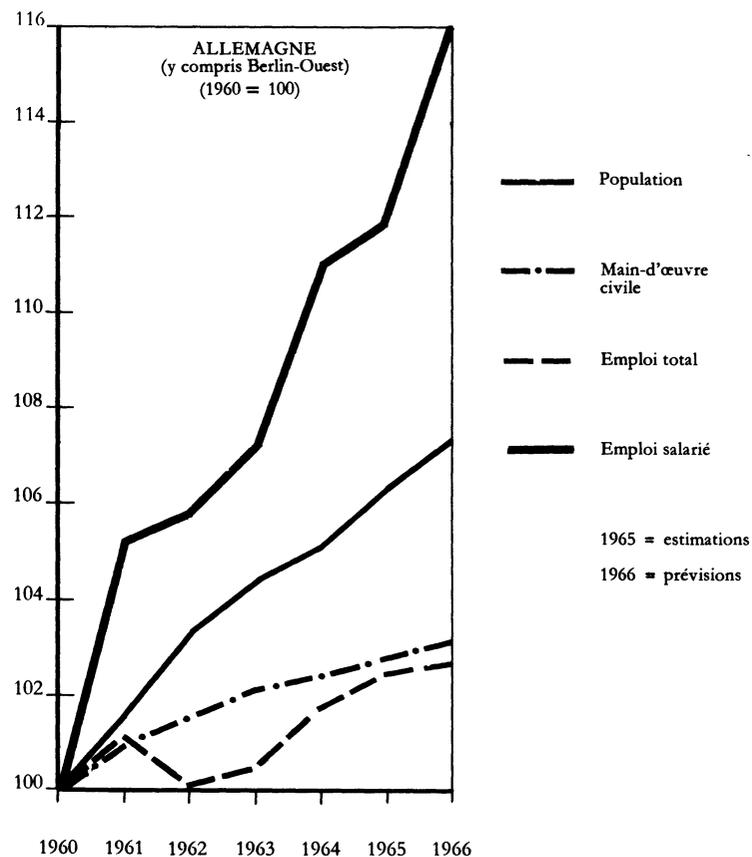
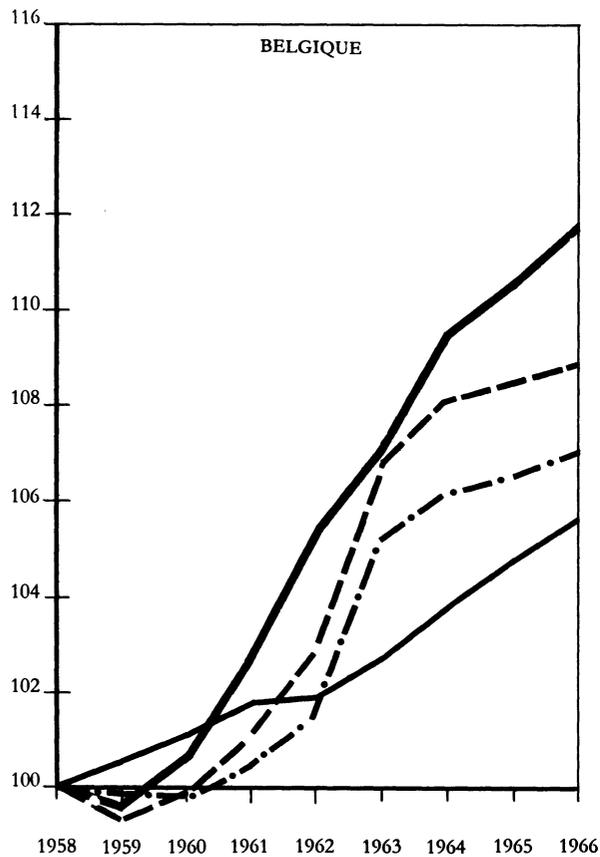


GRAPHIQUE n° 1 (suite)

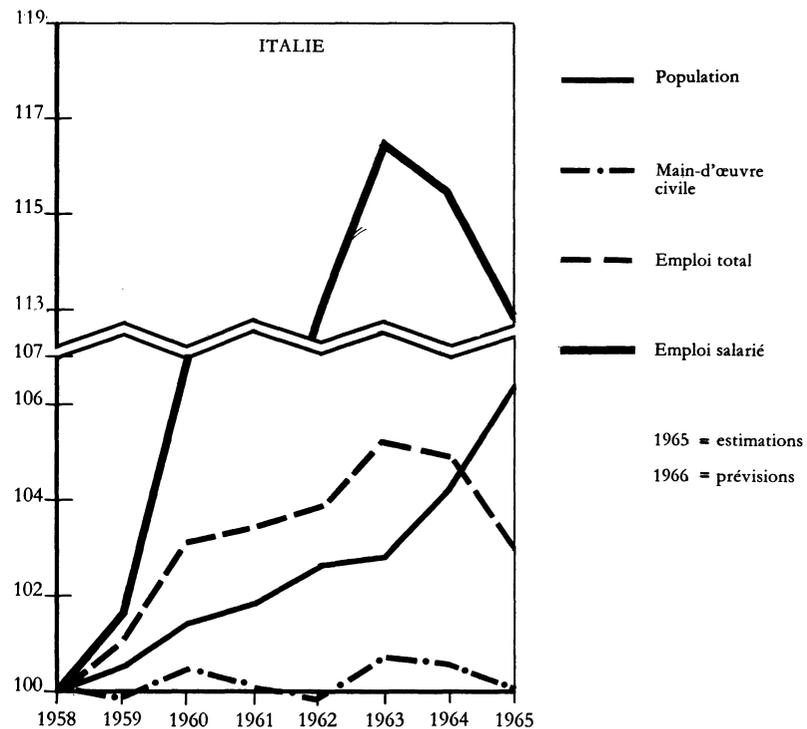
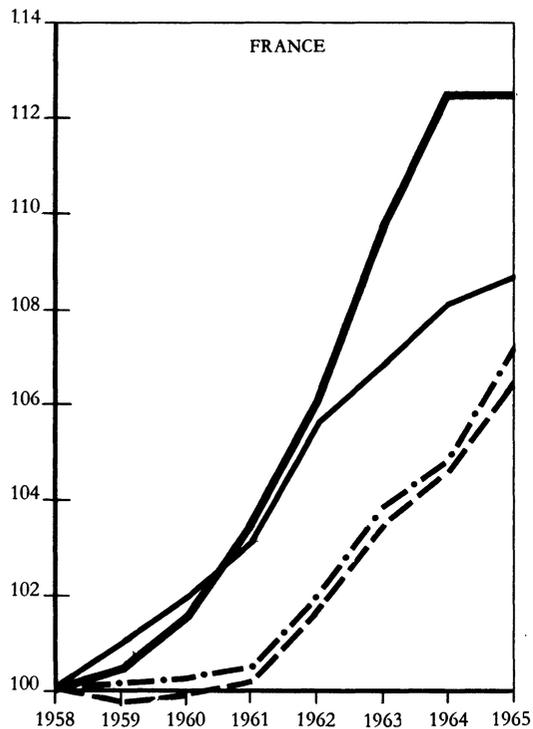


GRAPHIQUE n° 2

Évolution de la population totale et de la population active (1958-1966)

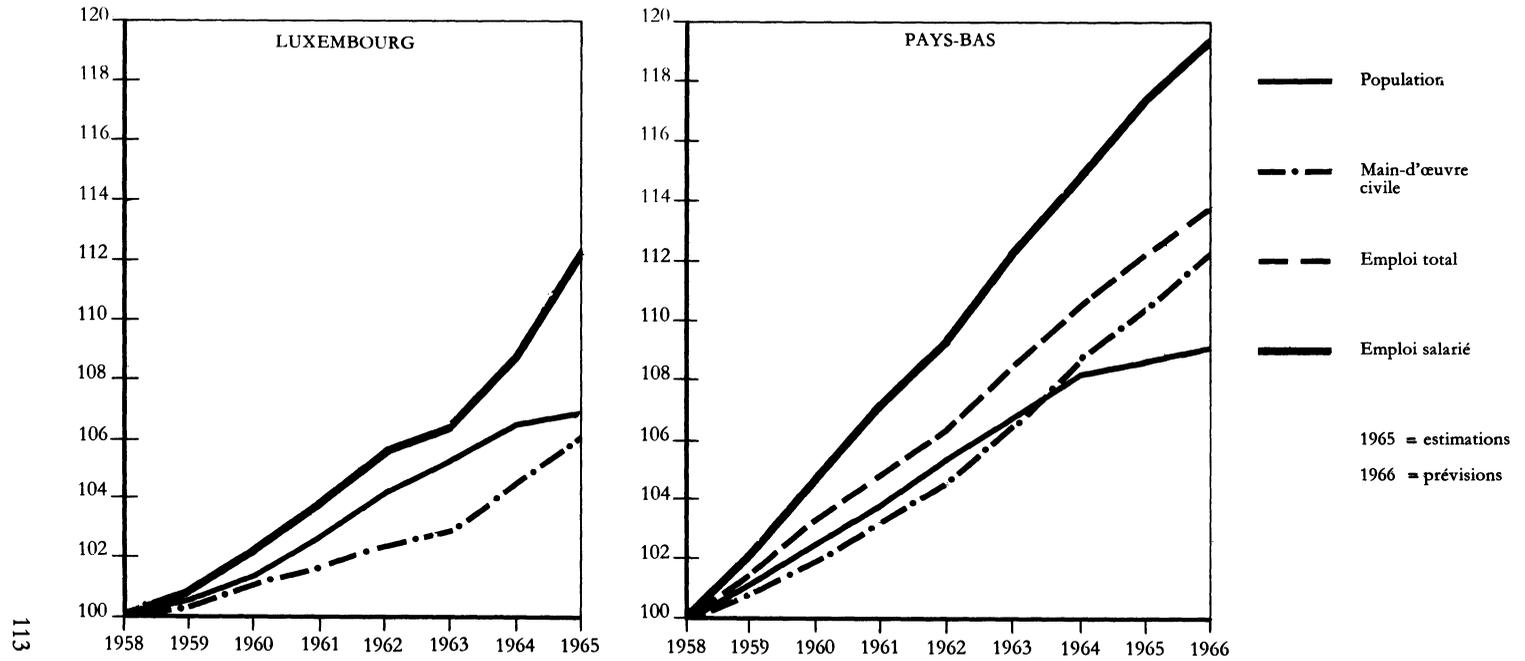


GRAPHIQUE n° 2 (suite)



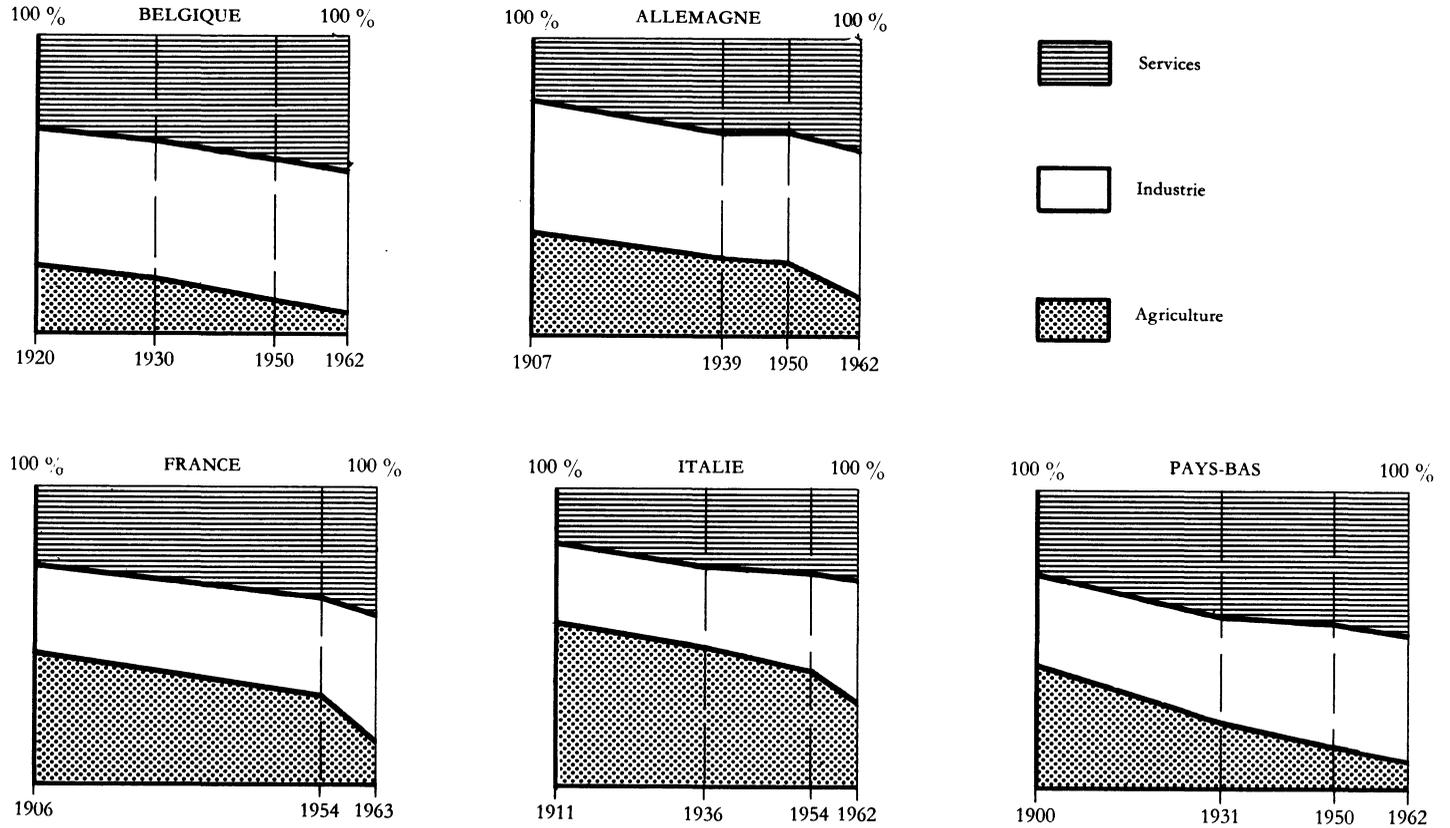
- Population
 - · - Main-d'œuvre civile
 - - - Emploi total
 - Emploi salarié
- 1965 = estimations
1966 = prévisions

GRAPHIQUE n° 2 (suite)



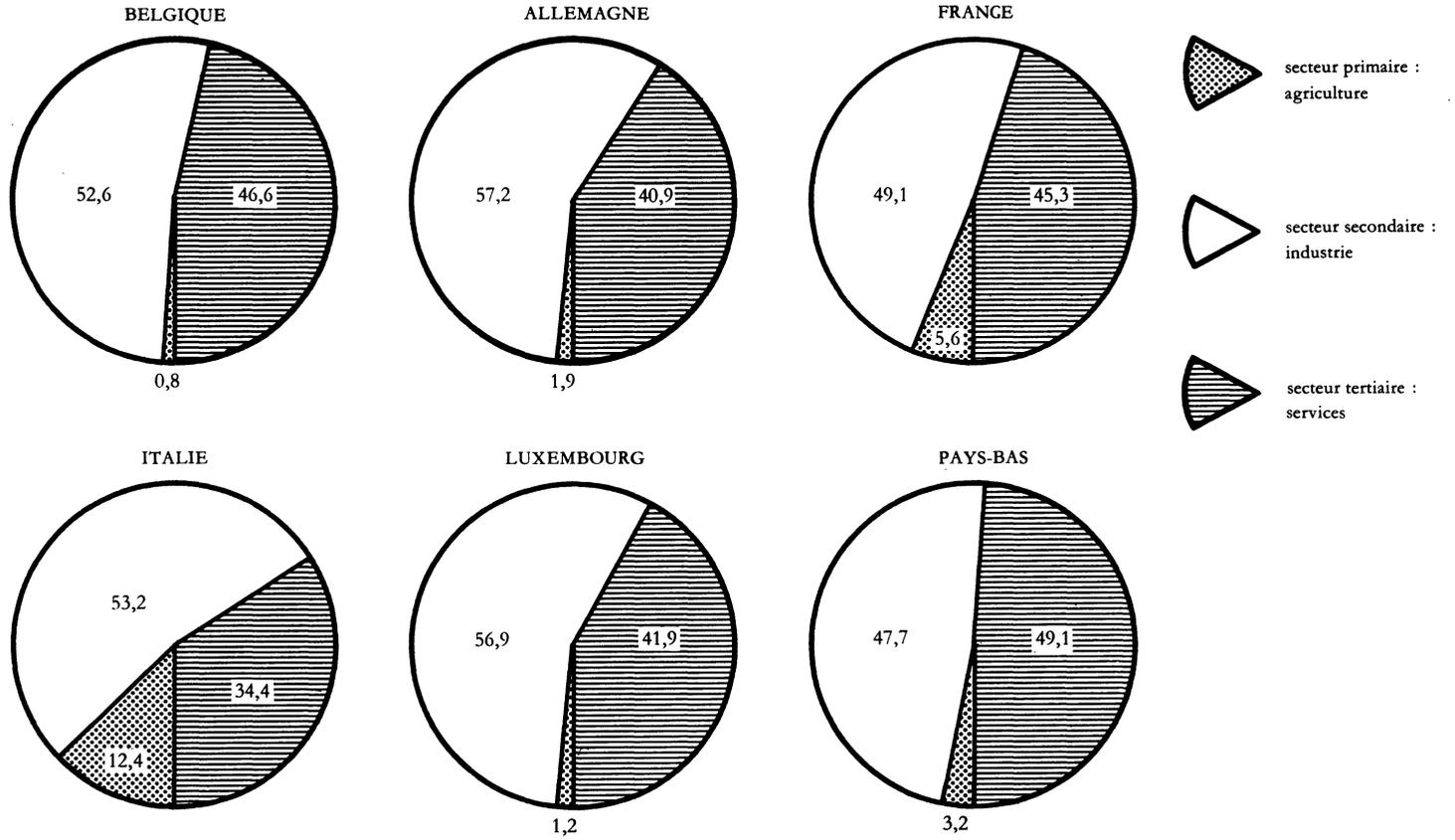
GRAPHIQUE n° 3
Évolution de l'emploi total par secteurs

(Secteur primaire = agriculture; secteur secondaire = industrie; secteur tertiaire = services)



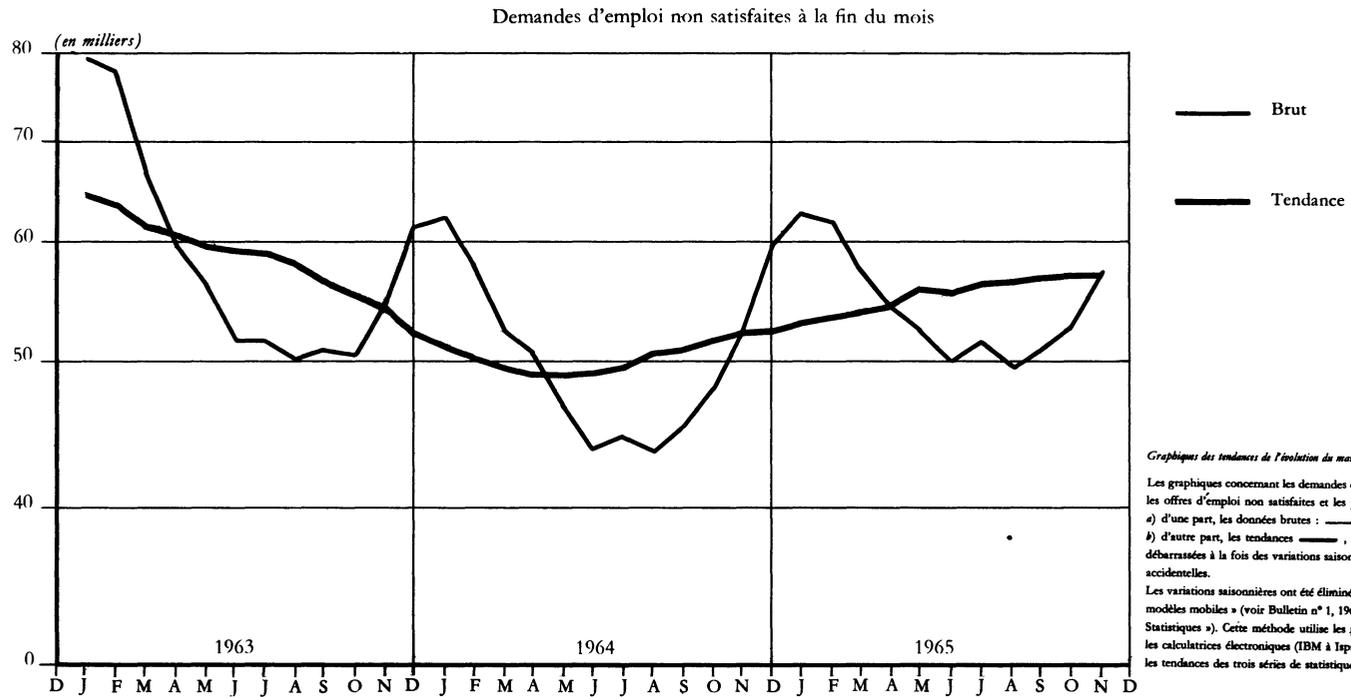
GRAPHIQUE n° 3 bis

Situation de l'emploi salarié par secteurs (en %)



Évolution du marché de l'emploi (1962-1965)

BELGIQUE



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

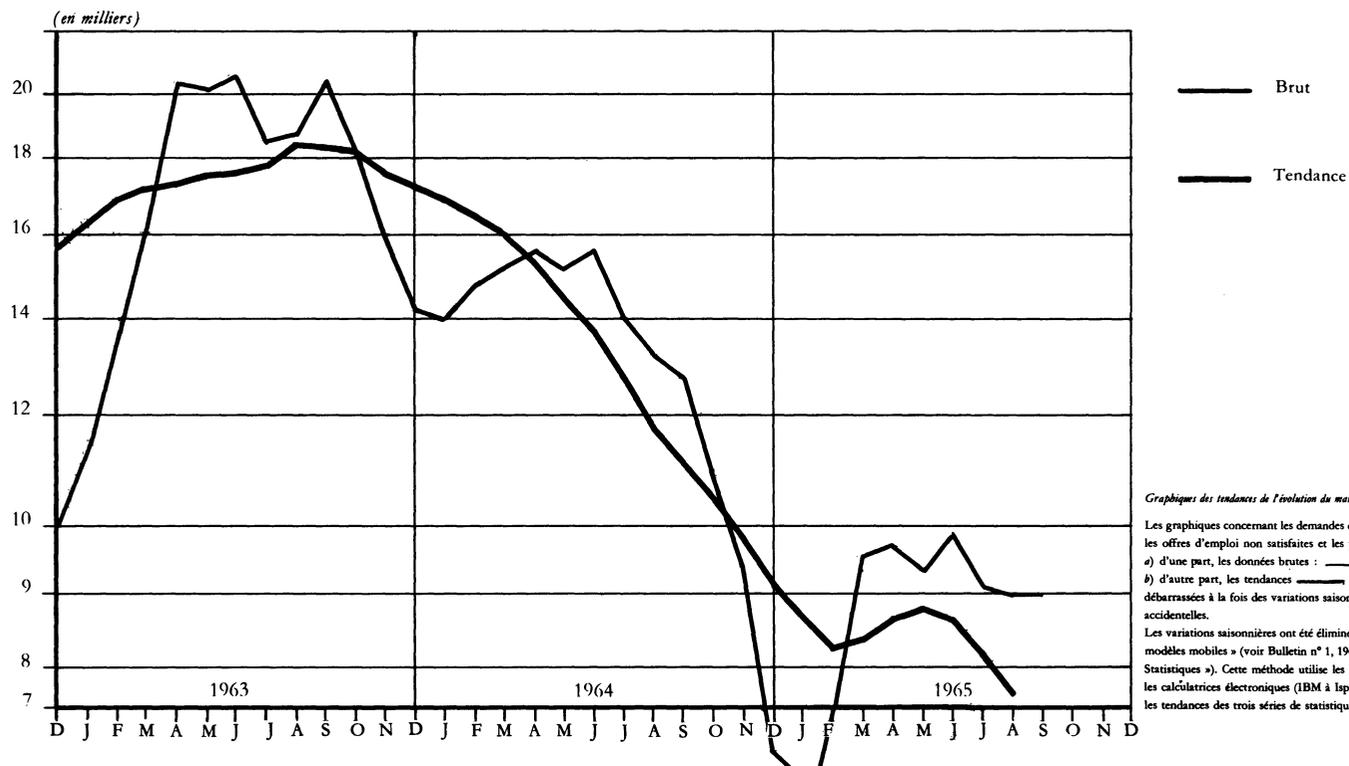
Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :
 a) d'une part, les données brutes : ———
 b) d'autre part, les tendances ———, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispn, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

GRAPHIQUE n° 4 (suite)

BELGIQUE

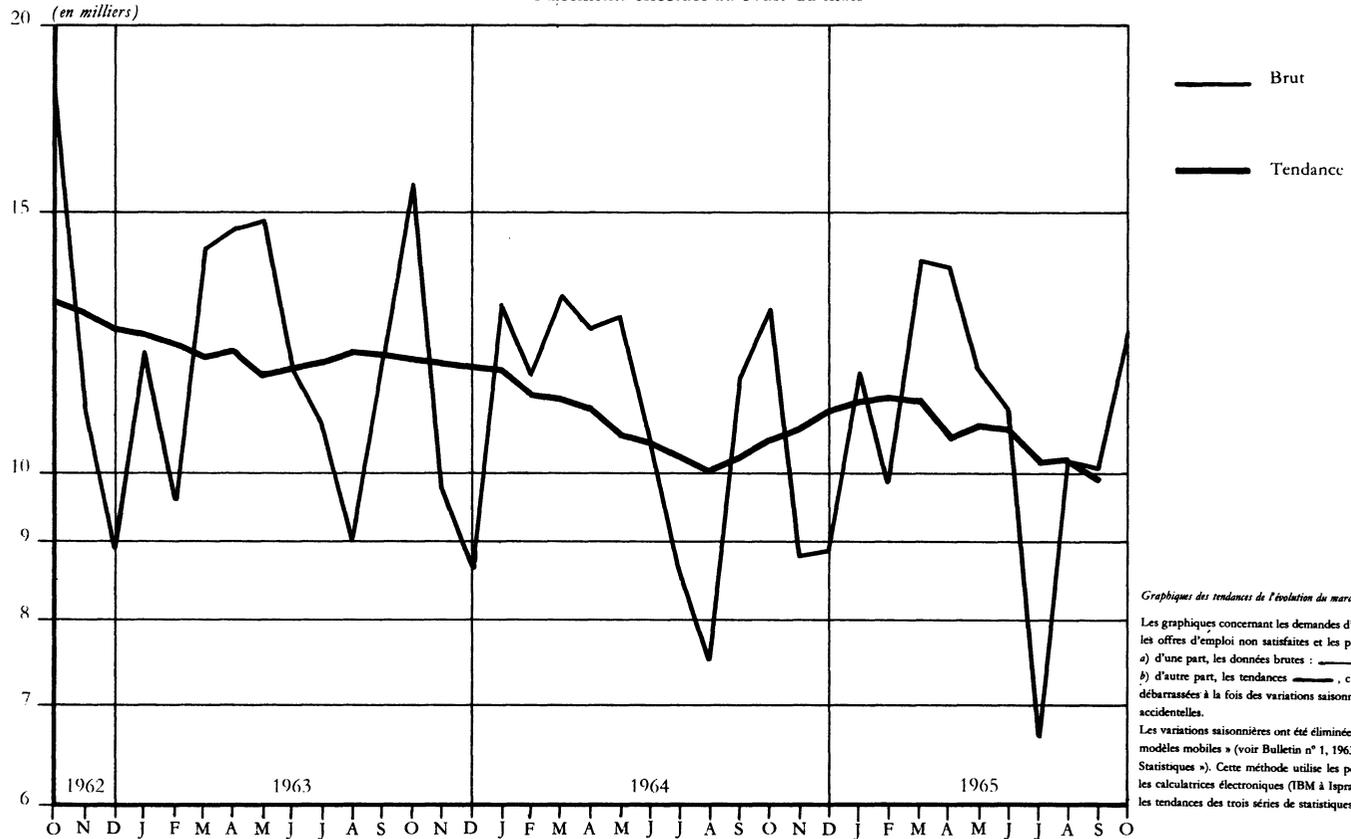
Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois



GRAPHIQUE n° 4 (suite)

BELGIQUE

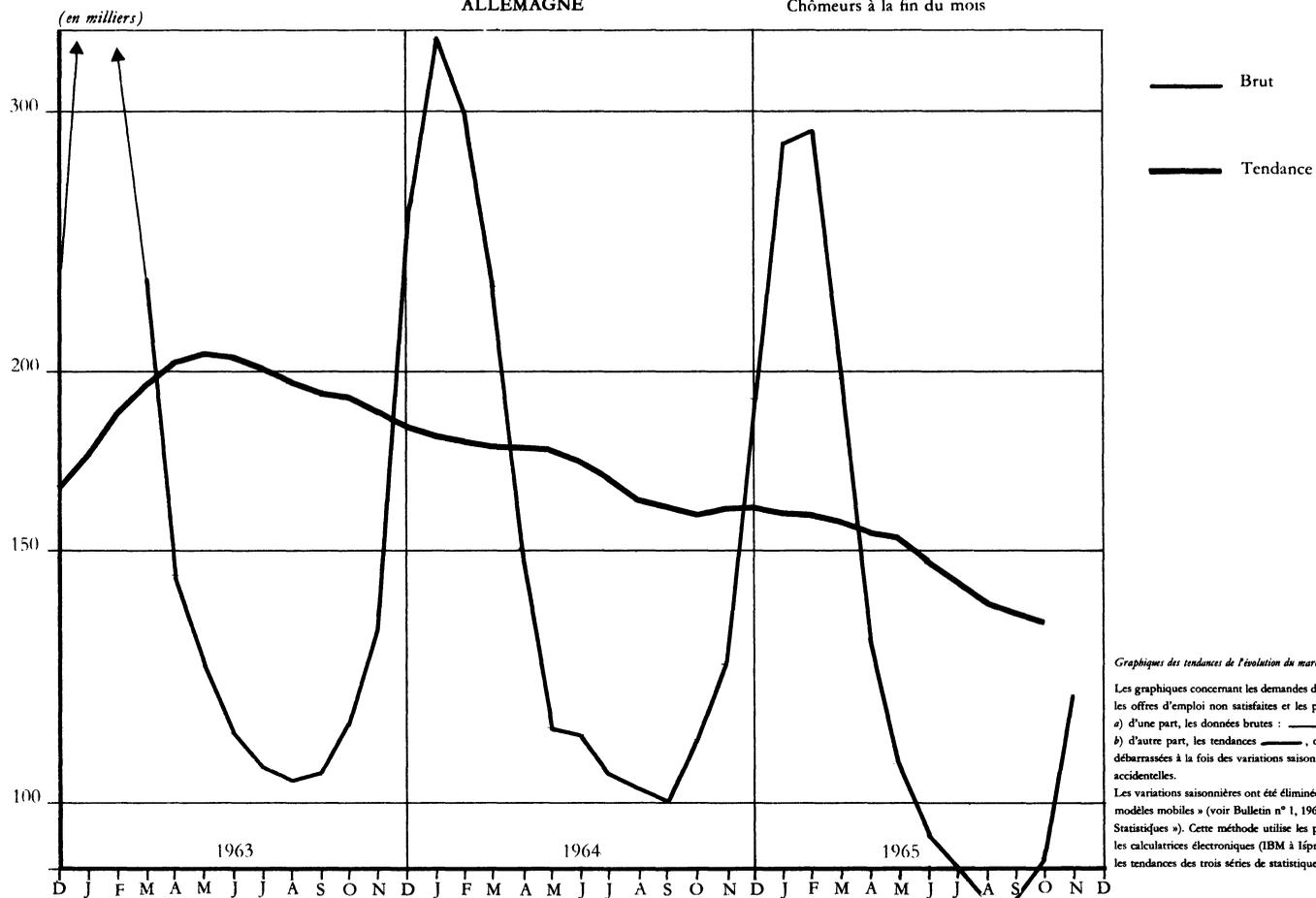
Placements effectués au cours du mois



GRAPHIQUE n° 4 (suite)

ALLEMAGNE

Chômeurs à la fin du mois



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

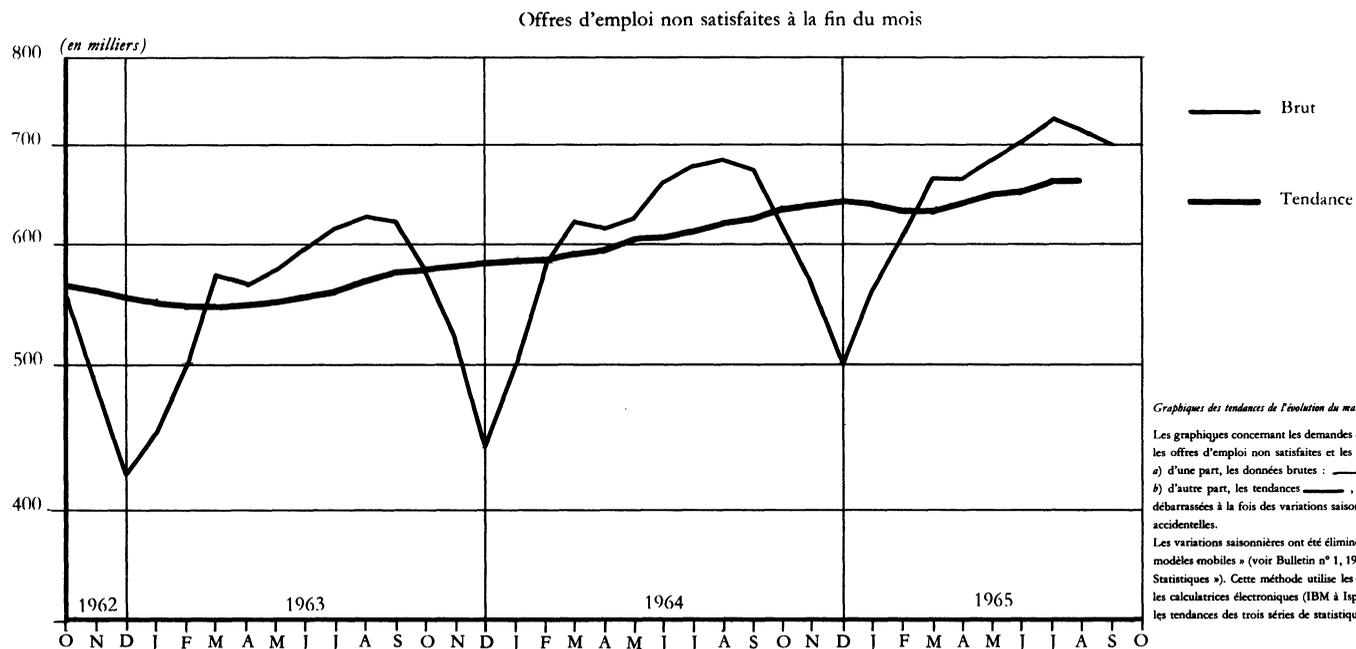
Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :

a) d'une part, les données brutes : —
 b) d'autre part, les tendances —, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispira, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

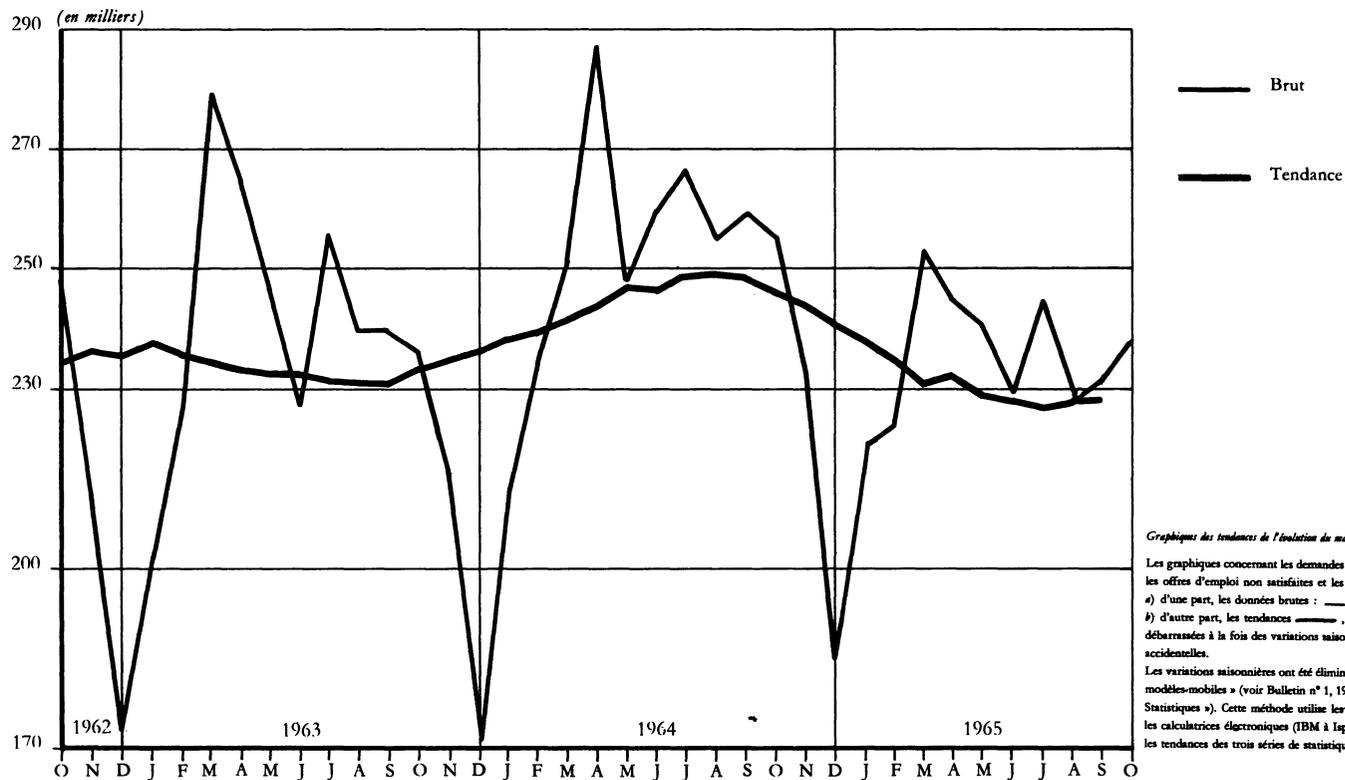
GRAPHIQUE n° 4 (suite)

ALLEMAGNE



ALLEMAGNE

Placements effectués au cours du mois



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

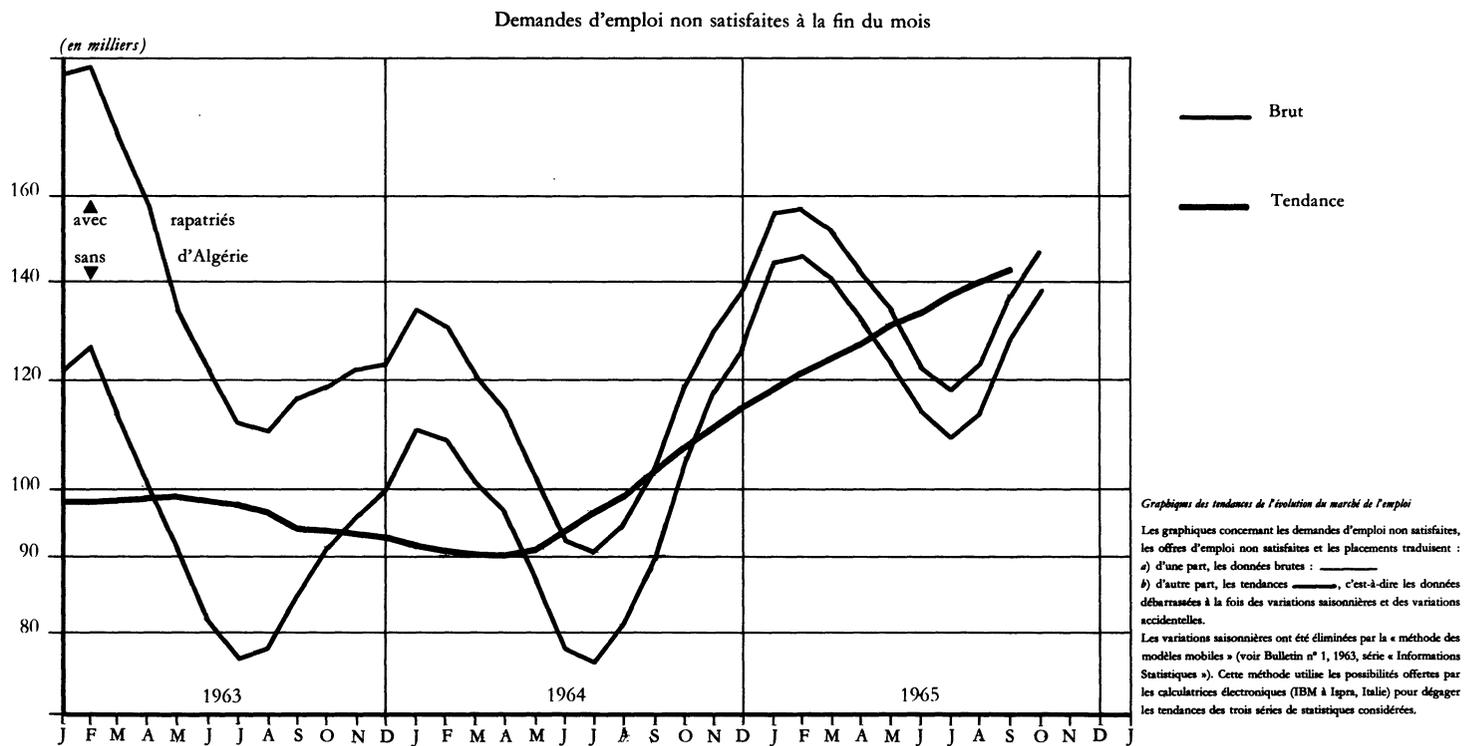
Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :

- a) d'une part, les données brutes : ————
- b) d'autre part, les tendances ————, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles-mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispra, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

GRAPHIQUE n° 4 (suite)

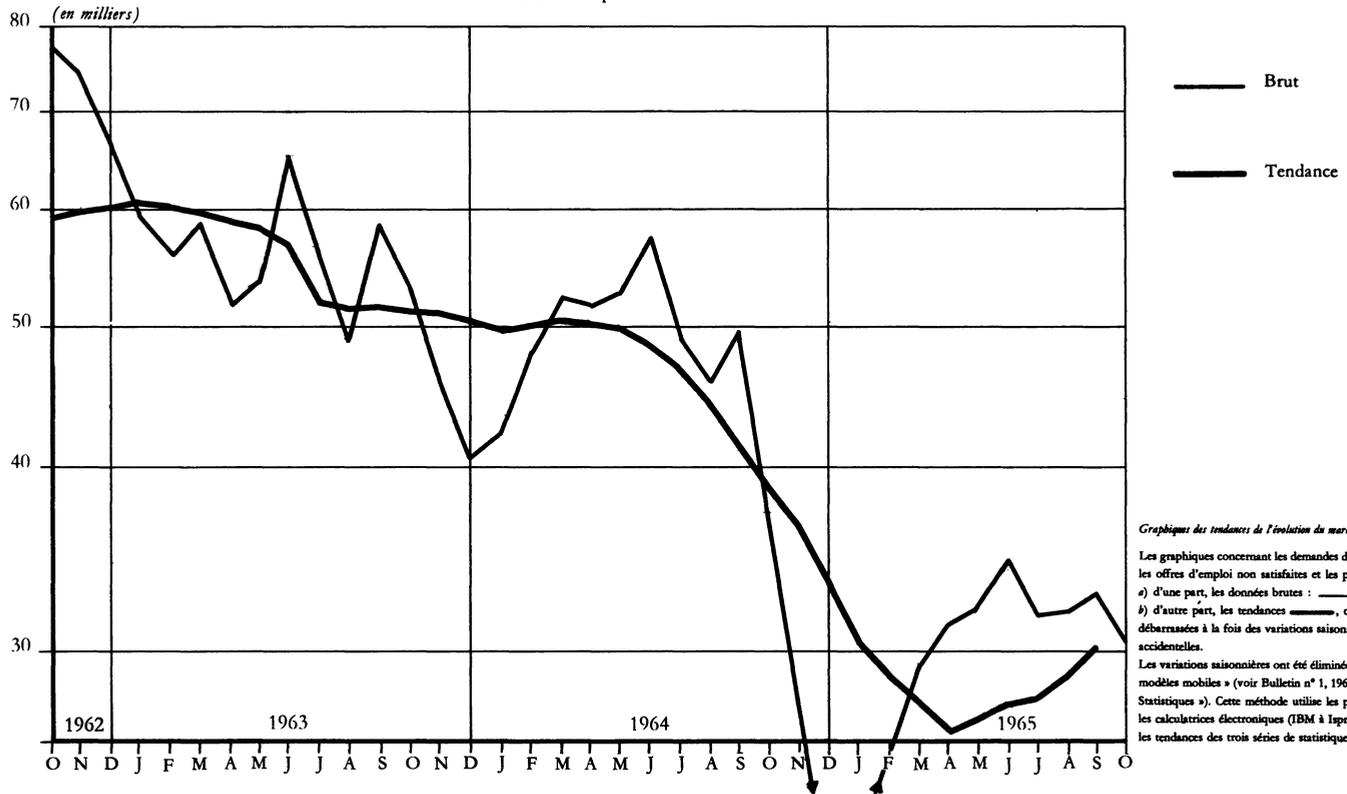
FRANCE



GRAPHIQUE n° 4 (suite)

FRANCE

Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :

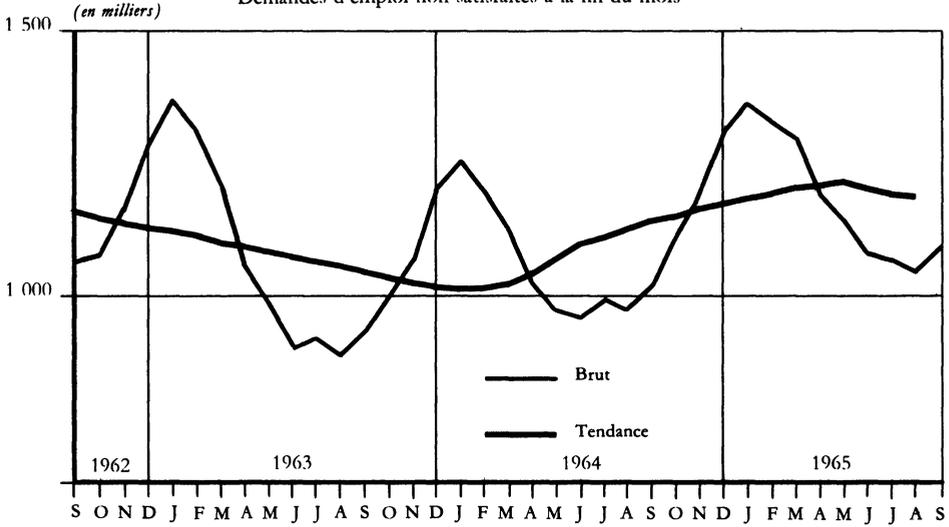
- a) d'une part, les données brutes : ————
- b) d'autre part, les tendances ————, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispra, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

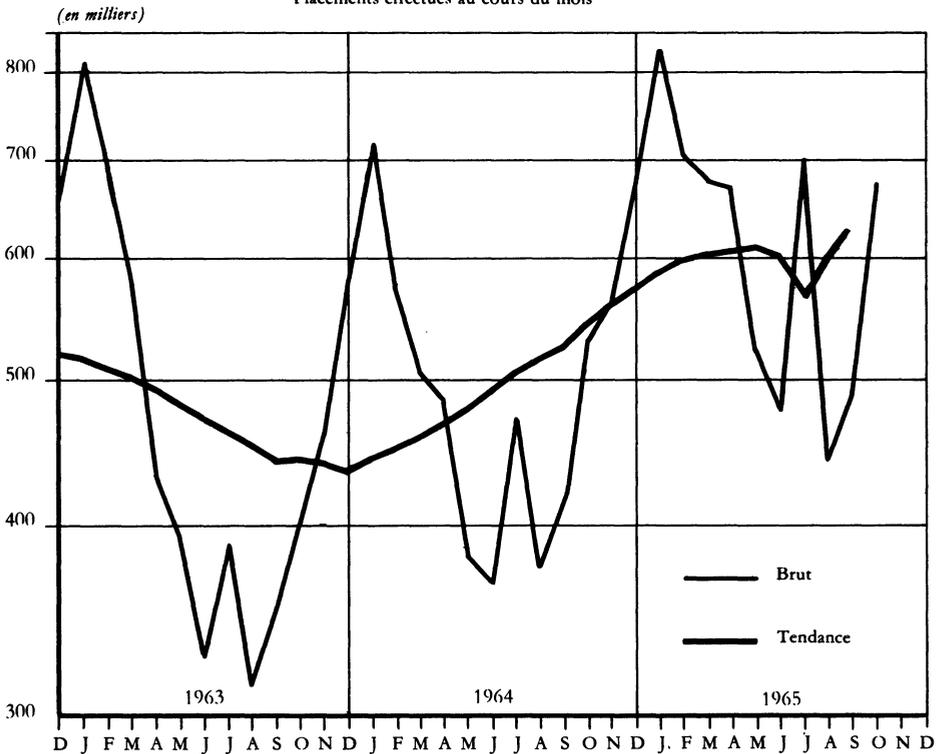
GRAPHIQUE n° 4 (suite)

ITALIE

Demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois



Placements effectués au cours du mois



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :

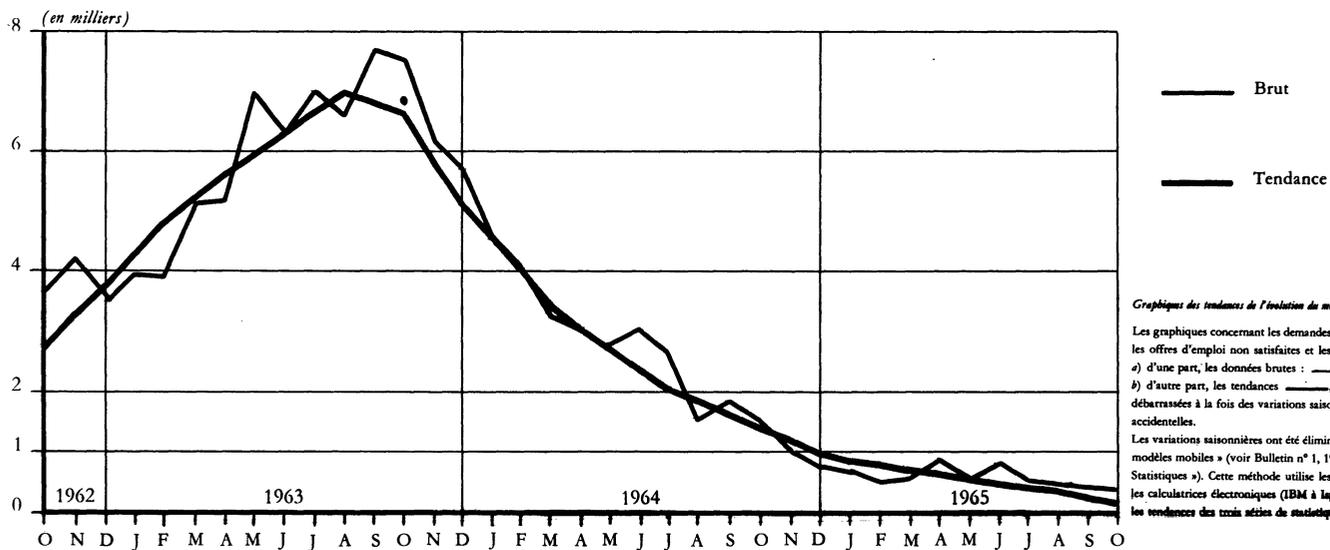
a) d'une part, les données brutes : —

b) d'autre part, les tendances —, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispra, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

ITALIE

Demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi.

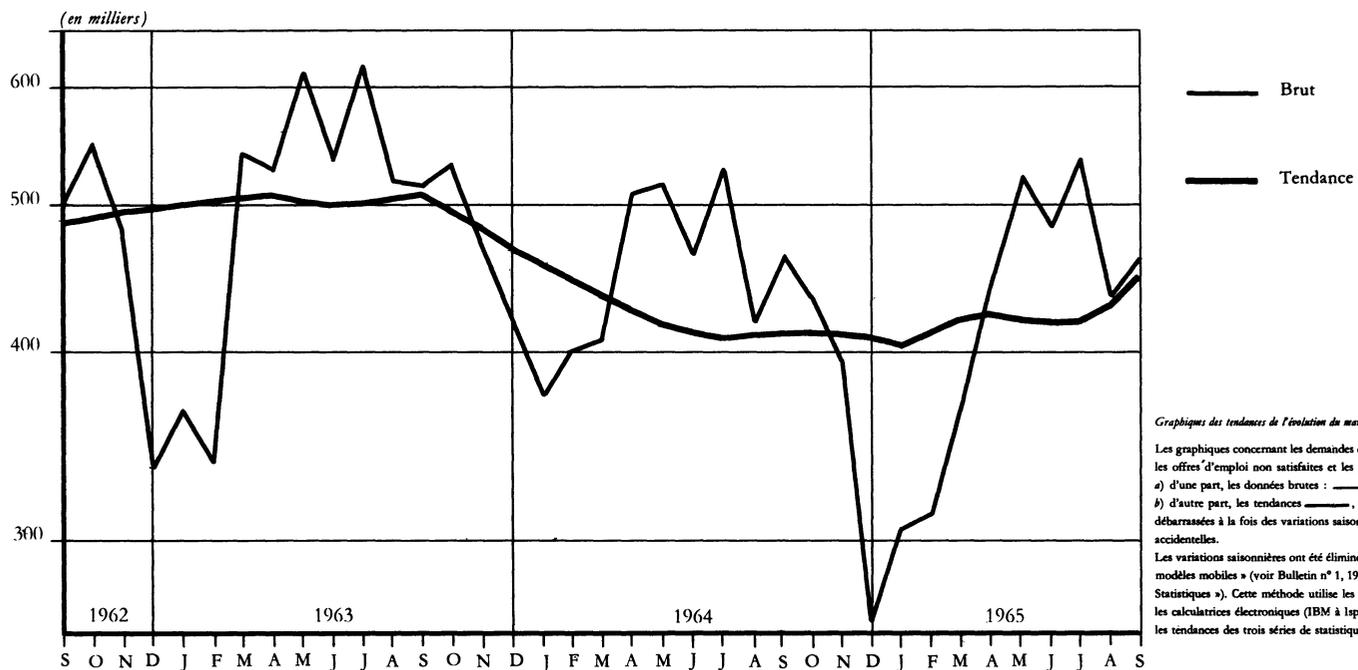
Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :

- a) d'une part, les données brutes : ———
- b) d'autre part, les tendances ———, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispes, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

ITALIE

Placements effectués au cours du mois



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

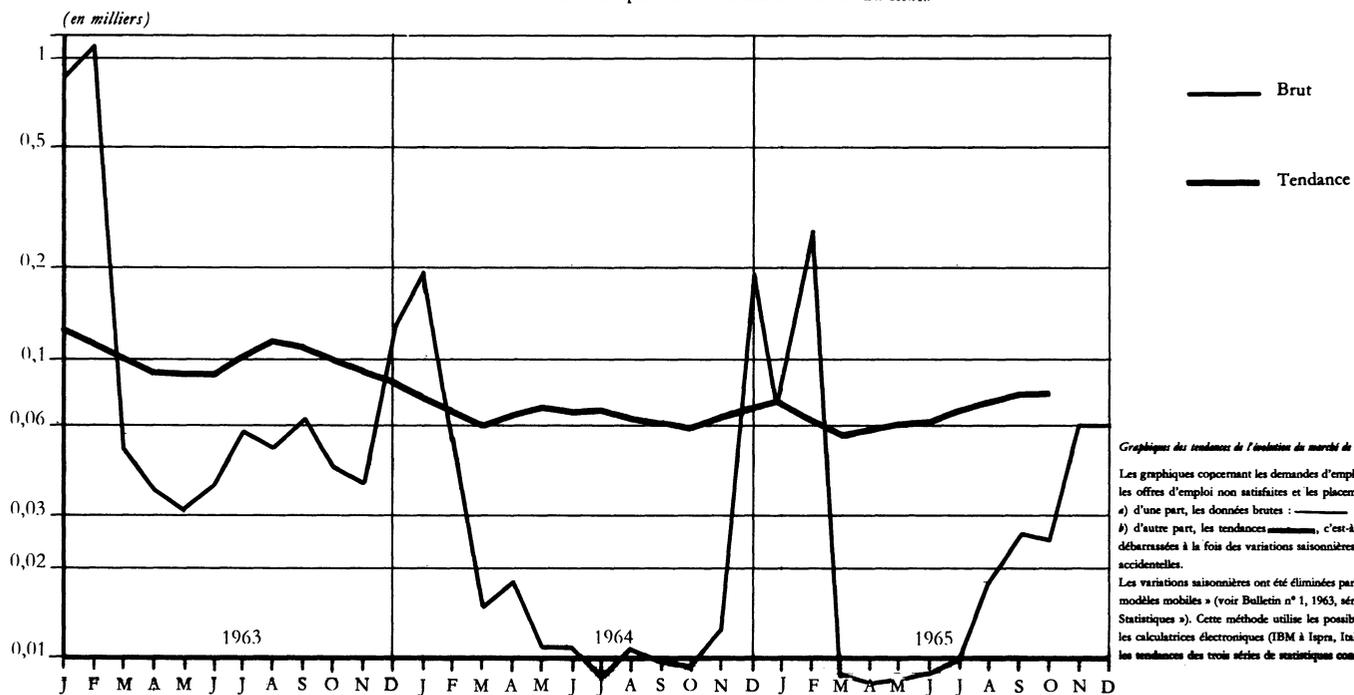
Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent a) d'une part, les données brutes : ———— b) d'autre part, les tendances ————, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode de modèles mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informatique Statistique »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispra, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

GRAPHIQUE n° 4 (suite)

LUXEMBOURG

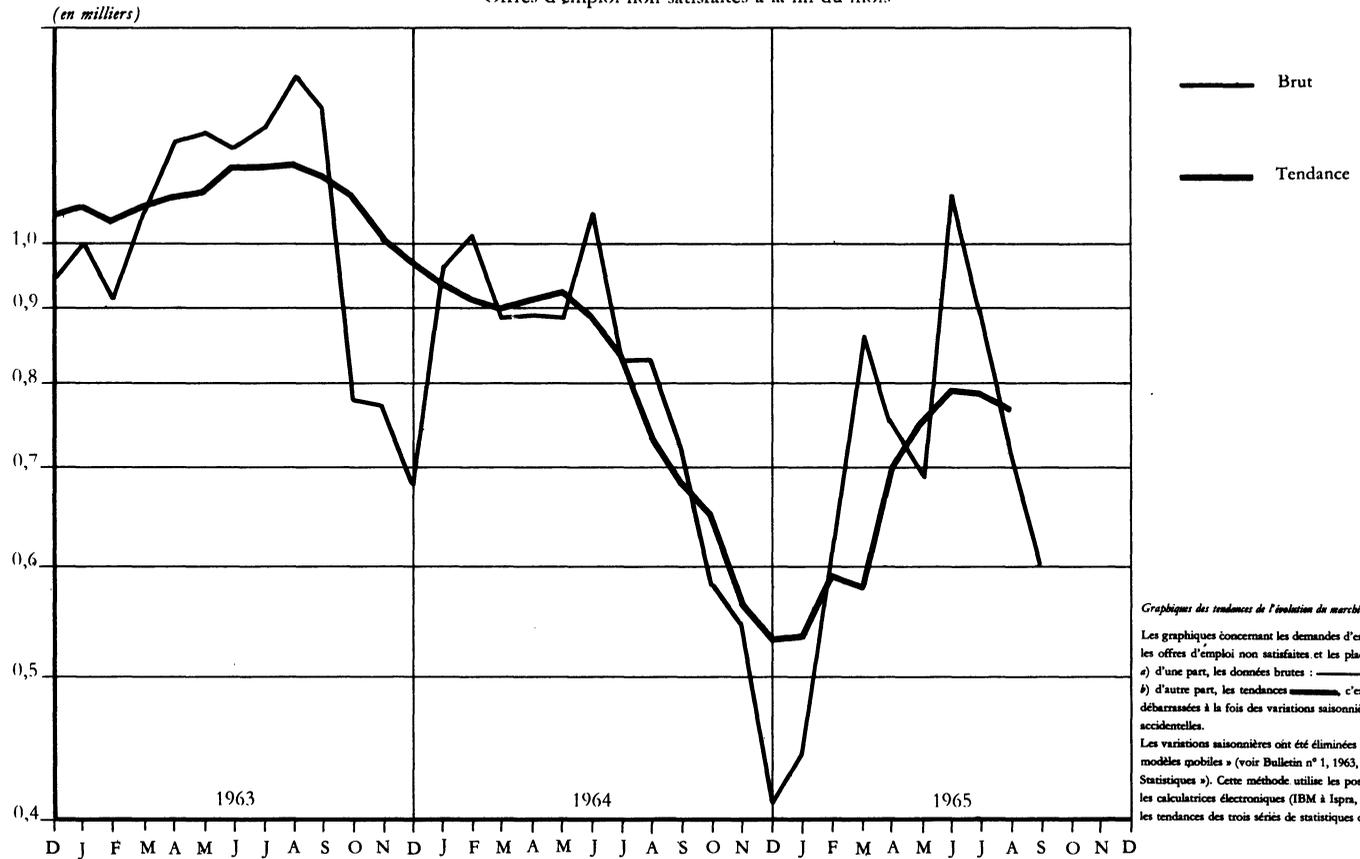
Demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois



GRAPHIQUE n° 4 (suite)

LUXEMBOURG

Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :

a) d'une part, les données brutes : ———

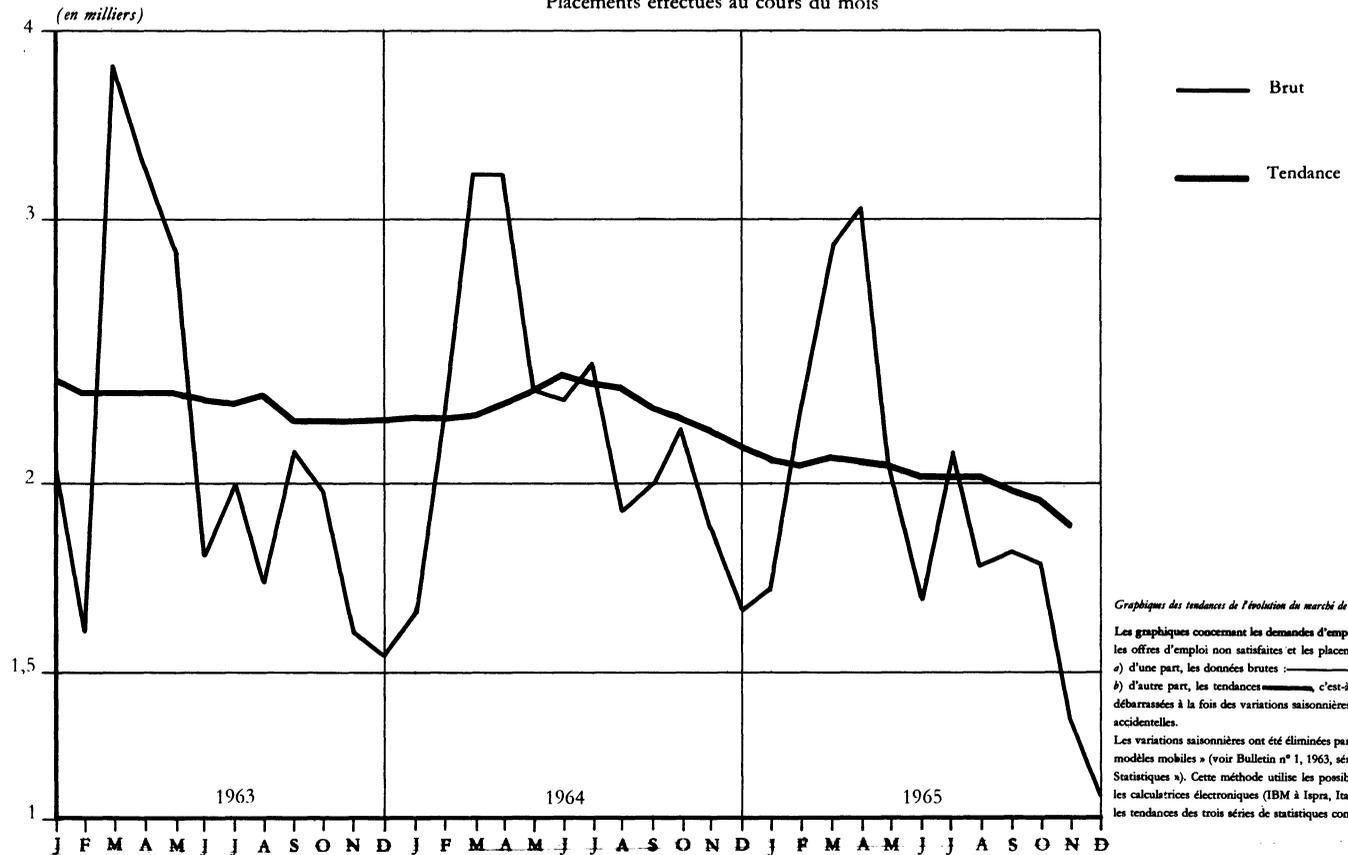
b) d'autre part, les tendances : ———, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles probables » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispira, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

GRAPHIQUE n° 4 (suite)

LUXEMBOURG

Placements effectués au cours du mois

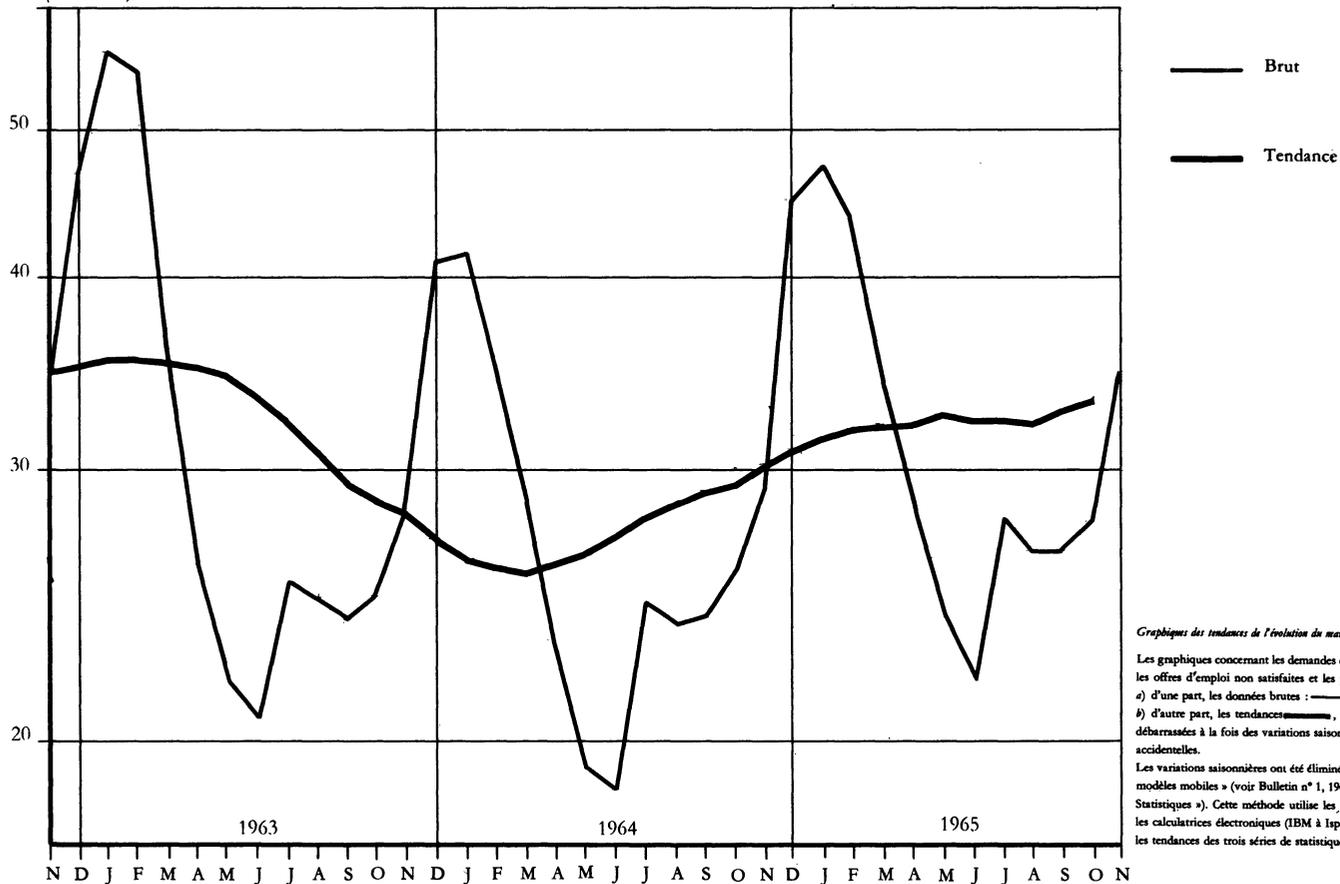


GRAPHIQUE n° 4 (suite)

PAYS-BAS

Chômeurs à la fin du mois

(en milliers)



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :

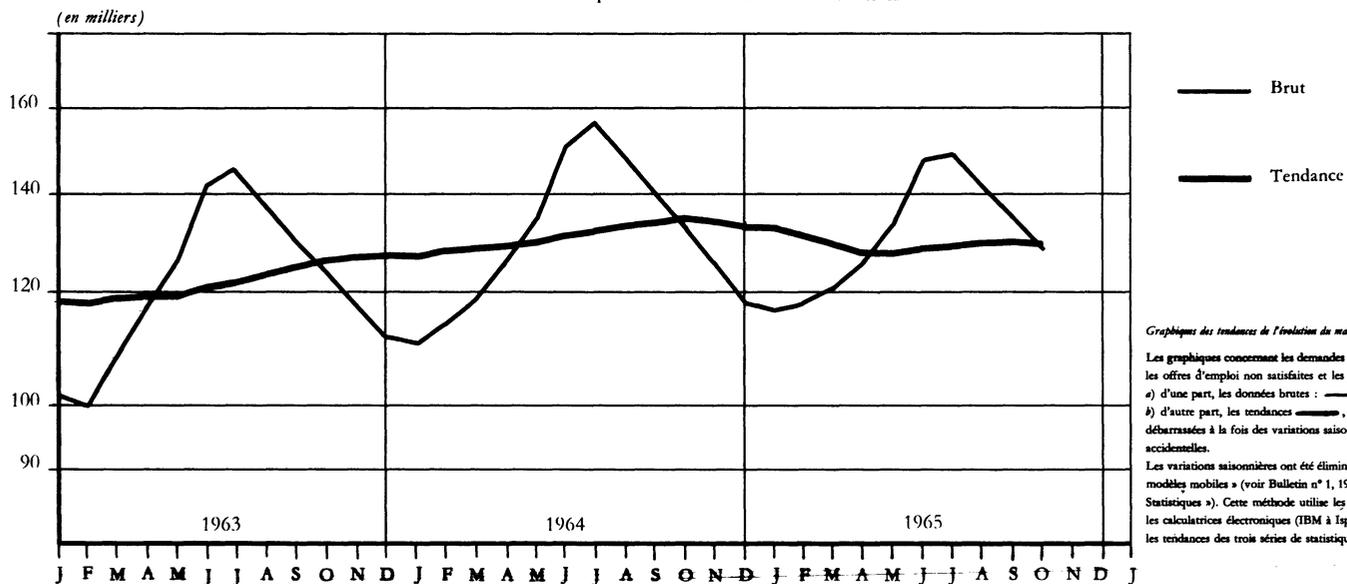
a) d'une part, les données brutes : ————

b) d'autre part, les tendances ————, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispira, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

PAYS-BAS

Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :

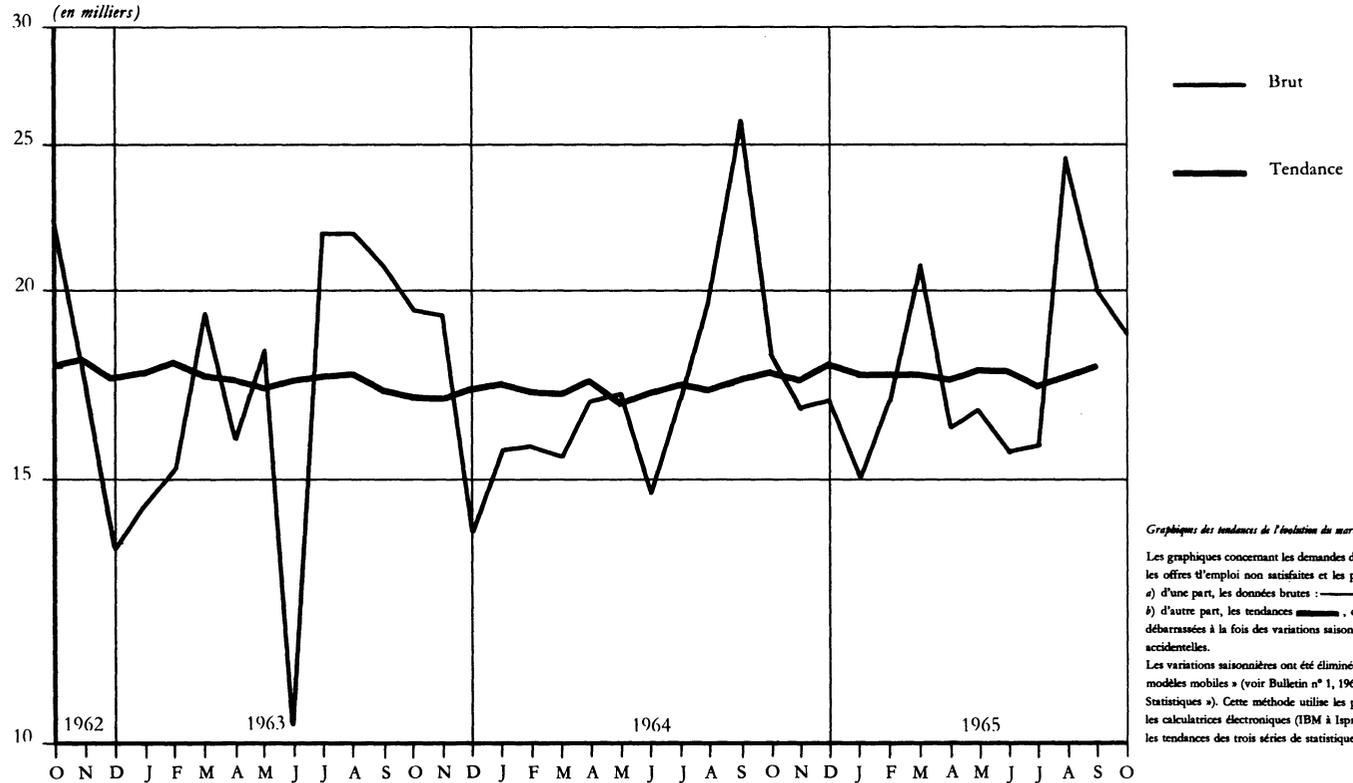
- a) d'une part, les données brutes : —
- b) d'autre part, les tendances —, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispra, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

GRAPHIQUE n° 4 (suite)

PAYS BAS

Placements effectués au cours du mois



Graphiques des tendances de l'évolution du marché de l'emploi

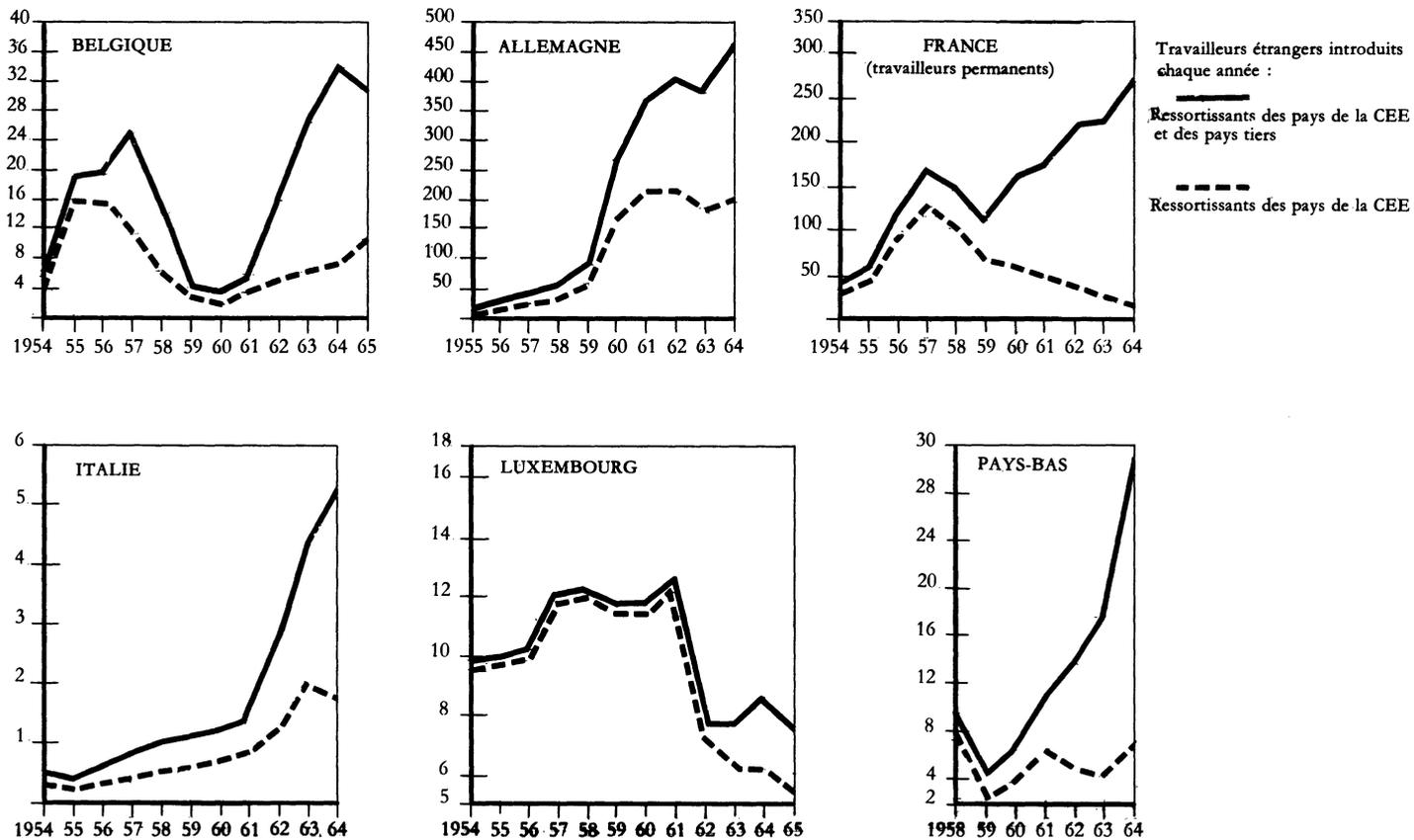
Les graphiques concernant les demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites et les placements traduisent :

a) d'une part, les données brutes : —
 b) d'autre part, les tendances —, c'est-à-dire les données débarrassées à la fois des variations saisonnières et des variations accidentelles.

Les variations saisonnières ont été éliminées par la « méthode des modèles mobiles » (voir Bulletin n° 1, 1963, série « Informations Statistiques »). Cette méthode utilise les possibilités offertes par les calculatrices électroniques (IBM à Ispra, Italie) pour dégager les tendances des trois séries de statistiques considérées.

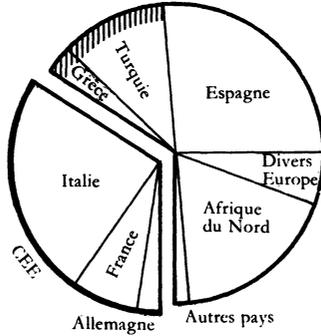
GRAPHIQUE n° 5

Évolution de l'introduction des travailleurs étrangers (1954-1965) (en milliers)



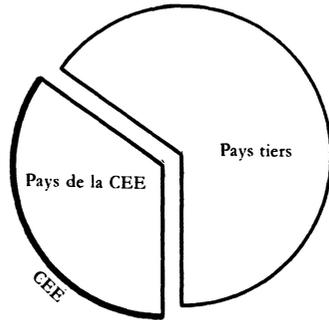
BELGIQUE

Permis accordés au cours de l'année 1965



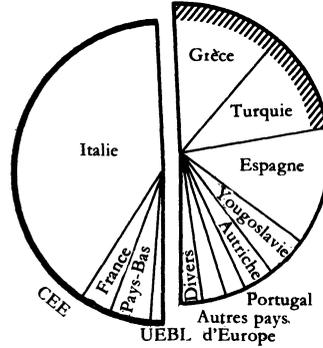
ITALIE

Permis accordés au cours des 9 premiers mois de 1965



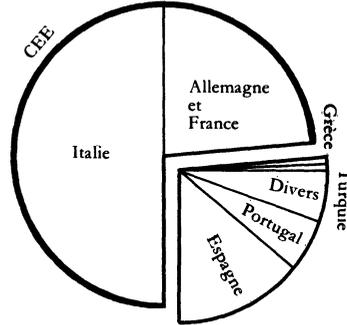
ALLEMAGNE

Permis accordés au cours des 9 premiers mois de 1965 (travailleurs permanents et saisonniers)



LUXEMBOURG

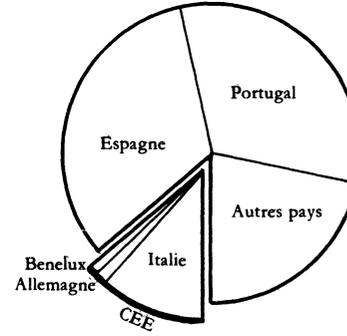
Permis accordés au cours de l'année 1965 (travailleurs permanents et saisonniers)



FRANCE

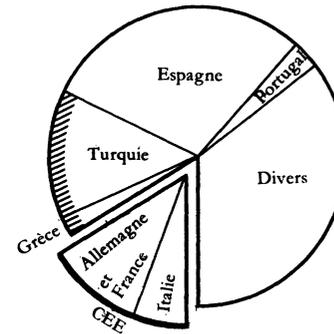
Travailleurs étrangers introduits et placés par l'Office national d'immigration au cours de l'année 1965

PERMANENTS

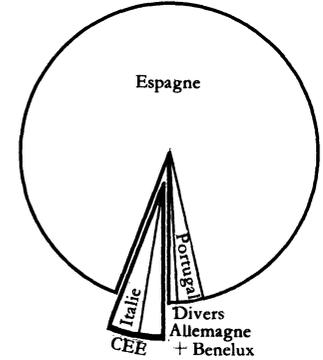


PAYS-BAS

Permis accordés au cours de l'année 1965 (travailleurs permanents et saisonniers)



SAISONNIERS



Premiers permis de travail accordés (immigration) en 1965 aux travailleurs étrangers ressortissants des

- États membres
- ▨ Pays associés
- Pays tiers

*Déficits de main-d'œuvre évalués au 1^{er} novembre 1965
par profession et par région*

(estimations approximatives pour 1966)

BELGIQUE

Branche d'activité	Total	Profession	Région
Agriculture	53 RTM ⁽¹⁾ : néant	ouvriers permanents	Brabant (Haspengouw) Hainaut Liège
Construction	896 RTM : 4 à 6 000	maçons plafonneurs peintres terrassiers parqueteurs	tout le pays tout le pays (sauf Brabant) tout le pays (sauf Hainaut) tout le pays (sauf Anvers, Brabant, Namur, Luxembourg) Flandre orientale, Liège
Bois	584 RTM : voir construction	menuisiers ébénistes charpentiers-coffreurs	Anvers, Brabant, Flandre orientale, Flandre occidentale Anvers, Brabant, Flandre orientale, Flandre occidentale, Liège Anvers, Brabant, Flandre orientale, Flandre occidentale, Liège
Métaux	1 200 RTM : 4 à 6 000	soudeurs plombiers-zingueurs électriciens ajusteurs-outilleurs	Anvers, Brabant, Flandre orientale, Liège Anvers, Hainaut, Liège Anvers, Brabant, Hainaut, Liège Anvers, Brabant, Hainaut
Textiles	809 RTM : néant	ouvriers de préparation du lin fileurs fileuses	Flandre occidentale Flandres occidentale et orientale Anvers, Flandres oc- cidentale et orientale

¹⁾ Prévision concernant le nombre de travailleurs migrants à recruter (RTM).

BELGIQUE (suite)

Branche d'activité	Total	Profession	Région
Textiles (suite)		bobineuses	Flandres occidentale et orientale
		tisserands	Flandres occidentale et orientale
		tricoteuses	Flandre orientale
		glisseuses	Flandre orientale
Vêtement	1 075 RTM : néant	piqueuses	Anvers, Brabant, Flandres occidentale et orientale
		couturières	Hainaut, Limbourg
		repasseuses	Anvers, Flandre orientale
		coupeurs(euses)	Brabant, Flandre orientale
Alimentation	216 RTM : néant	emballeuses	Anvers, Flandre orientale, Limbourg
Manœuvres	479 RTM : 3 à 5 000	manœuvres expérimentés	tout le pays
Transports	367 RTM : néant	conducteurs d'automobiles	Anvers, Brabant
		dockers	Anvers
		personnel de navigation fluviale	Anvers
		personnel de tramway	Brabant, Hainaut
Services	1 484 RTM (1) : 4 à 5 000	personnel féminin de maison	tout le pays
		employés bilingues	agglomération bruxelloise
Mines	878 RTM (1) : 1 500 à 2 000	ouvriers du fond	Hainaut, Liège, Limbourg

Remarque : Ces chiffres ne constituent qu'une estimation très approximative pour 1966, les disponibilités en main-d'œuvre apte étant pratiquement épuisées, seuls la rééducation professionnelle et l'appel à la main-d'œuvre étrangère ont apporté une solution, il convient également de tenir compte des considérations et réserves ci-après : 1) les bureaux d'emploi belges ne sont pas informés de la totalité des demandes de main-d'œuvre; 2) les facteurs saisonniers et les conditions atmosphériques peuvent influencer les prévisions; 3) le volume du chômage frictionnel n'est pas tout à fait connu; 4) des mesures intérieures et des mesures sur le plan international peuvent influencer les prévisions.

(1) Prévision concernant le nombre de travailleurs migrants à recruter (RTM); total : 18 500 à 27 000.

*Excédents de main-d'œuvre évalués au 1^{er} novembre 1965
par profession et par région*

(estimations approximatives pour 1966)

BELGIQUE

Branche d'activité	Total	Profession	Région
Agriculture	894 <i>Hommes</i> 816 dont (1) 239 <i>Femmes</i> 78 dont (1) 50	ouvriers permanents	Flandre occidentale Flandre orientale, Hainaut
Construction	2 928 <i>Hommes</i> 2 920 dont (1) 1 243 <i>Femmes</i> 8 dont (1) 3	maçons plafonneurs parqueteurs	Flandre occidentale Hainaut Flandre orientale
Bois	1 041 <i>Hommes</i> 992 dont (1) 315 <i>Femmes</i> 49 dont (1) 20	charpentiers menuisiers ébénistes	Flandre occidentale Hainaut Anvers, Brabant
Métaux	4 704 <i>Hommes</i> 3 986 dont (1) 2 093 <i>Femmes</i> 718 dont (1) 328	mécaniciens outilleurs sondeurs conducteurs de fours lamineurs ouvriers spécialisés	Anvers Hainaut Liège Hainaut Hainaut, Liège
Textiles	2 165 <i>Hommes</i> 968 dont (1) 221 <i>Femmes</i> 1 197 dont (1) 429	fileurs tricoteurs	Hainaut Flandre occidentale
Vêtement	2 611 <i>Hommes</i> 754 dont (1) 199 <i>Femmes</i> 1 857 dont (1) 1 109	coupeurs de cuir maroquiniers	Hainaut
Alimentation	852 <i>Hommes</i> 496 dont (1) 198 <i>Femmes</i> 356 dont (1) 180	personnel moins qualifié et travailleurs saisonniers	Brabant, Flandre occidentale, Anvers

(1) A aptitude normale.

BELGIQUE (suite)

Branche d'activité	Total	Profession	Région
Manœuvres	19 554	manœuvres peu qualifiés	Anvers, Brabant, Liège, Hainaut
	<i>Hommes</i> 16 136		
	dont (1) 1 542		
	<i>Femmes</i> 3 418		
	dont (1) 625		
Transports	2 921	personnel peu qualifié (travailleurs des transports, emballeurs, etc.)	tout le pays (sauf Limbourg)
	<i>Hommes</i> 2 009		
	dont (1) 730		
	<i>Femmes</i> 912		
	dont (1) 528		
Services	10 029	manœuvres travailleurs saisonniers employés	Flandre occidentale, Brabant Brabant, Anvers, Liège et Hainaut
	<i>Hommes</i> 3 893		
	dont (1) 2 107		
	<i>Femmes</i> 6 136		
	dont (1) 4 128		
Mines	1 367	ouvriers de surface ouvriers du fond handicapés	Hainaut, Liège Hainaut, Liège, Limbourg
	<i>Hommes</i> 1 336		
	dont (1) 635		
	<i>Femmes</i> 31		
	dont (1) 19		

(1) A aptitude normale.

*Excédents de main-d'œuvre au 1^{er} novembre 1965
par profession et par région*

ITALIE

Branche d'activité	Total	Profession	Région
Agriculture	180 000	travailleurs agricoles, cultivateurs, bûcherons	Emilie-Romagne, Pouilles, Sicile
Alimentation	35 000	boulangers, ouvriers de conserveries, manœuvres	Ligurie, Abruzzes-Molise, Sicile
Tabacs	55 000	gérants de bureau de tabac	Ombrie, Campanie, Pouilles
Textile	25 000	fileurs, tisserands, manœuvres	Piémont, Lombardie, Vénétie, Campanie
Habillement	45 000	tailleurs, bonnetiers, cordonniers, apprentis cordonniers	Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne, Toscane, Campanie
Bois	40 000	ménisiers, charpentiers en bois, apprentis ménisiers	Lombardie, Emilie-Romagne, Campanie, Sicile
Industries polygraphiques			
Transformation des métaux	90 000	soudeurs, forgerons, manœuvres non spécialisés	Piémont, Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne, Sicile
Construction	215 000	maçons, manœuvres	Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne, Toscane, Latium, Campanie, Calabre, Sicile
Commerce	20 000	commis vendeurs	Emilie-Romagne, Campanie-Sicile
Hôtels, restaurants	90 000	personnel de conception et d'exécution	Piémont, Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne, Campanie, Pouilles, Sicile
Manœuvres	215 000	manœuvres en général	Piémont, Vénétie, Emilie-Romagne, Calabre, Sicile

*Déficits de main-d'œuvre au 1^{er} novembre 1965
par profession et par région*

ITALIE

Branche d'activité	Total	Profession	Région
Agriculture			
Alimentation	30	ouvriers de fabrication de vins mousseux, mécaniciens pour la mise en bouteille de vins mousseux (« spumanti »)	Piémont
Tabacs			
Textile			
Habillement	110	spécialistes sur machines, corsetières, bonnetiers sur machines circulaires	Piémont, Vénétie, Emilie-Romagne
Bois			
Industries polygraphiques	30	spécialistes des arts graphiques	Vénétie
Transformation des métaux	135	charpentiers en fer, ajusteurs mécaniciens, alésieurs, forgerons	Piémont, Lombardie, Ligurie, Emilie-Romagne, Toscane
Construction			
Commerce			
Hôtels, restaurants			
Mancœuvres			

*Déficits de main-d'œuvre évalués au 1^{er} novembre 1965
par profession et par région*

(estimations approximatives pour 1966)

LUXEMBOURG

Branche d'activité	Besoins additionnels H + F	Recrute- ments à prévoir H + F	Profession intéressée	Région
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	0 + 0	165 + 10	ouvriers agricoles non qualifiés, ouvriers agricoles qualifiés et spécialisés	Centre et Nord
Industries extractives	0 + 0	80 + 0	carriers, rocteurs, tailleurs de pierre, ouvriers spécialisés de l'extraction	Centre et Sud
Industries manufacturières en général (artisanat non compris)	100 + 300	600 + 450	ajusteurs, tourneurs, tuyauteurs, ouvriers spécialisés	ensemble du pays
Artisanat (construction et services non compris)	250 + 0	400 + 0	ouvrières couturières, ouvrières à la production	ensemble du pays
Bâtiment et construction	100 + 0	3 500 + 0	toutes les branches de l'artisanat et notamment les travailleurs des métaux	ensemble du pays
Commerce, banques, assurances ⁽¹⁾				
Transports et communications	25 + 0	150 + 0	travailleurs qualifiés du bâtiment, en général, maçons, bétonneurs, ferrailleurs, façadiers, charpentiers, plâtriers, carreleurs, marbriers, peintres, conducteurs d'engins, terrassiers spécialisés, terrassiers semi-qualifiés, manœuvres	Centre et Sud
Industrie hôtelière	0 + 0	100 + 100 50 + 300	chauffeurs des transports, notamment routiers et chauffeurs diesel	Centre et Nord
			ouvriers saisonniers ouvriers permanents, cuisiniers, chefs de rang et garçons, buffetières, femmes de chambre, lingères, personnel auxiliaire	

⁽¹⁾ Le volume des opérations dans la catégorie des employés, techniciens et vendeurs est faible, n'exerçant que peu d'effet sur le plan de la compensation nationale, d'autant que le problème des langues intervient plus particulièrement dans cette catégorie.

LUXEMBOURG (suite)

Branche d'activité	Besoins additionnels H + F	Recrute- ments à prévoir H + F	Profession intéressée	Région
Services domestiques et services en général	± 175	20 + 840	coiffeurs, coiffeuses, blanchisseuses (nombre limité) bonnes à tout faire (déficit important)	ensemble du pays
Artistes et musiciens (1)				

Remarque : L'établissement d'estimations prévisionnelles sur l'évolution de l'emploi au Luxembourg se heurte à des difficultés sérieuses déjà signalées antérieurement et qui se résument comme suit : les faibles dimensions du pays, la monostructure de son économie fortement tributaire des marchés mondiaux, l'instabilité et le pourcentage très élevé de la main-d'œuvre étrangère occupée. En ce qui concerne ce dernier point, il y a lieu de noter plus particulièrement que de nombreux travailleurs étrangers quittent le pays après y avoir travaillé pendant une ou plusieurs années, ce qui fait que les nouvelles entrées de travailleurs étrangers ne sont, en très grande partie, que la conséquence des départs imprévus d'autres travailleurs étrangers. Les projections ci-dessus, établies à titre purement indicatif, tiennent compte de ces circonstances; il est fait une distinction entre les besoins additionnels de main-d'œuvre et le volume des nouveaux embauchages de travailleurs étrangers à prévoir.

(1) L'activité dans la catégorie des artistes et musiciens étant caractérisée par une mobilité particulière (contrats d'engagement de 15 jours à 1 mois), une extrapolation ne serait pas fondée.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

8180*/1/VI/1966/5

FB 60,— FF 6,— DM 4,80 Lit. 750 Fl. 4,30 £0.8.6. \$1.20
